C.R.A. N° 15 (2020-2021)
3e session de la 11e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2020-2021

COMPTE RENDU
AVANCÉ

Séance plénière*

Mercredi 13 janvier 2021

*Application de l'art. 161 du règlement
Le compte rendu avancé ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement ni les orateurs

SOMMAIRE

Ouverture de la séance....1

Absences motivées....1

Communication....1

Vote nominatif....1

Reprise de la séance....1

Communications....1

Ordre du jour – Approbation....2

Communication....2

Communication....2

Communications....2

Documents – Dépôt....12

Documents – Prises en considération....13

Demande d'urgence....13

Questions urgentes....13

Question urgente de M. Florent à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « la stratégie de lutte contre la déforestation défendue par la Wallonie suite au rapport du WWF »

Intervenants : M. le Président, M. Florent, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal....13

Question urgente de M. Mugemangango à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les emplois menacés par la restructuration de l'entreprise Solvay »

Intervenants : M. le Président, M. Mugemangango, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences....14

Question urgente de M. Desquesnes à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « la position du Gouvernement wallon sur le scénario envisageant la fermeture des frontières ou la réduction des déplacements à l'étranger dans la perspective du futur Comité de concertation »

Intervenants : M. le Président, M. Desquesnes, M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon....15

Question urgente de M. Hardy à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « le nouveau chantage à l'emploi de Ryanair »

Intervenants : M. le Président, M. Hardy, M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives.....16

Questions d'actualité.....17

Question d'actualité de Mme Cremasco à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la relance du Plan wallon pour le commerce de proximité et le parcours commercial »

Intervenants : M. le Président, Mme Cremasco, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....17

Question d'actualité de Mme Roberty à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les risques de cyberattaques de laboratoires sur la campagne de vaccination en Wallonie »

Intervenants : M. le Président, Mme Roberty, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....18

Question d'actualité de Mme Cassart-Mailleux à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le prêt Coup de pouce et le crowdlending »

Intervenants : M. le Président, Mme Cassart-Mailleux, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....19

Question d'actualité de M. Florent à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité, sur « les aides aux communes en faveur du climat »

Intervenants : M. le Président, M. Florent, M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité.....20

Question d'actualité de M. Desquesnes à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité, sur « la promesse d'un RER wallon à un horizon rapproché »

Intervenants : M. le Président, M. Desquesnes, M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité.....22

Question d'actualité de M. Janssen à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité, sur « le déploiement de l'hydrogène dans le cadre du plan pour la reprise et la résilience »

Intervenants : M. le Président, M. Janssen, M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité.....23

Question d'actualité de Mme Nikolic à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « le monitoring de l'épidémie à travers l'analyse des eaux usées »

Intervenants : M. le Président, Mme Nikolic, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....24

Question d'actualité de M. Mugemangango à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la mortalité plus importante lors de la deuxième vague de la covid-19 »

Intervenants : M. le Président, M. Mugemangango, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....25

Question d'actualité de M. Fontaine à Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière, sur « la réouverture des centres d'examens et des auto-écoles »

Intervenants : M. le Président, M. Fontaine, Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière.....27

Question d'actualité de M. Cornillie à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « le recyclage du parc éolien wallon »

Intervenants : M. le Président, M. Cornillie, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....28

Reprise de la séance.....29

Débat sur l'impact de l'accord lié au Brexit sur la Wallonie, en application de l'article 70 du règlement

Intervenants : M. le Président, Mme Bernard, M. Hardy, Mmes Schyns, Mauel, MM. Disabato, Sahli, Mmes Cassart-Mailleux, Ryckmans, M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives.....29

Débat sur la situation de la vaccination contre la covid-19, en application de l'article 70 du règlement

Intervenants : M. le Président, MM. Mugemangango, Legasse, Desquesnes, Mme Nikolic, M. Heyvaert, Mme Sobry, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, M. Demeuse.....44

Organisation des travaux.....68

Projet de décret portant assentiment à l'Accord de coopération du 28 décembre 2018 entre l'État fédéral, la Communauté flamande, la Région wallonne, la Commission communautaire commune et la Communauté germanophone portant sur la collaboration entre services d'inspection dans le cadre de la compétence en matière de prestations familiales (Doc. 365 (2020-2021) N° 1 et 2).....68

Discussion générale

Intervenants : M. le Président, Mme Bernard, Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière.....68

Examen des articles.....69

Proposition de résolution demandant au Gouvernement wallon de modifier les articles 3, 4 et 5 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 12 novembre 2020 relatif à l'octroi d'une intervention financière dans le cadre de la crise du coronavirus Covid-19 et les articles 3 et 5 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 12 novembre 2020 relatif à l'octroi d'une intervention spécifique en faveur des établissements fermés par décision dans le cadre de la crise du coronavirus Covid-19 afin de rendre ces aides accessibles aux nouvelles entreprises, déposée par M. Mugemangango, Mme Bernard et M. Liradelfo (Doc. 361 (2020-2021) N° 1 et 2).....70

Discussion générale

Intervenants : M. le Président, MM. Liradelfo, Fontaine, Desquesnes, Mme Cassart-Maillieux, M. Bierin.....70

Proposition de décret modifiant les articles 1er, 2 et 3 du décret du 1er octobre 2020 organisant jusqu'au 31 décembre 2020 la tenue des réunions des organes des intercommunales, des sociétés à participation publique locale significative, des associations de pouvoirs publics visées à l'article 118 de la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale, des sociétés de logement de service public, des ASBL communales ou provinciales, des régies communales ou provinciales autonomes, d'associations de projet ou de tout autre organisme supra-local ayant pris la forme d'une société ou d'une association, déposée par M. Frédéric, Mme Galant, MM. Hazée, Mugemangango et Dispa (Doc. 404 (2020-2021) N° 1 et 2).....73

Discussion générale

Intervenants : M. le Président, M. Lomba.....73

Examen des articles.....74

Proposition de décret modifiant les articles 1er, 2 et 3 du décret du 1er octobre 2020 organisant jusqu'au 31 décembre 2020 la tenue des réunions des organes des intercommunales, des sociétés à participation publique locale significative, des associations de pouvoirs publics visées à l'article 118 de la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale, des sociétés de logement de service public, des ASBL communales ou provinciales, des régies communales ou provinciales autonomes, d'associations de projet ou de tout autre organisme supralocal ayant pris la forme d'une société ou d'une association (Doc. 404 (2020-2021) N° 1 et 2).....75

Vote nominatif

Intervenants : M. le Président, Mme Cremasco.....75

Projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. Nemes à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité, sur la taxe kilométrique bruxelloise et de l'interpellation de M. Matagne à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité, sur l'intolérable taxe sur les navetteurs annoncée le 3 décembre 2020 par le Gouvernement bruxellois par MM. Matagne et Desquesnes (Doc. 389 (2020-2021) N° 1), par MM. Nemes et Hermant (Doc. 390 (2020-2021) N° 1) et par MM. Florent, Legasse, Mme Mathieux et M. Fontaine (Doc. 391 (2020-2021) N° 1).....76

Vote nominatif

Intervenants : M. le Président, MM. Matagne, Florent, Wahl, Hermant.....76

Projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. Nemes à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité, sur les témoignages d'agression, de harcèlement et de discrimination au sein de la Société wallonne de financement complémentaire des infrastructures (SOFICO) par MM. Nemes et Hermant (Doc. 392 (2020-2021) N° 1) et par MM. Florent, Fontaine et Wahl (Doc. 393 (2020-2021) N° 1).....78

Vote nominatif

Intervenants : M. le Président, MM. Florent, Hermant, Matagne, M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilit....78

Projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. Nemes à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité, sur les objectifs climatiques non contraignants de la Wallonie vis-à-vis de l'Europe par MM. Nemes et Hermant (Doc. 394 (2020-2021) N° 1) et par MM. Florent et Wahl (Doc. 395 (2020-2021) N° 1)....80

Vote nominatif

Intervenants : M. le Président, M. Florent, M. Hermant, M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité....80

Projet de motion déposé en conclusion de l'interpellation de M. Florent à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur les Assises de la Forêt par MM. Florent, Fontaine et Evrard (Doc. 396 (2020-2021) N° 1)....83

Vote nominatif

Intervenants : M. le Président, MM. Florent, Fontaine, Evrard, Matagne....83

Proposition de résolution demandant au Gouvernement wallon de modifier les articles 3, 4 et 5 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 12 novembre 2020 relatif à l'octroi d'une intervention financière dans le cadre de la crise du coronavirus Covid-19 et les articles 3 et 5 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 12 novembre 2020 relatif à l'octroi d'une intervention spécifique en faveur des établissements fermés par décision dans le cadre de la crise du coronavirus Covid-19 afin de rendre ces aides accessibles aux nouvelles entreprises, déposée par M. Mugemangango, Mme Bernard et M. Liradelfo (Doc. 361 (2020-2021) N° 1 et 2)....84

Votes nominatifs....84

Vote sur l'ensemble....86

Projet de décret portant assentiment à l'Accord de coopération du 28 décembre 2018 entre l'État fédéral, la Communauté flamande, la Région wallonne, la Commission communautaire commune et la Communauté germanophone portant sur la collaboration entre services d'inspection dans le cadre de la compétence en matière de prestations familiales (Doc. 365 (2020-2021) N° 1 et 2)....87

Vote nominatif....87

Liste des intervenants....88

Index des matières....89

Abréviations courantes....90

SÉANCE PLÉNIÈRE

Présidence de M. Marcourt, Président

Le procès-verbal de la dernière séance plénière est déposé sur le bureau.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 14 heures.

M. le Président. – La séance est ouverte.

ABSENCES MOTIVÉES

M. le Président. – A demandé d'excuser son absence à la présente séance :

- M. Nemes, pour raisons de santé.

COMMUNICATION

M. le Président. – Je vous informe que, en application de l'article 11 du règlement de police des locaux de l'assemblée, la salle des séances plénières est étendue aux salles 1, 2 et 5, depuis lesquelles les députés pourront participer aux votes.

Seuls les députés présents en salle des séances plénières pourront prendre la parole.

VOTE NOMINATIF

M. le Président. – Conformément à l'article 80.2 du règlement, je vous propose de procéder à un vote nominatif afin de vérifier que la majorité des membres est réunie.

Je vous invite à activer votre poste de vote à l'aide de votre badge nominatif.

- Il est procédé au vote nominatif.

29 membres prennent part au vote.
27 membres répondent oui.
2 membres s'abstiennent.

- Ont répondu oui :
Mmes et MM. Bastin, Bernard, Cassart-Mailleux, Collin, Cornillie, Courard, Cremasco, Desquesnes, Florent, Fontaine, Frédéric, Greoli, Hardy, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Lomba, Luperto, Marcourt, Mugemangango, Pécriaux, Roberty, Ryckmans, Sahli, Schyns, Sobry, Wahl.

- Se sont abstenus :
MM. Legasse, Matagne.

- Sont présents :
Mmes et MM. Bastin, Bernard, Cassart-Mailleux, Collin, Cornillie, Courard, Cremasco, Desquesnes, Florent, Fontaine, Frédéric, Greoli, Hardy, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Legasse, Lomba, Luperto, Marcourt, Matagne, Mugemangango, Pécriaux, Roberty, Ryckmans, Sahli, Schyns, Sobry, Wahl.

- Sont absents :
Mmes et MM. Agache, Ahallouch, Antoine, Bellot, Beugnies, Bierin, Clersy, de Coster-Bauchau, Delporte, Demeuse, Demotte, Devin, Di Mattia, Disabato, Dispa, Dodrimont, Douette, Dupont, Durenne, Evrard, Furlan, Gahouchi, Galant, Gardier, Goffinet, Grovonius, Hazée, Hermant, Kelleter, Laffut, Laruelle, Lekane, Lenzini, Léonard, Lepine, Liradelfo, Maroy, Mathieux, Mauel, Nikolic, Pavet, Tzanetatos, Vandevoorde, Vandorpe, Witsel.

- Sont excusés :
M. Nemes.

En conséquence, je constate que l'assemblée n'est pas en nombre et, conformément à l'article 80.3 du règlement, je suspends la séance pendant 10 minutes afin de permettre au Bureau élargi de se réunir en salle 5.

La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 14 heures 3 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 14 heures 7 minutes.

M. le Président. – La séance est reprise.

COMMUNICATIONS

M. le Président. – En application de l'article 80.3 du règlement qui dispose que lorsqu'en raison d'une crise sanitaire révélant une situation dangereuse pour la santé humaine, les autorités fédérales adoptent des mesures

visant à restreindre les mouvements de la population ou à l'éloigner de lieux ou de zones exposés aux risques ou à diminuer le nombre de contaminations aiguës et qu'il est constaté qu'à la suite de deux convocations successives et à la condition que trois heures se soient écoulées entre la seconde convocation et la seconde absence de quorum, la majorité des membres n'est pas réunie, le Bureau élargi a décidé qu'en vue d'adopter les résolutions inscrites à l'ordre du jour, tout ou partie des parlementaires participe au débat et exprime son vote sans être physiquement présents dans les locaux de l'assemblée.

Je demande aux députés qui ne sont pas présents de bien vouloir indiquer, à partir de maintenant, s'ils entendent participer aux votes par voie électronique en utilisant l'adresse voteadistance@parlement-wallonie.be.

Je vous rappelle que les inscriptions seront clôturées à 15 heures.

ORDRE DU JOUR

Approbation

M. le Président. – Conformément à l'article 28.2 du règlement, la Conférence des présidents a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la présente séance qui vous est soumis conformément à l'article 67.1.

Ce document vous a été adressé.

J'ai été saisi du dépôt des propositions suivantes :

- la proposition de résolution visant à renforcer la sécurité des motards par des aménagements adaptés lors des travaux de réalisation, d'aménagement ou de réfection de voiries, déposée par Mme Nikolic, MM. Fontaine, Heyvaert, Mme Galant, MM. Hardy et Agache (Doc. 403 (2020-2021) N° 1) ;
- la proposition de décret modifiant les articles 1er, 2 et 3 du décret du 1er octobre 2020 organisant jusqu'au 31 décembre 2020 la tenue des réunions des organes des intercommunales, des sociétés à participation publique locale significative, des associations de pouvoirs publics visées à l'article 118 de la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale, des sociétés de logement de service public, des ASBL communales ou provinciales, des régies communales ou provinciales autonomes, d'associations de projet ou de tout autre organisme supra-local ayant pris la forme d'une société ou d'une association, déposée par M. Frédéric, Mme Galant, MM. Hazée, Mugemangango et Dispa (Doc. 404 (2020-2021) N° 1).

Je vous propose d'ajouter leur prise en considération à notre ordre du jour.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur l'ordre du jour ainsi modifié ?

Personne ne demandant la parole, l'ordre du jour ainsi modifié est adopté.

COMMUNICATION

M. le Président. – Le Conseil d'État m'a transmis les avis suivants :

- l'avis 68.041/AG du 29 décembre 2020 sur une proposition de décret de la Région wallonne institutionnalisant l'assemblée citoyenne et le conseil citoyen. Cet avis a été imprimé et distribué sous le n° 221 (2019-2020) N° 2 ;
- l'avis 68.042/AG du 29 décembre 2020 sur une proposition de décret spécial de la Région wallonne modifiant les articles 2, 5, 6 et 7 du décret spécial du 19 juillet 2018 instituant la consultation populaire. Cet avis a été imprimé et distribué sous le n° 222 (2019-2020) N° 2.

COMMUNICATION

M. le Président. – Je porte à votre connaissance, en application de l'article 127.4 du règlement, que les pétitions suivantes m'ont été adressées :

- la pétition sur la demande pour la publication des procès-verbaux des collèges des bourgmestre et échevins signée par 94 personnes. Elle sera envoyée à la Commission du logement et des pouvoirs locaux ;
- la pétition sur la fermeture du magasin La Niche à Hornu signée par six personnes. Elle sera envoyée à la Commission de l'environnement, de la nature et du bien-être animal ;
- la pétition sur le droit à la consultation du dossier allocations familiales par les deux parents signée par 19 personnes. Elle sera envoyée à la Commission de la fonction publique, du tourisme et du patrimoine.

COMMUNICATIONS

M. le Président. – Les institutions européennes m'ont transmis une proposition de règlement et deux propositions de décision pouvant faire l'objet d'un avis du Parlement ainsi que cinq consultations.

Divers documents m'ont été adressés :

- la pétition sur la demande pour la publication des procès-verbaux des collèges des bourgmestre et échevins ;

- le rapport d'audit de la Cour des comptes relatif à la gestion de la politique touristique wallonne par le Commissariat général au tourisme (C.G.T.) ;
- la pétition sur le droit à la consultation du dossier allocations familiales par les deux parents ;
- la pétition sur la fermeture du magasin La Niche à Hornu ;
- le rapport de la Cour des comptes relatif à l'audit de suivi des contributions et des taxes sur les prélèvements et déversements d'eaux.

Ils ont été envoyés aux commissions concernées.

Le Gouvernement m'a transmis 209 arrêtés de reventilation des crédits budgétaires :

- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 06 de la division organique 14 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 13 de la division organique 17 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base des programmes 04, 06, 31 et 32 de la division organique 18 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 03 de la division organique 18 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 12 de la division organique 15 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 02 de la division organique 15 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 31 de la division organique 12 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 02 de la division organique 02 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 02 de la division organique 14 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 12 de la division organique 15 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 13 de la division organique 17 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 11 de la division organique 16 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base des programmes 11, 15, 21 et 25 de la division organique 18 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 11 de la division organique 14 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 42 de la division organique 16 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 06 de la division organique 18 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 02 de la division organique 16 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base des programmes 03 et 13 de la division organique 15 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 04 de la division organique 02 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 13 de la division organique 17 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 02 de la division organique 15 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;

- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 15 de la division organique 15 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 06 de la division organique 18 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 06 de la division organique 02 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base des programmes 03 et 04 de la division organique 15 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 03 de la division organique 10 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 31 de la division organique 18 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 03 de la division organique 14 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 12 de la division organique 18 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 42 de la division organique 16 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 31 de la division organique 16 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 02 de la division organique 10 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 03 de la division organique 10 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 42 de la division organique 16 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 31 de la division organique 16 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 13 de la division organique 17 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 15 de la division organique 18 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 13 de la division organique 17 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 13 de la division organique 17 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 15 de la division organique 15 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 04 de la division organique 09 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 11 de la division organique 15 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 01 de la division organique 18 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 42 de la division organique 16 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 02 de la division organique 17 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;

- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 42 de la division organique 16 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 02 de la division organique 17 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 02 de la division organique 11 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 02 de la division organique 11 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 07 de la division organique 02 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 06 de la division organique 02 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 05 de la division organique 02 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 32 de la division organique 18 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 02 de la division organique 17 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base des programmes 06, 31 et 32 de la division organique 18 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base des programmes 41 et 42 de la division organique 16 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 03 de la division organique 18 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 11 de la division organique 16 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 12 de la division organique 16 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 02 de la division organique 02 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base des programmes 06 et 31 de la division organique 18 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 01 de la division organique 02 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base des programmes 02 et 11 de la division organique 14 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 02 de la division organique 10 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 11 de la division organique 14 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 02 de la division organique 14 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 03 de la division organique 16 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 06 de la division organique 18 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 11 de la division organique 14 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;

- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 11 de la division organique 14 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base des programmes 02 et 03 de la division organique 15 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 11 de la division organique 15 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 11 de la division organique 14 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 13 de la division organique 15 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 21 de la division organique 12 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 01 de la division organique 12 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 03 de la division organique 16 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 11 de la division organique 14 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 11 de la division organique 15 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 11 de la division organique 15 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 04 de la division organique 15 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 03 de la division organique 15 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base des programmes 02 et 03 de la division organique 15 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 02 de la division organique 15 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 13 de la division organique 15 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 15 de la division organique 18 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base des programmes 02 et 11 de la division organique 15 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 03 de la division organique 02 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 19 de la division organique 18 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 12 de la division organique 15 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 07 de la division organique 18 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 21 de la division organique 12 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 15 de la division organique 18 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;

- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 07 de la division organique 18 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 04 de la division organique 14 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 05 de la division organique 02 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 04 de la division organique 14 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 03 de la division organique 15 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 04 de la division organique 14 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 07 de la division organique 10 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 15 de la division organique 18 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 01 de la division organique 18 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 06 de la division organique 14 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 01 et 11 des divisions organiques 16 et 34 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 01 et 03 des divisions organiques 16 et 34 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 01 et 02 des divisions organiques 17 et 34 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 01 et 31 des divisions organiques 16 et 34 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 01 et 02 des divisions organiques 34 et 15 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 02 et 11 de la division organique 15 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 11 et 13 de la division organique 15 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 01 et 03 des divisions organiques 16 et 34 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 08, 11, 13 et 15 des divisions organiques 10, 17 et 18 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 01 et 04 des divisions organiques 10 et 11 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 08 et 06 des divisions organiques 10 et 18 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 11 et 12 de la division organique 16 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 03 et 08 des divisions organiques 10 et 14 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 02 et 11 de la division organique 14 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;

- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 02 et 08 des divisions organiques 10 et 17 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 08 et 13 des divisions organiques 10 et 17 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 02 et 11 des divisions organiques 16 et 17 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 02 et 03 de la division organique 16 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 03, 04 et 11 de la division organique 15 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 01 et 11 de la division organique 16 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 02, 03, 04 et 14 de la division organique 15 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 01 et 11 de la division organique 14 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 01, 02 et 07 des divisions organiques 18 et 34 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 08 et 06 de la division organique 10 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 08, 13 et 21 des divisions organiques 10, 17 et 18 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 23 et 31 de la division organique 12 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 01 et 04 de la division organique 15 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 07 et 01 des divisions organiques 10 et 15 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 22 et 31 de la division organique 18 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 08 et 06 des divisions organiques 10 et 18 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 02 et 04 de la division organique 15 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 08 et 12 des divisions organiques 10 et 17 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 01 et 31 de la division organique 18 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 31 et 41 de la division organique 16 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 01 et 02 des divisions organiques 10 et 34 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 01 et 31 de la division organique 16 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 01 et 07 des divisions organiques 18 et 34 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 01, 04 et 21 des divisions organiques 15 et 12 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;

- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 11 et 01 de la division organique 14 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 02 et 11 de la division organique 15 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 01, 02, 04, 11, 12, 14 et 22 des divisions organiques 11, 12, 14, 15 et 16 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre le programme 08 de la division organique 10 et les programmes 11 et 12 de la division organique 17 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 08 et 12 des divisions organiques 10 et 17 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 08 et 15 des divisions organiques 10 et 18 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 01 et 07 des divisions organiques 14 et 34 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 08 et 02 des divisions organiques 10 et 11 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 09 et 21 de la division organique 12 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 23 et 31 de la division organique 12 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 01 et 11 de la division organique 14 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 08 et 12 des divisions organiques 10 et 17 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 01, 02, 03, 04, 07 et 31 des divisions organiques 18 et 34 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 01 et 02 des divisions organiques 15 et 34 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre le programme 08 de la division organique 10 et les programmes 12 et 13 de la division organique 17 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre le programme 08 de la division organique 10 et le programme 32 de la division organique 18 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre le programme 08 de la division organique 10 et le programme 32 de la division organique 18 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre le programme 08 de la division organique 10 et le programme 12 de la division organique 16 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre le programme 08 de la division organique 10 et le programme 02 de la division organique 17 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 11 et 12 de la division organique 15 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre le programme 08 de la division organique 10 et le programme 11 de la division organique 15 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 08 et 13 des divisions organiques 10 et 17 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 08 et 11 des divisions organiques 10 et 17 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 01, 02, 03, 04 et 11 de la division organique 15 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;

- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 08 et 02 des divisions organiques 10 et 17 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre le programme 08 de la division organique 10 et le programme 12 de la division organique 17 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 08 et 06 des divisions organiques 10 et 18 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre le programme 08 de la division organique 10, le programme 08 de la division organique 09 et le programme 12 de la division organique 17 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 02 et 08 de la division organique 10 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre le programme 08 de la division organique 10 et le programme 13 de la division organique 17 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 11 et 13 de la division organique 15 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 08 et 21 des divisions organiques 10 et 18 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 11 et 12 de la division organique 16 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre le programme 07 de la division organique 14 et le programme 13 de la division organique 17 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 01 et 08 des divisions organiques 09 et 34 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 01 et 13 des divisions organiques 17 et 34 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 03 et 04 de la division organique 15 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 01 et 11 de la division organique 14 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 01 et 02 de la division organique 15 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 08, 12 et 15 des divisions organiques 10 et 18 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 01, 02, 07 et 31 des divisions organiques 18 et 34 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 03 et 08 des divisions organiques 10 et 18 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 08 et 31 des divisions organiques 10 et 16 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 01, 02, 03, 04, 08, 11, 12, 13, 21 et 31 des divisions organiques 10, 14, 15, 16, 17 et 18 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 11 et 31 de la division organique 16 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 08, 12, 15, 17 et 22 des divisions organiques 10 et 18 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 01 et 11 des divisions organiques 14 et 34 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 01 et 11 des divisions organiques 14 et 34 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;

- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre le programme 08 de la division organique 09 et le programme 08 de la division organique 10 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 08 et 12 des divisions organiques 10 et 17 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 23 et 31 de la division organique 12 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 01 et 02 des divisions organiques 15 et 34 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 01 et 07 des divisions organiques 18 et 34 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre le programme 08 de la division organique 10 et le programme 02 de la division organique 11 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 08, 22 et 24 des divisions organiques 10 et 18 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 06 et 08 des divisions organiques 10 et 18 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 06 et 08 des divisions organiques 10 et 14 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 01 et 04 de la division organique 14 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre le programme 08 de la division organique 10 et le programme 31 de la division organique 16 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 08 et 31 des divisions organiques 10 et 18 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 06 et 08 des divisions organiques 10 et 18 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre le programme 08 de la division organique 10 et le programme 13 de la division organique 17 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 06 et 31 de la division organique 18 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre le programme 08 de la division organique 10 et le programme 12 de la division organique 18 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 02 et 08 des divisions organiques 10 et 18 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 41 et 42 de la division organique 16 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 11, 12 et 13 de la division organique 15 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 ;
- l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 01 et 02 de la division organique 17 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020.

Ces arrêtés seront transmis aux membres de la Commission du budget et des infrastructures sportives.

La Cour constitutionnelle m'a fait parvenir huit notifications d'arrêts :

- la notification de l'arrêt n° 162 du rôle 7147 concernant le recours en annulation partielle de l'ordonnance de la Région de Bruxelles-Capitale du 23 juillet 2018 modifiant l'ordonnance du 19 juillet 2001 relative à l'organisation du marché de l'électricité en Région de Bruxelles-Capitale, l'ordonnance du 1er avril 2004 relative à l'organisation du marché du gaz en Région de Bruxelles-Capitale, concernant des redevances de voiries en matière de gaz et d'électricité et portant modification de l'ordonnance du 19 juillet 2001 relative à l'organisation du marché de l'électricité en Région de Bruxelles-Capitale et l'ordonnance du 12 décembre 1991 créant des

fonds budgétaires, introduit par l'ASBL « Inter-Environnement Bruxelles » et autres ;

- la notification de l'arrêt n° 163 du rôle 7157 concernant le recours en annulation de l'article 76, 1°, du décret-programme de la Région wallonne du 17 juillet 2018 portant des mesures diverses en matière d'emploi, de formation, d'économie, d'industrie, de recherche, d'innovation, de numérique, d'environnement, de transition écologique, d'aménagement du territoire, de travaux publics, de mobilité et de transports, d'énergie, de climat, de politique aéroportuaire, de tourisme, d'agriculture, de nature, de forêt, des pouvoirs locaux et de logement, introduit par l'ASBL « Belgisch Fonds voor de Inzameling en Verwerking van Elektrohuishoudtoestellen » et autres ;
- la notification de l'arrêt n° 64 du rôle 7286 concernant le recours en annulation du décret de la Région flamande du 29 mars 2019 relatif au transport particulier rémunéré, introduit par la SA « Taxis Autolux » et autres ;
- la notification de l'arrêt n° 165 des rôles 7292 et 7293 concernant les recours en annulation du décret de la Région flamande du 26 avril 2019 portant réglementation de l'utilisation de feux d'artifice, de pétards, de canons à carbure et de lanternes volantes, introduits par Christophe Byl et autres et par la SPRL « PyroStar » et autres ;
- la notification de l'arrêt n° 166 du rôle 7334 concernant la question préjudicielle relative à l'article 1675/13, § 3, deuxième tiret, du Code judiciaire, posée par le Tribunal du travail de Gand, division Audenarde ;
- la notification de l'arrêt n° 167 des rôles 7429 et 7443 concernant les demandes de suspension totale ou partielle du décret flamand du 26 juin 2020 modifiant le décret du 21 juin 2013 relatif à la coopération administrative dans le domaine fiscal, en ce qui concerne l'échange automatique et obligatoire d'informations dans le domaine fiscal en rapport avec les dispositifs transfrontières devant faire l'objet d'une déclaration, introduites par l' « Orde van Vlaamse balies » et Alain Claes et par l'association de fait « Belgian Association of Tax Lawyers » et autres ;
- la notification de l'arrêt n° 168 du rôle 7407 concernant la demande de suspension de la loi du 20 décembre 2019 transposant la Directive (UE) 2018/822 du Conseil du 25 mai 2018 modifiant la Directive 2011/16/UE en ce qui concerne l'échange automatique et obligatoire d'informations dans le domaine fiscal en rapport avec les dispositifs transfrontières devant faire l'objet d'une déclaration, introduite par l'association de fait « Belgian Association of Tax Lawyers » et autres ;
- la notification de l'arrêt n° 169 du rôle 7465 concernant la demande de suspension de la loi du 6 novembre 2020 en vue d'autoriser des personnes non légalement qualifiées à exercer, dans le cadre de l'épidémie de coronavirus COVID–19, des activités relevant de l'art infirmier, introduite par l'ASBL « Union4U » et autres.

La notification de l'arrêt n° 163 du rôle 7157 concernant le recours en annulation de l'article 76, 1°, du décret-programme de la Région wallonne du 17 juillet 2018 portant des mesures diverses en matière d'emploi, de formation, d'économie, d'industrie, de recherche, d'innovation, de numérique, d'environnement, de transition écologique, d'aménagement du territoire, de travaux publics, de mobilité et de transports, d'énergie, de climat, de politique aéroportuaire, de tourisme, d'agriculture, de nature, de forêt, des pouvoirs locaux et de logement, introduit par l'ASBL « Belgisch Fonds voor de Inzameling en Verwerking van Elektrohuishoudtoestellen » et autres a été imprimée et distribuée sous le document n° 401 (2020-2021) N° 1.

Elle sera envoyée à la Commission de l'environnement, de la nature et du bien-être animal.

La liste reprenant les documents, les arrêtés de reventilation des crédits budgétaires et les notifications d'arrêts de la Cour constitutionnelle a été adressée aux membres.

Tous les documents cités sont à la disposition des parlementaires qui émettraient le souhait d'en prendre connaissance.

DOCUMENTS

Dépôt

M. le Président. – La liste des projets de décret déposés au Parlement par le Gouvernement et des rapports de commission a été adressée aux membres :

- le 32e cahier d'observations adressé par la Cour des comptes au Parlement wallon – Fascicules Ier et II (Doc. 397 (2020-2021) N° 1 et 1*bis*) ; il a été envoyé à la Commission du budget et des infrastructures sportives, imprimé et distribué ;
- le rapport pour l'année 2019 en application des articles L5111-1 et suivants du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, présenté par le Bureau du Parlement de Wallonie.

Il a été imprimé et distribué sous le n° 405 (2020-2021) N° 1.

DOCUMENTS

Prises en considération

M. le Président. – L'ordre du jour, en application des articles 95 et 126 du règlement, appelle le Parlement à se prononcer sur la prise en considération des propositions suivantes :

- la proposition de résolution déposée par Mme Nikolic, MM. Fontaine, Heyvaert, Mme Galant, MM. Hardy et Agache (Doc. 403 (2020-2021) N° 1) ;
- la proposition de décret déposée par M. Frédéric, Mme Galant, MM. Hazée, Mugemangango et Dispa (Doc. 404 (2020-2021) N° 1).

Elles ont été imprimées et distribuées.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur leur prise en considération ?

Personne ne demandant la parole, les propositions sont prises en considération. La proposition n° 403 sera envoyée à la Commission de l'énergie, du climat et de la mobilité et la proposition n° 404 à la Commission du logement et des pouvoirs locaux.

DEMANDE D'URGENCE

M. le Président. – J'ai été saisi par 10 membres d'une demande d'urgence relative à l'examen et au vote en séance plénière de ce jour de la proposition de décret modifiant les articles 1er, 2 et 3 du décret du 1er octobre 2020 organisant jusqu'au 31 décembre 2020 la tenue des réunions des organes des intercommunales, des sociétés à participation publique locale significative, des associations de pouvoirs publics visées à l'article 118 de la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale, des sociétés de logement de service public, des ASBL communales ou provinciales, des régies communales ou provinciales autonomes, d'associations de projet ou de tout autre organisme supra-local ayant pris la forme d'une société ou d'une association, déposée par M. Frédéric, Mme Galant, MM. Hazée, Mugemangango et Dispa (Doc. 404 (2020-2021) N° 1).

Conformément à l'article 89.2, du règlement, j'ai vérifié que cette demande est appuyée par 10 députés au moins.

Quelqu'un demande-t-il la parole ? Non.

Puis-je recueillir l'assentiment de l'assemblée sur la demande d'urgence ?

(Assentiment)

En conséquence, la proposition de décret n° 404 est envoyée sous le bénéfice de l'urgence en Commission du logement et des pouvoirs locaux qui se réunira en salle 34 à l'issue des questions d'actualité.

QUESTIONS URGENTES

M. le Président. – Conformément à l'article 68 du règlement, nous en arrivons à l'heure des questions au Gouvernement.

QUESTION URGENTE DE M. FLORENT À MME TELLIER, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « LA STRATÉGIE DE LUTTE CONTRE LA DÉFORESTATION DÉFENDUE PAR LA WALLONIE SUITE AU RAPPORT DU WWF »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question urgente de M. Florent à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « la stratégie de lutte contre la déforestation défendue par la Wallonie suite au rapport du WWF ».

La parole est à M. Florent pour poser sa question.

M. Florent (Ecolo). – Madame la Ministre, le dernier rapport du WWF est réellement alarmant concernant les points chauds de la déforestation dans le monde. Il révèle que sur la période courant de 2004 à 2017, ce ne sont pas moins de 43 millions d'hectares de forêt qui ont disparu, et cela dans principalement 24 points chauds qui ont été étudiés.

Les causes de cette déforestation sont généralement connues. C'est principalement comme en Bolivie ou au Brésil de Jair Bolsonaro avec l'agriculture intensive industrielle qui y est menée. Les conséquences sont également connues et documentées. C'est une perte pour le stockage carbone dans la lutte contre le réchauffement du climat, une perte de biodiversité, mais aussi, il faut le souligner, un risque accru de voir apparaître des zoonoses qui peuvent potentiellement se transformer en pandémie comme celle que nous connaissons.

Madame la Ministre, vous représenterez notre région lors de la COP sur la convention sur la biodiversité à la fin du mois de mai. Ma question est : quelle est la stratégie diplomatique qui sera mise en place au niveau de cette COP pour stopper véritablement cette déforestation ? C'est un enjeu urgent et c'est un enjeu d'une importance capitale. Comment mettre la pression sur des pays comme le Brésil ? Je vous remercie.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Tout d'abord peut-être un point contextuel, la COP15 qui aura lieu à Kunming a été reportée en raison de la pandémie et est reprogrammée pour le mois d'octobre 2021. Concernant la problématique que vous évoquez, j'ai eu l'occasion de rencontrer la semaine dernière les ONG WWF et Greenpeace qui m'ont sensibilisée sur cette question justement.

Le WWF vient de publier un rapport sur la déforestation importée, c'est-à-dire en identifiant 24 *hotspots* de déforestation à l'échelle mondiale où de grandes surfaces de forêts restantes sont menacées. Plus de 43 millions d'hectares ont été déboisés sur ces 24 fronts entre 2004 et 2017. On voit que l'on est face à une superficie à peu près équivalente à celle du Maroc, donc un enjeu extrêmement important à l'échelle de la planète.

On pourrait se dire : en quoi sommes-nous concernés à l'échelle de la Wallonie ou de la Belgique par rapport à cette problématique ? Comme vous l'avez indiqué, l'agriculture industrielle à grande échelle est le vecteur essentiel cette déforestation. Or, cette agriculture est elle-même en grande partie le résultat de nos choix de consommation, en particulier sur des produits comme le soja, l'huile de palme, le café, le cacao, et cetera.

Pour une réponse mondiale à ce problème, il faut agir à l'échelle de l'Union européenne qui peut travailler sur un certain nombre de leviers comme ceux de la réglementation, mais aussi de la certification de certains produits ou de la labellisation, pour s'orienter vers des produits de consommation labellisés « Zéro déforestation » et faire en sorte que le citoyen puisse aussi, dans ses choix de consommation, avoir cette information en ligne de compte.

La Commission européenne a lancé à l'automne dernier une consultation publique sur un projet de législation qu'elle envisage pour cet été 2021, consultation qui a recueilli un large assentiment puisque plus d'un million d'Européens se sont positionnés en faveur d'une législation plus ambitieuse, dont 87 000 Belges.

À mon niveau, en tant que représentante de la Belgique au Conseil européen de l'environnement, dès ce mois de juillet, j'aurai l'occasion de porter cette question-là dans les débats européens ainsi qu'à la COP de la biodiversité, la CBD, qui aura donc lieu en octobre 2021 avec toute l'ambition que nous devons avoir sur ce sujet.

M. le Président. – La parole est à M. Florent.

M. Florent (Ecolo). – On se rend compte que ces problématiques sont de plus en plus interconnectées. Les consommations que nous avons ici localement peuvent avoir aussi des répercussions lorsque ces consommations induisent une déforestation, de l'importation de soja ou d'autres matières premières depuis ces pays-là.

C'est une conscientisation globale que nous devons avoir.

Je me réjouis que vous représentiez la Belgique en octobre. Je me réjouis aussi que l'ambition est celle-là, c'est véritablement de stopper cette déforestation. Je reviendrai certainement pour une question plus précise en commission pour en savoir davantage sur la stratégie de diplomatie que vous allez déployer.

QUESTION URGENTE DE M. MUGEMANGANGO À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LES EMPLOIS MENACÉS PAR LA RESTRUCTURATION DE L'ENTREPRISE SOLVAY »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question urgente de M. Mugemangango à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les emplois menacés par la restructuration de l'entreprise Solvay ».

La parole est à M. Mugemangango pour poser sa question.

M. Mugemangango (PTB). – Monsieur le Ministre, nous apprenons dans la presse que Solvay annonce un plan de restructuration, qui peut quand même impacter 100 postes de travail en Belgique. C'est une suppression d'emploi de 900 postes à l'échelle de l'ensemble du groupe. On entend, des voix syndicales, beaucoup d'inquiétude par rapport à l'avenir des sièges qui sont ici en Wallonie, Jemeppe-sur-Sambre et Walcourt, par exemple.

Il y a eu une assemblée générale ce matin et des questions se posent quant à l'avenir des travailleurs de ce groupe. Il y a quand même 1 700 travailleurs de ce groupe qui travaillent en Belgique. Ce qui est aussi remarquable, c'est de constater que l'on est en train de parler d'une entreprise – évidemment l'ensemble du secteur économique subit la crise économique qui suit la crise sanitaire – en particulier qui a quand même fourni l'année dernière un chiffre d'affaires de 2,1 milliards d'euros et, en trois ans, a quand même rémunéré à concurrence de 1,2 milliard ses actionnaires. On peut dire que c'est une entreprise qui ne se porte quand

même pas si mal, dispose de réserves, a fait le choix de rémunérer quand même de manière assez élevée ses actionnaires.

La question se pose de savoir si, encore une fois, dans ce dossier, ce sont les travailleurs qui vont être la victime de la crise.

Ma question est de savoir si vous avez plus d'information sur l'état de cette situation, si vous avez éventuellement pris contact avec la direction de cette entreprise pour trouver des solutions autres que faire payer les travailleurs.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Monsieur le Député, les informations dont on dispose à ce stade sont des informations qui sont parcellaires.

Lors du conseil d'entreprise de ce matin, le groupe a annoncé son intention de supprimer 101 postes de son site de Neder-Over-Heembeek, ainsi que la délocalisation de 15 autres, 37 nouvelles affectations y seront par ailleurs créées, avec une perte nette d'emplois annoncée à ce stade d'environ 80 postes de travail qui sont, m'indique-t-on, essentiellement des postes de travail aujourd'hui occupés par des cadres. Les 15 postes délocalisés le seront vers d'autres sites du groupe belge ou étranger.

Il y a effectivement des craintes quant à des pertes d'emploi plus considérables. Les délégations syndicales ont exprimé notamment ces craintes. À ce stade, aucune information n'est encore disponible.

Solvay est basé à Neder-Over-Heembeek, même si, vous le savez, vous l'avez mentionné, des activités sont aussi nichées en Wallonie. Nous ne participons pas avec nos outils financiers et nous ne sommes pas partenaires du groupe, mais j'ai l'intention effectivement d'avoir un contact avec la direction de Solvay, que je connais bien par ailleurs, de manière à mesurer les différents éléments en ce qui concerne l'avenir du groupe et les différentes réorganisations, celles-ci ou potentiellement d'autres qui seraient envisagées. Il est prématuré pour que je puisse en faire une analyse, comme vous le comprendrez bien évidemment.

M. le Président. – La parole est à M. Mugemangango.

M. Mugemangango (PTB). – Je vous remercie pour vos réponses, Monsieur le Ministre.

Évidemment, on viendra vers vous pour suivre ce dossier de près. Il est tout à fait clair que, dans le cadre de Solvay, en tout cas dans l'état de connaissance qu'on a des chiffres financiers, cette restructuration apparaît un petit peu étrange, ou en tout cas non pertinente vu la situation économique de l'ensemble de la région et surtout des travailleurs qui sont frappés par la crise économique et sociale qui suit la crise sanitaire.

Il faudrait aboutir à d'autres solutions. Cela pose – je ne dois pas vous le dire – la question plus globale des pertes d'emploi de notre Région qui s'annoncent les unes après les autres et auxquelles il faudra trouver des solutions pour protéger les travailleurs.

QUESTION URGENTE DE M. DESQUESNES À M. DI RUPO, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON, SUR « LA POSITION DU GOUVERNEMENT WALLON SUR LE SCÉNARIO ENVISAGEANT LA FERMETURE DES FRONTIÈRES OU LA RÉDUCTION DES DÉPLACEMENTS À L'ÉTRANGER DANS LA PERSPECTIVE DU FUTUR COMITÉ DE CONCERTATION »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question urgente de M. Desquesnes à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « la position du Gouvernement wallon sur le scénario envisageant la fermeture des frontières ou la réduction des déplacements à l'étranger dans la perspective du futur Comité de concertation ».

La parole est à M. Desquesnes pour poser sa question.

M. Desquesnes (cdH). – Monsieur le Ministre-Président, hier, j'ai eu l'occasion d'interroger Mme la Ministre Morreale sur le contrôle des retours de vacances durant la période qui vient de se dérouler.

On sait aujourd'hui que le variant anglais est extrêmement contagieux. On sait que son arrivée chez nous est sans doute déjà réalité, mais sa propagation pourrait être accélérée par des arrivées d'étrangers. D'ailleurs, c'est le signal d'alarme que l'un des membres du GEMS exprimait aujourd'hui dans la presse.

Par contre, savoir quelle était l'attitude que nous allions avoir par rapport aux voyages à l'étranger, votre ministre a simplement répondu qu'à titre personnel, elle trouvait qu'ils ne devraient pas être autorisés.

Je voudrais maintenant vous entendre, vous, Monsieur le Ministre-Président, comme chef du Gouvernement wallon. Vous qui allez participer le 22 janvier prochain au Comité de concertation avec quelle position puisque c'est une décision aussi qui implique clairement la Wallonie. Nous sommes impliqués dans le contrôle et la mise en œuvre concrète aux frontières et on sait que malheureusement, une partie de ces flux aujourd'hui ne sont pas maîtrisés, ne

sont pas contrôlés. Mme la Ministre n'a d'ailleurs pas été capable de me donner les chiffres des taux de positivité par rapport à ces PLF.

Je voudrais donc connaître la position que vous comptez défendre au prochain Comité de concertation concernant la perspective, notamment, des vacances de Carnaval.

Nos concitoyens, pensez-vous qu'ils doivent ou qu'ils pourront aller à l'étranger en vacances ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Di Rupo.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Monsieur le Député, je ne vais pas être discourtois, car ce n'est pas dans mes habitudes, mais je n'ai pas à vous répondre sur ce que je ferai. Vous pouvez m'interroger sur ce que j'ai fait. On n'interroge pas le Gouvernement sur ses intentions, mais bien sur ses faits.

Pour ce qui concerne donc les faits, il y a eu une réunion en effet, du Comité de concertation. Nous avons décidé de maintenir les décisions jusque le mois de mars qui est une décision importante et nous avons décidés de renforcer le contrôle aux frontières. Ce qui est donc important à la fois pour le variant britannique que pour des retours de l'étranger, c'est que le contrôle s'effectue non seulement dans les aéroports et dans les gares, mais également par la route. Dans l'état actuel des choses, c'est la décision qui fût prise et je voudrais qu'elle puisse être totalement appliquée.

M. le Président. – La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). – J'entends votre réponse et vous constatez vous-même, Monsieur le Ministre-Président, que les contrôles aux frontières, aujourd'hui, ne sont pas effectifs.

La menace du virus est prégnante et nous n'avons pas de chiffres. Là, c'est de votre compétence et c'est votre action. C'est celle de savoir si effectivement, il y a un risque ou une menace et de l'anticiper. Gouverner, c'est prévoir et il faut que vous puissiez dire à nos concitoyens si oui ou non, pour les prochaines vacances de Carnaval, ils pourront ou pas quitter le territoire. C'est votre responsabilité. J'espère que vous défendrez une position claire le 22 janvier prochain au Comité de concertation.

QUESTION URGENTE DE M. HARDY À M. CRUCKE, MINISTRE DU BUDGET ET DES FINANCES, DES AÉROPORTS ET DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES, SUR « LE NOUVEAU CHANTAGE À L'EMPLOI DE RYANAIR »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question urgente de M. Hardy à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « le nouveau chantage à l'emploi de Ryanair ».

La parole est à M. Hardy pour poser sa question.

M. Hardy (PS). – Monsieur le Ministre, la situation économique est compliquée. Elle l'est encore plus pour le secteur aéronautique et les aéroports, en particulier.

Les relations avec la compagnie Ryanair semblent difficiles bien que la compagnie ait fait des bénéfices jusqu'en mars 2020, bien qu'elle octroie des primes importantes à ses dirigeants, cette compagnie continue inlassablement à mettre la pression sur les travailleurs et sur les pouvoirs publics. Aujourd'hui, la compagnie insiste pour que les redevances dans les aéroports diminuent. Je voulais savoir, Monsieur le Ministre, quelle était votre position par rapport à cette demande.

Avez-vous eu une concertation avec votre collègue du Fédéral au niveau de l'Emploi, M. le Ministre Dermagne.

Quelles sont les perspectives de la relation que les pouvoirs publics entretiendront avec Ryanair à l'avenir ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Crucke.

M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives. – Monsieur le Député, je vous remercie pour votre question. Mon positionnement dans ce dossier n'a pas varié d'un iota. J'ai encore eu l'occasion de répondre il y a 15 jours et ce n'est pas la nouvelle sortie, je vous le confirme, de Ryanair qui va m'inviter à changer de point de vue.

Notons quand même que ce sur quoi insiste cette fois Ryanair, c'est sur l'aide à une compagnie aérienne. C'est le Fédéral qui accorde ces aides. Ce n'est pas la Région. Et je n'entends pas accorder la moindre aide à une compagnie aérienne fut-ce-t-elle nationale, fédérale, allemande ou pas. Peu importe, ce n'est pas le rôle de la Wallonie.

Nous avons essayé de prendre des contacts avec Ryanair. Quand je dis « nous », c'est à la fois le cabinet, mais aussi BSCA. Ces contacts ne sont pas refusés pour autant que nous baissions les redevances à Charleroi qui sont déjà extrêmement basses, comme vous le savez, et qui surtout est l'aéroport le plus rentable pour Ryanair.

J'ai fait savoir en heure et en temps et je vous répète aujourd'hui qu'il n'est pas question de baisser les redevances ni de céder à ce type de chantage. Il n'y aura pas ni d'effet d'annonce ni d'annonce d'une baisse de quoi que ce soit.

Enfin, en termes d'emploi, j'ai également eu des contacts avec le ministre Dermagne, le ministre de l'Emploi au Fédéral, et systématiquement je lui ai apporté mon soutien. On ne joue pas, on ne chante pas sur l'emploi. Ce type de méthode là ne fait pas partie de ce que j'appelle le respect des relations sur le plan social entre un patron et son personnel.

M. le Président. – La parole est à M. Hardy.

M. Hardy (PS). – Je suis très heureux d'entendre que le respect est une valeur importante que vous véhiculez au sein de votre Gouvernement et que le plus important, ce sont le respect des travailleurs, le respect de leurs conditions de travail et que nous ne cèderons pas en tant que pouvoirs publics à des chantages tels que ceux que Michael O'Leary tente de nous imposer par ses pressions inclassables. J'espère que nous tiendrons bon et que nous maintiendrons l'emploi sur un site tel quel Charleroi.

QUESTIONS D'ACTUALITÉ

QUESTION D'ACTUALITÉ DE MME CREMASCO À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA RELANCE DU PLAN WALLON POUR LE COMMERCE DE PROXIMITÉ ET LE PARCOURS COMMERCIAL »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Cremasco à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la relance du Plan wallon pour le commerce de proximité et le parcours commercial ».

La parole est à Mme Cremasco pour poser sa question.

Mme Cremasco (Ecolo). – Monsieur le Ministre, ma question porte précisément sur la *smart* application commerce local que nous découvrirons dans la presse samedi si je ne m'abuse. C'est une application comme on en voit souvent dans d'autres régions. J'imagine que vous avez tous comme moi été confrontés à ce genre de choses où vous recevez, dès que vous arrivez dans une région d'Europe, l'application de la région. Ce n'est pas du tout un élément d'actualité qui, pour moi, est négligeable parce que Discover Valle d'Aoste par exemple, je prends n'importe quel exemple – « excellent exemple », me dit Mme Greoli –, vous interconnecte avec tout le tissu local.

Cet élément d'actualité vient en complément ou en tout cas il est à la croisée de deux dossiers politiques importants : le développement du commerce local, de l'économie de proximité et le tournant numérique que la Wallonie doit prendre ou va prendre, notamment l'e-commerce.

Si nous sommes tous convaincus de l'importance de ces deux champs-là et en particulier les parlementaires de la majorité puisque c'est inscrit dans la DPR, je crois que depuis la crise du covid, tous les citoyens nous ont rejoints en disant : on a redécouvert l'échelle du quartier, l'échelle de la proximité, l'économie de proximité plus que le commerce parce que j'y inclus le tourisme, la culture par exemple et cet e-commerce où l'on se dit que ce n'est pas possible, que l'on ne peut pas laisser toute la place aux grandes plateformes multinationales type Amazon.

Cet élément d'actualité est à la croisée de ces deux dossiers importants. L'écologiste que je suis est enthousiaste, mais vigilante et donc je voudrais savoir où, quand, quelles sont les valeurs qui seront soutenues par cette appli ? Comment va-t-elle être diffusée ? Cela va-t-il avoir le rayonnement que j'en attends quand je citais le Val d'Aoste ? La petite couturière que je rencontre aujourd'hui à Namur, puis-je directement l'encoder sur mon smartphone et après faire des commandes et ainsi rivaliser, comme vous nous l'annonciez, avec de grandes plateformes commerciales ? D'avance merci pour vos éléments de réponse.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Madame la Députée, merci pour votre question qui, complémentairement aux réponses que j'ai eu l'occasion sur un autre volet d'apporter à votre collègue hier sur le lancement du plan Horizon-Commerce, notamment les jeudis du commerce à partir de la deuxième moitié de février, la mise en œuvre d'une ligne directe moncommerce@spw.wallonnie.be pour récolter l'ensemble des avis, les éléments de rencontre et de méthodologie.

Il y a un plan très important. Je me permets d'attirer votre attention à toutes et à tous sur ce dossier-là, parce que l'idée est de mettre le digital au service de la proximité. Souvent, on constate la concurrence, la

difficulté et les parts de marché qui sont grignotées et l'on se dit : « On va faire nous une plateforme et l'on va concurrencer d'autres types de plateforme internationale ».

Nous avons une opportunité, et merci au Gouvernement d'avoir accepté d'allouer des budgets pour le plan Commerce, mais aussi en gérant à la fois des applis que vous venez de mentionner, en gérant et en offrant des données et des interactions avec les commerçants, les collectivités locales et les associations, de manière à permettre un parcours différent – *friendly*, accueillant, chaleureux – pour le candidat- commerçant qui s'intéresse à un lieu, à un secteur d'activité, qui a décidé de passer une demi-journée ou une journée shopping par exemple.

L'idée est aussi d'apporter, à travers le pan e-commerce, un complément qui soit fluide dans le contexte de la prolongation des formations et des informations à destination des commerçants pour que le commerçant, complémentairement aux atouts du physique, puisse lui-même inscrire sa relation avec son client, la livraison et la représentation des produits chez le client, les différentes formes du produit, dans des modules d'e-commerce qui s'ajoute au commerce physique.

Il y aura encore d'autres chapitres.

Les applications, le fait de pouvoir gérer les données, dans le respect du RGPD, de faire des parcours clients, usagers, de pouvoir accompagner le commerçant dans le pan digitalisation, même pour le commerçant, même pour l'artisan et surtout pour la proximité, pour les producteurs locaux, pour l'ensemble de cet écosystème autour de la proximité, me semblent un axe important.

Je ne dis pas que ceci est la vérité révélée, mais en tout cas, quelques-uns des éléments du dossier que je souhaite challenger avec l'ensemble du monde économique, commercial, numérique, associatif, des villes et communes. N'hésitez pas à compléter tout cela.

M. le Président. – La parole est à Mme Cremasco.

Mme Cremasco (Ecolo). – Merci, Monsieur le Ministre, pour ce début d'élément d'information.

Je reviendrai, comme vous me le suggérez, pour alimenter le débat. Comme je vous le disais, en écologiste que je suis, ce soutien aux circuits courts, à la relocalisation de notre économie et au fait de garder notre plus-value chez nous, de développer des outils numériques qui, en même temps, sont originaux et vont nous permettre de prendre ce tournant aujourd'hui avec la connaissance et, quelque part, avec la difficulté que l'on a dû subir suite à la crise du covid, je ne peux que vous encourager en étant – et vous le savez bien puisque je vous fais le coup à chaque fois – vigilante et en disant qu'il y a des écueils dans tous les outils numériques. Vous connaissez ma position sur le sujet.

À l'issue des travaux du Gouvernement et de la Wallonie, il faut que nous soyons fiers de ce développement numérique qui soutient notre économie locale.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE MME ROBERTY À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LES RISQUES DE CYBERATTAQUES DE LABORATOIRES SUR LA CAMPAGNE DE VACCINATION EN WALLONIE »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Roberty à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les risques de cyberattaques de laboratoires sur la campagne de vaccination en Wallonie ».

La parole est à Mme Roberty pour poser sa question.

Mme Roberty (PS). – Monsieur le Ministre, vendredi passé, le Centre pour la cybercriminalité belge a alerté les services de sécurité sur les risques que pouvaient représenter des attaques pirates informatiques sur les prochaines séances de vaccination.

En effet, il y a trois semaines, un laboratoire d'Anvers a été piraté. Avec cette attaque, ce sont des milliers de tests covid qui ont été bloqués et donc des milliers de Belges qui ont été pris en otage.

Ce n'est malheureusement pas un cas isolé. D'autres laboratoires, situés à Genk, à Mouscron, à Bruges ou encore à Ardoy, ont été la cible de pareilles attaques informatiques. Cela commence à faire beaucoup.

Ce n'est pas la première fois que je me permets de vous interroger sur cette problématique.

En novembre, ici même, vous me disiez devoir prendre un contact avec le Centre pour la cybercriminalité belge et vous me disiez également que nous devions faire preuve de proactivité et de vigilance.

Je sais que votre préoccupation est aussi grande que la mienne et aussi grande que celle de nos citoyens.

Pouvez-vous nous dire ce qui est mis en place aujourd'hui pour protéger un maximum la campagne de vaccination qui fait son office aujourd'hui ? Vous savez

à quel point cette vaccination nous tient, à toutes et à tous, à cœur.

Les laboratoires, les centres de recherche et les entreprises prennent-ils bien toute la mesure de ce risque lié aux cyberattaques ?

Nos données wallonnes sont-elles suffisamment protégées ?

Que pouvez-vous mettre en place pour nous assurer du bien-fondé et de la bonne continuation de notre campagne de vaccination ?

Que pouvez-vous mettre en place pour rassurer les Wallons et les Wallonnes que nous sommes ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Madame la Députée, j'en profite pour vous souhaiter également un excellent anniversaire…

(Applaudissements)

… et pour saluer votre bataille contre les cyberattaques. Dans l'histoire, les Sabines ont joué, à plusieurs moments dans l'histoire, par des batailles réputées, un rôle essentiel, vous le prolongez donc, notamment à la faveur de votre anniversaire.

En ce qui concerne, je prends très au sérieux les informations qui sont parues dans la presse et l'alerte que vous exprimez de façon renouvelée. Pourquoi ? Parce que, on le voit, systématiquement, l'évolution d'un certain nombre d'activités a fait l'objet, dans certains cas ont fait l'objet d'attaques, que ce soient de comportements à travers l'utilisation des réseaux, de TIMSS, que ce soit à travers de nouvelles activités. Il y a des tentatives et il y aura des tentatives.

C'est la raison pour laquelle le centre pour la cybersécurité Belgique est mobilisé par rapport à la protection de ces lieux spécifiques, lieux de recherche, lieux de production. Ce sont déjà des lieux qui font l'objet de protection particulière, parce que forcément il y a là des données, des éléments dont le blocage pourrait représenter une opportunité importante de chantage comme on l'a vu dans d'autres secteurs d'activité ou de blocage de l'ensemble d'une campagne santé publique, par exemple.

C'est la raison pour laquelle, avec l'Agence du Numérique, nous avons pris un certain nombre de contacts. Vous m'autoriserez, pour des raisons de confidentialité, de ne pas mentionner le détail des éléments qui sont évoqués, de manière à aussi être à disposition avec les outils qui sont les nôtres au niveau wallon.

Je rappelle qu'il y a, notamment pour les entreprises, des dispositifs qui soutiennent les consultations, les consultances en matière de cybersécurité. Il y a une intervention chèque entreprise cybersécurité, par exemple. Il y a encore des dispositifs qui permettent, le cas échéant, d'accompagner les entreprises concernées. Des contacts sont pris, des sensibilisations sont menées, des liens avec le niveau régional de manière à ce que la menace que vous mentionnez puisse être gérée et, je l'espère, écartée.

M. le Président. – La parole est à Mme Roberty.

Mme Roberty (PS). – Merci, Monsieur le Ministre, pour vos réponses qui sont de nature déjà à me rassurer.

Vous savez, nos données informatiques, quelles qu'elles soient, représentent le véritable nouvel or noir qu'il faut acquérir à tout prix et peu importe les méthodes. C'est ce qui se passe aujourd'hui malheureusement.

Aujourd'hui plus que jamais, le covid-19 doit être pour nous l'occasion de nous pencher sur la sécurisation, sur la protection de nos données face surtout à des législations extraterritoriales qui ne garantissent pas nécessairement la souveraineté de nos données. Finalement, cela devient un enjeu stratégique majeur.

Être en mesure d'assurer la sécurité des données de nos institutions, de nos hôpitaux, de nos centres de recherche, de nos laboratoires, de nos entreprises, assurer leur sécurité, c'est assurer la protection au sens large de tous les citoyens et de toutes les citoyennes, de tous les Wallons et de toutes les Wallonnes.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE MME CASSART-MAILLEUX À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LE PRÊT COUP DE POUCE ET LE *CROWDLENDING* »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Cassart-Mailleux à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le prêt Coup de pouce et le *crowdlending* ».

La parole est à Mme Cassart-Mailleux pour poser sa question.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Monsieur le Ministre, nous avons adopté, en décembre dernier, une nouvelle mouture du prêt Coup de pouce, qui a vu le plafond d'emprunts et de prêts largement augmenter.

Le mécanisme du prêt Coup de pouce est prévu dans un décret de 2016. Il permet aux particuliers de prêter de l'argent aux entreprises et aux indépendants en Wallonie, tout en bénéficiant d'un avantage fiscal sous la forme d'un crédit d'impôt.

Le nouveau dispositif a été proposé dans un objectif de relance économique pour permettre aux entreprises de renforcer la solvabilité via l'épargne privée.

Ce mécanisme présente également l'avantage de stimuler l'esprit d'entreprise en rapprochant les particuliers de l'écosystème entrepreneurial.

Cette réforme contribuera au déploiement approprié de cet outil afin de rencontrer les besoins de financement des PME, des indépendants, qui a été fortement accentué lors de cette crise covid, et de favoriser le développement eu égard également du montant de l'épargne élevée des Belges. Vous savez, tout comme moi, que les Belges ont soit une brique dans le ventre, soit ils souhaitent souvent épargner.

La Région wallonne vient de donner son accord pour que la formule puisse être proposée via des plateformes de *crowdlending*.

Pouvez-vous nous expliquer l'avantage de cette décision pour le monde entrepreneurial ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Madame la Députée, j'en profite pour vous donner une première information qui est que les débuts du nouveau prêt Coup de pouce semblent être un vrai succès. La SOWALFIN m'informait hier que 30 demandes avaient été introduites sur la plateforme après seulement 12 jours de durée d'entrée en vigueur du nouveau dispositif. Je pense que ceci répond à un besoin à la fois des entreprises, un besoin aussi lié à la situation socioéconomique actuelle, et aussi à une volonté d'un certain nombre de nos concitoyens, d'investir ou de soutenir le monde économique et le monde de l'entreprise.

Deuxièmement, j'ai lu avec beaucoup d'attention l'article concerné dès sa parution et j'ai été très surpris, parce que je n'avais pas entendu parler d'un accord, de quelque façon que ce soit, avec les plateformes de *crowdlending*. Le fait que l'on assure la promotion du dispositif est une bonne nouvelle, mais à ma connaissance – et je m'en suis assuré immédiatement en téléphonant à la SOWALFIN –,vous pouvez l'imaginer, il n'y a pas eu d'accord de quelque nature que ce soit. Cela ne veut pas dire qu'il ne puisse pas y en avoir à l'avenir, mais les modalités des objectifs ne sont pas exactement les mêmes.

Dès lors, nous allons prendre des contacts à l'avenir pour baliser et voir dans quelles conditions cette coopération peut s'exercer. Les bonnes volontés sont toujours les bienvenues. Il convient que l'on puisse bien cadrer les choses pour que ces bonnes volontés se traduisent toujours positivement, dans des conditions financières de rémunération du travail mené par les plateformes de *crowdlending*, et d'autres éléments encore qui soient aussi favorables que possible, à la fois pour les bénéficiaires du nouveau prêt Coup de pouce que pour celles et ceux qui y participeront.

Dès lors, notre porte est chaleureusement ouverte. Bravo pour celles et ceux qui se mobilisent, mais il ne faut peut-être pas mettre la charrue avant les bœufs, ce qui est en général un attelage qui ne progresse pas très facilement.

(Applaudissements)

M. le Président. – La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Je remercie M. le Ministre pour le caractère tout à fait complet de sa réponse. Si le succès est au rendez-vous, nous nous en réjouissons, parce que c'est une mesure importante, aussi bien pour l'épargne privée que pour les entreprises. Il est clair aussi que c'est un dispositif qui doit être cadré. Si vous me dites qu'il n'y a pas d'accord, cela laisse le champ pour des accords futurs, mais il faut baliser les choses.

Vous me l'avez dit dans votre réponse, des contacts seront pris et je m'en réjouis. C'est vrai que c'est le genre de mesures que nous devons prôner, c'est le genre de mesures que nous devons plébisciter afin qu'elles rencontrent toutes les attentes que nous avons sollicitées lors des discussions et avancées du décret.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. FLORENT À M. HENRY, MINISTRE DU CLIMAT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MOBILITÉ, SUR « LES AIDES AUX COMMUNES EN FAVEUR DU CLIMAT »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Florent à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité, sur « les aides aux communes en faveur du climat ».

La parole est à M. Florent pour poser sa question.

M. Florent (Ecolo). – Monsieur le Ministre, les communes sont véritablement des partenaires incontournables de l'action climatique et de la transition énergétique portée par notre Région. Elles ont été très nombreuses à déposer des dossiers de candidature dans le cadre de votre appel à projets visant à actualiser leur plan d'action climatique dans le cadre de la Convention des maires. Les maires, comme on dit en Gaume, de 181 communes de Wallonie sont contents, puisqu'ils ont vu leur dossier accepté, sélectionné, pour des investissements ciblés dans quatre domaines :

- les systèmes renouvelables de chaleur ;
- les systèmes de mobilité tels que les rechargements FAST pour des véhicules électriques ou des véhicules électriques partagés ;
- l'adaptation des bâtiments au réchauffement climatique ;
- la rénovation exemplaire de logements.

C'est donc une très bonne nouvelle pour ces communes et pour le climat, mais c'est également un défi, puisqu'elles ont jusqu'au 15 mars pour déposer des projets concrets qui seront étudiés dans la foulée, fin avril, par vos services ; les marchés de sous-traitance devant être lancés dès septembre.

Les communes ne sont pas pour autant toutes seules, puisque l'appel à projets a également prévu d'aider des dispositifs supracommunaux en vue justement de venir en aide aux communes.

Quels seront les suivis et les contrôles de la part de vos services pour vérifier la pertinence des mesures réalisées par les communes et ces structures supracommunales ?

Comment seront comptabilisées les contributions finales des communes par rapport aux efforts globaux de notre Région ? Je rappelle que c'est -55 % d'émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité. – Monsieur le Député, effectivement, c'est une opération qui a très bien fonctionné même s'il y a encore beaucoup d'étapes devant nous. C'est un succès avec cette mobilisation forte des communes. D'ailleurs, c'est une opération que nous pourrons réitérer en 2021 avec un deuxième appel pour permettre à d'autres communes de se mobiliser.

Je pense que l'on ne peut plus, aujourd'hui, imaginer un travail sur le climat, un plan d'action sur le climat qui agisse sur l'ensemble des composantes, qui agisse sur les bâtiments, sur la mobilité, sur les circuits courts et d'autres choses sans mobiliser, en particulier, les pouvoirs locaux. Mais la bonne nouvelle, c'est qu'ils répondent présents. Il y a vraiment une attente d'un grand nombre de communes. Effectivement, un accompagnement est prévu au travers d'un comité d'accompagnement et de rapport d'activité.

Il y a une coordination régionale qui se fait à l'échelle de la Région, d'où ces différents plans. Cela se fait notamment au travers d'ateliers qui impliquent les communes ou les structures supracommunales et ce suivi est assuré en particulier lorsqu'il y a un soutien en personnel pour la commune.

Pour ce qui concerne les projets d'investissement, il y a là un guide des dépenses qui a été élaboré au niveau de la Région fin de l'année passée. Les communes doivent alors remettre un plan d'investissement, une liste de leurs investissements pour le 15 mars qui sera analysé par l'administration. Nous avons d'ailleurs prévu une réunion d'information ce 18 janvier pour répondre aux questions des communes et des groupes supracommunaux, justement, sur tous ces projets d'investissement et aussi, sur la manière dont elles peuvent être accompagnées à leur demande par l'administration.

Le but est précisément d'avoir un soutien à l'échelle régionale pour ne pas réinventer une expertise, une expérience dans chacune des communes. C'est donc une opération qui en est à ses débuts, dans la continuité de ce qui existait, mais qui a pris de l'ampleur et qui doit clairement se déployer encore dans les prochaines années.

M. le Président. – La parole est à M. Florent.

M. Florent (Ecolo). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour vos réponses. C'est une mesure véritablement tangible, très concrète de l'action climatique de votre gouvernement pour les communes. Je ne peux que saluer l'intégration de ce niveau local dans les ambitions climatiques de la Région.

Je comptais également vous inviter à amplifier cette participation locale, mais j'entends qu'un deuxième appel à projets est prévu en 2021. C'est une très bonne chose et je suis convaincu que nombreuses communes déposeront également des dossiers de candidature.

Enfin, savoir également que des fonds européens sont disponibles avec 37 % de ces fonds qui doivent être alloués à l'action climatique et je suis convaincu que nos communes, encore une fois, sont prêtes à prendre part à cet effort global.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. DESQUESNES À M. HENRY, MINISTRE DU CLIMAT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MOBILITÉ, SUR « LA PROMESSE D'UN RER WALLON À UN HORIZON RAPPROCHÉ »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Desquesnes à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité, sur « la promesse d'un RER wallon à un horizon rapproché ».

La parole est à M. Desquesnes pour poser sa question.

M. Desquesnes (cdH). – Monsieur le Ministre, nous avons eu l'occasion d'entendre que le nouveau ministre des Transports, M. Gilkinet annonçait avec joie et satisfaction que le RER serait opérationnel en 2025 en disant : «Nous avons trouvé l'argent, les moyens» sous-entendu qu'ils n'existaient pas préalablement.

C'est la première question que je vous adresse : aujourd'hui, avez-vous un plan précis et des éléments nouveaux qui permettent de confirmer cette affirmation ou cette assertion claire de M. Gilkinet ?

Par ailleurs, je voudrais également vous interpeller sur l'autre aspect : les moyens que l'on met dans le RER ne vont-ils pas se faire au détriment de l'entretien des voies ferroviaires wallonnes ?

On sait que c'est un vrai problème et que, malheureusement, les annonces du Fédéral concernant le refinancement de la SNCB ne semblent pas à la hauteur. Pour donner un exemple très concret, tous les endroits sur le réseau ferroviaire belge sur lesquels il y a des retards dus au mauvais état des voies ferroviaires sont situés en Wallonie.

Quelles garanties avez-vous sur le plan précis du RER pour arriver en 2025 et qu'il ne se fera pas au détriment de l'ensemble des autres voies ferroviaires wallonnes ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité. – Monsieur le Député, un comité de pilotage du RER a été relancé le vendredi 8 janvier, où les trois Régions et les quatre opérateurs étaient représentés.

Ce comité a porté sur deux sujets : l'intégration tarifaire et les travaux. En général, on ne voit que la question des travaux, mais il y a d'autres dimensions au déploiement du RER.

Pour ce qui concerne l'intégration tarifaire, tout est en place pour démarrer au 1er février. D'ailleurs, le Gouvernement wallon s'est positionné à ce sujet également il y a quelques semaines.

Pour ce qui concerne les travaux du RER, nous avons pu prendre acte d'un nouveau planning d'Infrabel qui donne un certain nombre d'échéances. Il y a eu quelques retards à cause de la crise sanitaire, mais ceux-ci sont absorbés dans le planning, si ce n'est qu'il n'y a plus de marge et que le planning est donc assez serré.

Cela permet d'envisager :

- pour 2025, sur la ligne Bruxelles-Ottignies, que tous les trains S s'arrêtent dans toutes les gares ;
- en 2026, la mise à quatre voies, ce qui permettra des trains tous les quarts d'heure ;
- la gare d'Ottignies est planifiée à 2029 ;
- en 2025, sur la ligne Bruxelles-Nivelles, un arrêt dans toutes les gares pour les trains S, mais il faudra du matériel supplémentaire.

Le budget de 1 milliard d'euros est relativement bien maîtrisé puisqu'il y a un décalage de l'ordre de 50 millions d'euros, soit une part de 5 %, ce qui représente un chiffre raisonnable. Comme cela a pu être régulièrement évoqué, on est le mécanisme de la clé 60-40 avec tous les impacts que cela peut avoir. Le budget actuellement prévu est bien suffisant, je peux vous le confirmer, pour la part wallonne.

Pour le reste, nous avons d'autres priorités ferroviaires. Je rappelle – je pense que vous ne le contesterez pas, y compris du point de vue du Gouvernement précédent – que le RER était la priorité numéro un pour la Wallonie. Nous n'allons donc pas bouder cette priorité fédérale, mais il est évident qu'il y a d'autres priorités pour le ferroviaire, et nous y reviendrons à d'autres occasions, que ce soit en matière d'investissement, d'entretien, de confort, de ponctualité, et cetera. Tous ces sujets sont aussi importants.

M. le Président. – La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). – J'entends votre réponse, Monsieur le Ministre, mais je serai comme saint Thomas : le RER, je n'y croirai que quand je le verrai opérationnel sur les lignes concernées.

Malheureusement, les promesses des ministres fédéraux des chemins de fer se sont succédé sans se concrétiser avec les calendriers annoncés, d'une part. D'autre part, j'exprime de très grosses craintes quant au sous-financement du réseau wallon.

J'aurais aimé faire un appel à vos collègues du Gouvernement – M. le Ministre-Président n'est plus là – ainsi qu'à vous-même dans le cadre de la négociation du plan de relance où il y a des efforts à réaliser. Ils peuvent être à la fois régionaux et fédéraux, mais il faut un peu oublier les répartitions budgétaires. Certes, qui paie quoi, mais, ce qui compte, c'est aussi le projet que l'on peut mener.

La mobilité structurante autour des axes ferroviaires de la Wallonie est certainement un élément majeur pour

notre développement. J'espère qu'il ne sera pas oublié dans le plan de relance global.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. JANSSEN À M. HENRY, MINISTRE DU CLIMAT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MOBILITÉ, SUR « LE DÉPLOIEMENT DE L'HYDROGÈNE DANS LE CADRE DU PLAN POUR LA REPRISE ET LA RÉSILIENCE »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Janssen à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité, sur « le déploiement de l'hydrogène dans le cadre du plan pour la reprise et la résilience ».

La parole est à M. Janssen pour poser sa question.

M. Janssen (MR). – Monsieur le Ministre, l'hydrogène est sur toutes les lèvres, par exemple, dans le cadre du Plan européen de reprise et de résilience.

Lovoca le citait encore il y a quelques jours comme étant l'un des projets d'envergure nationale dont on a tant besoin, dans le cadre de Get up aussi. Il apparaissait en tête sur le portail de la Région parmi les projets liés à la transition énergétique. Il semble y avoir un très large consensus sur le rôle de l'hydrogène, le rôle majeur dans la transition énergétique. Il fait partie de ces technologies de pointe qui pourront contribuer à réindustrialiser notre Région et à décarboner nos transports lourds.

Vous avez évoqué à plusieurs reprises une feuille de route, un plan d'action sur la filière hydrogène que nous attendons avec impatience. Pourriez-vous nous dire où nous en sommes ? Où en est l'exercice nécessaire d'évaluation de l'intégration massive de l'hydrogène, mais aussi dans les différents secteurs concernés ?

Par ailleurs, vous portez deux projets pilotes de verdissement des flottes de bus liées à la Ville de Charleroi et à la Ville de Liège. Ces deux projets sont en cours d'examen. Pourriez-vous nous dire ce qu'il en est ? Où en sommes-nous ? Certaines rumeurs font état de difficultés liées à ces deux projets. Pourriez-vous nous dire ce qu'il en est, s'il vous plait ? Là aussi, les attentes sont grandes.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité. – Monsieur le Député, vous avez tout à fait raison sur cette volonté de soutenir la filière hydrogène dans la recherche et développement, dans le déploiement de cette nouvelle filière comme potentiel énergétique très important pour l'avenir.

C'est une technologie de transition qui nécessite donc un accompagnement et qu'il y ait également des aides de la part des pouvoirs publics. C'est de cette façon que ce sujet est un des sujets qui revient régulièrement, par exemple, dans le cas du Plan de relance et de résilience, que ce soit au départ des compétences fédérales ou au départ des compétences régionales.

Il y a certains projets déjà lancés en Wallonie, certains projets pilotes, notamment sous la précédente législature, qui offrent certaines opportunités, mais l'un des deux ne peux pas aller jusqu'à l'optimum économique, ne pourra pas aller jusqu'à l'équilibre économique.

Nous allons poursuivre avec d'autres appels à projets. C'est clair que quand on a de nouvelles filières comme celle-là, on doit d'abord expérimenter, tester, aller de plus en plus vers une installation grandeur nature, mais nous devons toujours garder la question de l'optimum économique pour que les filières puissent prendre leur ampleur et véritablement devenir des vecteurs très importants.

Nous travaillons sur le développement d'une filière en Wallonie parce que je pense que l'on ne peut pas être absent de ce sujet en matière énergétique et en matière de transition.

Nous misons sur l'hydrogène vert. C'est celui-là qui a du sens à long terme dans le cadre de la transition et dans le cadre aussi du défi climatique.

Je suis également en contact avec mon homologue fédéral sur le sujet pour avoir une approche précisément coordonnée et qui va alors anticiper aussi la traduction en Wallonie du futur paquet hydrogène européen, puisque nous sommes encore là en attente de *guidelines* de ce point de vue là et également sur le décodage institutionnel au niveau belge qui n'est pas tout à fait évident sur ce sujet.

C'est en plein travail et cela se poursuivra tout au long de cette année.

M. le Président. – La parole est à M. Janssen.

M. Janssen (MR). – Merci, Monsieur le Ministre, pour ces précisions. J'entends bien qu'il s'agit d'une technologie de transition qui est complexe, qui dépasse le cadre de notre Région vu le contexte fédéral, national et européen.

Le fait que l'un des deux projets ne pourra pas aller jusqu'au bout de son optimum, comme vous l'avez dit, est regrettable. On peut se réjouir par ailleurs que l'autre suive sont cours, mais je pense qu'il y aune telle urgence, une telle nécessité de s'engager sur cette filière.

J’aurais aimé entendre plus de précisions aussi sur le plan Hydrogène, mais vous m’indiquez que je pourrai revenir vers vous à ce sujet, parce que l’urgence est là. Je pense aussi que dans une période de crise comme celle que l’on connait, on a réellement besoin de phares dans la nuit, on a besoin de sentir que le Gouvernement porte des projets d’envergure, des projets ambitieux à moyen et long terme et, clairement, celui-ci en fait partie. Merci de vous y atteler. On compte sur vous.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE MME NIKOLIC À MME MORREALE, MINISTRE DE L’EMPLOI, DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE L’ACTION SOCIALE, DE L’ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR « LE MONITORING DE L'ÉPIDÉMIE À TRAVERS L'ANALYSE DES EAUX USÉES »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Nikolic à Mme Morreale, Ministre de l’Emploi, de la Formation, de la Santé, de l’Action sociale, de l’Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « le monitoring de l'épidémie à travers l'analyse des eaux usées ».

La parole est à Mme Nikolic pour poser sa question.

Mme Nikolic (MR). – Madame la Ministre, la surveillance épidémiologique de l'AViQ intègre différents éléments, différents critères et je reviens sur les eaux usées.

On sait que la Wallonie a développé une expertise à la pointe avec la SPGE et une start-up E-Biom pour analyser nos eaux usées dans les stations d'épuration. Elles le font depuis le mois de mai et il y a une collaboration interfédérale qui est en train de se mettre en place sous la houlette de Sciensano.

Vous le savez, j'y crois, et c'est l'occasion ici de faire le point sur la manière dont on utilise cette technologie en Wallonie. Où en est-on du monitoring de l'épidémie grâce à cet outil, parce que même si cela est coordonné au niveau fédéral, vous m'aviez répondu lors d'une précédente question que tant l'AViQ que la cellule covid dirigée par le M. Englert seraient parties prenantes.

On le sait, un des grands défis, aujourd'hui, consiste dans la vaccination – on aura le débat tout à l'heure – mais aussi à continuer à monitorer, à faire la veille épidémiologique et à repérer ce variant britannique avant une propagation et des dégâts incontrôlés.

À Marseille, par exemple, la traque a commencé de ce nouveau variant, en amont des stations d'épuration et avec le concours des sapeurs-pompiers, parce que l'on peut repérer le virus dans les égouts, dans les eaux usées, en amont des stations d'épuration aussi.

Que fait-on en Wallonie ? Il y a quelque temps d'ailleurs, la zone de secours de Wallonie picarde s'était portée candidate à un projet pilote, justement pour collecter et analyser les eaux usées sur base de cette technologie. Qu'en est-il ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

M. le Président. – La parole est à Mme la Mininistre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l’Emploi, de la Formation, de la Santé, de l’Action sociale, de l’Égalité des chances et des Droits des femmes. – Madame la Députée, d'abord je vous remercie pour votre constance et votre intérêt sur le suivi et le monitoring à travers l'expertise notamment de la SPGE et de laboratoires wallons pour pouvoir être un outil de plus de dépistage et qui nous permet, parfois en amont, d'avoir des informations. Nous avions d'ailleurs eu l'occasion d'en parler plusieurs fois au Gouvernement et je parle évidemment sous le contrôle de ma collègue Mme la Ministre Tellier dont c'est la compétence.

Avec le ministre-président, Mme Tellier et la cellule d'Yvon Englert, nous recevons effectivement toujours les résultats de la SPGE.

Je peux dire que selon les résultats, il n'y a pas de hausse alarmante. La plupart des données par rapport à la semaine précédente montrent par ailleurs une diminution. Ce sont des informations intéressantes à prendre aussi, même s'il faut utiliser toutes les précautions d'usage, mais en tout cas de ce point de vue là, c'est réjouissant.

Évidemment, les modèles prédictifs sont fragiles pour se baser uniquement sur ce type d'analyse. La question du modèle prédictif, vous le savez, est à l'étude et notamment coordonnée par Sciensano dans le cadre d'une surveillance nationale du virus, à laquelle la Wallonie participe.

On travaille avec la SPGE, on travaille avec un laboratoire flamand, mais aussi un laboratoire wallon notamment qui s'appelle E-Biom.

Il y a une convention avec eux qui nous lie pour deux années. C'est un outil intéressant et on a demandé si l'on pouvait essayer, à travers les eaux usées, de développer un outil qui permettrait éventuellement de voir les virus mutants, ceux pour lesquels on a des inquiétudes par rapport à la propagation et donc Sciensano travaille avec le laboratoire wallon cette semaine pour essayer d'inclure la détection du virus mutant dans les eaux usées pour essayer de nous aider à pouvoir le détecter et le débusquer, le cas échéant.

(Applaudissements)

M. le Président. – La parole est à Mme Nikolic.

Mme Nikolic (MR). – Merci, Madame la Ministre, pour cet éclairage.

Je l'avais bien dit, effectivement, parce que vous n'avez pas bien explicité le rôle de l'AViQ, j'avais dit dans ma question que l'AViQ, pour faire sa surveillance épidémiologique, se base sur différents critères, sur différents éléments. C'en est un parmi d'autres, évidemment, on n'a pas suffisamment de recul pour vraiment l'utiliser de manière prédictive.

Néanmoins, que ce soit à Marseille que j'ai citée comme exemple ou au Grand-Duché du Luxembourg, en Suisse et je crois même aux Pays-Bas, ils l'utilisent déjà comme un des éléments de leur lutte en amont de la stratégie de *testing* et de vaccination, donc de lutte contre ce virus parce que – je le dis souvent – ce virus, on a toujours l'impression de courir après et l'idée ici c'est d'avoir un temps d'avance.

J'aurai l'occasion de revenir sur ce sujet. Vous l'avez dit, je suis constante, mais pour préciser peut-être le rôle de l'AViQ, parce que, indépendamment de ce qui est en train d'être développé, et dont je me réjouis, au niveau interfédéral, sous la houlette de Sciensano, on peut au niveau wallon – j'imagine que c'est par le biais de l'AViQ – aller plus loin, tester en amont.

On a une technologie relativement à la pointe et pionnière au niveau européen, on peut donc tester en amont aussi pour utiliser cela.

Je n'ai pas eu de réponse, mais c'est vrai que ce n'était pas dans ma question initiale, sur la zone de secours de Wallonie picarde. Ils sont toujours candidats et je ne doute pas que vous avez de toute façon des relais ne serait-ce qu'au sein du Gouvernement pour pousser éventuellement et vous répondre là-dessus.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. MUGEMANGANGO À MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR « LA MORTALITÉ PLUS IMPORTANTE LORS DE LA DEUXIÈME VAGUE DE LA COVID-19 »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Mugemangango à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la mortalité plus importante lors de la deuxième vague de la covid-19 ».

La parole est à M. Mugemangango pour poser sa question.

M. Mugemangango (PTB). – Madame la Ministre, je suppose que vous avez été frappée comme moi par l'annonce faite par M. Van Laethem hier lors de sa conférence de presse, où il explique que, au cours de la deuxième vague, il y a eu plus de décès liés au covid que lors de la première vague. Les chiffres qu'il a avancés sont interpellants, il dit que 52 % des personnes décédées l'ont été lors de la seconde vague. Il ajoute aussi que l'on arrive au triste chiffre de 20 000 décès en Belgique, cela a même augmenté depuis son annonce. Cela nous met dans une situation historique puisque c'est la mortalité la plus importante en Belgique liée à une maladie depuis la grippe espagnole de 1918. C'est ce qu'il expliquait.

Cela pose question, parce que cela signifie que l'on n'a pas tiré de leçon de la première vague pour éviter que, lors de la deuxième vague, cela aboutisse à autant de tragédies.

Je retiendrai un seul élément qui est venu régulièrement sur la table de ce Parlement, c'est la question de savoir comment on peut identifier la source des contaminations, quelles sont les sources des fameux clusters, des flambées de contamination.

À l'heure actuelle, si l'on va voir sur les sites de l'AViQ ou de Sciensano, on n'a toujours pas de publication régulière des sources de contamination. Pourtant, quand l'on voit comment les différents pays dans le monde s'en sortent au niveau du covid, on constate qu'il y a une corrélation entre les pays qui ont identifié ces sources et les pays qui s'en sortent le mieux par rapport à la maîtrise de la maladie.

C'est d'autant plus étonnant qu'il ne faut pas aller très loin pour constater que d'autres arrivent à faire ce que l'on n'arrive pas à faire, par exemple en Flandre, si vous allez sur le site contactonderzoek.be, vous trouvez, en page 3 du rapport du 13 janvier, un document qui dit : « Sources de contaminations suspectées ». C'est simplement la compilation des coups de fil donnés par le suivi de contacts, qui existe aussi en Wallonie. Ces coups de fil sont compilés et l'on peut apprendre par exemple que 11 840 personnes sont infectées à domicile, 7 000 au travail, et cetera.

Ce qui est possible en Flandre est manifestement aussi possible en France, pas très loin non plus, puisque depuis mai dernier un outil qui s'appelle « Monique » compile ce type de données et fournit la publication hebdomadaire de ces données à l'attention de l'ensemble des experts et du public.

Quel jugement faites-vous des leçons qui ont été tirées ou pas ? L'impression, quand l'on s'appuie sur les chiffres, est que l'on n'a pas tiré les leçons de la première vague. Surtout, quand, comment concrètement, pourra-t-on avoir accès aux sources de contamination de manière précise, vu que ceux qui s'occupent du suivi de contacts posent des questions qui donnent des informations, mais ces informations ne sont pas connues ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Monsieur le Député, je ne sais pas si l'on arrivera, si l'on avait une troisième vague, à éviter la mortalité du covid. Ce qui avait été reproché en première vague, c'était : « Si l'on avait eu des équipements de protection, si l'on avait eu du *testing* de manière importante, alors il n'y aurait pas de morts ou on aurait pu en éviter. » C'est en partie vrai, parce que l'on voit que les chiffres notamment dans les maisons de repos entre la première vague et la deuxième vague ont diminué, notamment en Wallonie.

Cela dit, les chiffres restent extrêmement importants.

Je voudrais alors plutôt citer Jean-Michel Dogné, qui est expert en pharmacovigilance à l'Agence européenne des médicaments, qui est membre du comité scientifique de l'OMS, qui dit : « Une grippe, dans une mauvaise année, chez nous, cela tue 2 000 personnes. Le covid, qu'on le veuille ou non, première ou deuxième vague, informations dont on dispose au fil du temps ou pas, on a environ 2 000 morts par mois. »

La seule manière de lutter contre ce virus, c'est la vaccination, parce que l'on ne dispose pas d'outils médicamenteux contre cela. C'est la raison pour laquelle nous devons mettre tous nos efforts sur la vaccination pour lutter contre ce virus qui fait des victimes et qui continue à en faire dans le monde, même si les chiffres et les bases de données sont différents.

Je vais donner juste un exemple.

Il y a 1,4 milliard d'habitants en Chine. Nous en avons 11 millions en Belgique. La Belgique a déclaré 20 000 morts. La Chine en a déclaré 4 646.

Peut-être qu'ils ont une autre base de données, c'est possible. Ils ont une autre comptabilisation. Je n'ai en tout cas pas l'impression que la maladie a épargné dans le monde beaucoup de gens.

Malheureusement, cette maladie, dans tous les continents, frappe, apporte la mort. C'est vrai que je remercie Sciensano de faire un travail de qualité sur le rapportage, de ne rien cacher, de donner des informations de la manière la plus transparente et qui montre au contraire, au fil des mois, que la surmortalité correspondait en réalité aux chiffres que nous avons donnés, en toute transparence, qui sont des chiffres difficiles à assumer, mais le covid tue, malgré tous les efforts que les pouvoirs publics, les scientifiques fournissent. De ce point de vue là, même en essayant d'éviter une troisième vague, le seul outil pour pouvoir lutter, ce sera la vaccination.

Dans d'autres pays, il y a effectivement, ou dans d'autres régions, la Wallonie et l'AViQ, pour répondre à votre question, ont travaillé et engagé une vingtaine de spécialistes pour travailler sur l'origine des contaminations. J'imagine que l'on aura l'occasion de pouvoir avoir un rapport plus détaillé parce que cela vaudrait vraiment la peine de voir le travail que ces analystes ont réalisé au sein de l'AViQ. Malheureusement, connaître les sources, en Flandre, en Wallonie ou en France, ne permet pas de freiner totalement la maladie au point de ne pas compter les morts.

M. le Président. – La parole est à M. Mugemangango.

M. Mugemangango (PTB). – Comme beaucoup le disent : mesurer, c'est savoir. Je ne peux pas partager, Madame Morreale, votre fatalisme, parce qu'effectivement, je peux bien être d'accord avec vous que la vaccination est un élément important. Par exemple, si vous allez sur le site du ministère de la Santé en France, là, vous allez effectivement comprendre pourquoi les autorités françaises ont trouvé important de mettre ces données en ligne, ont trouvé important d'aller chercher ces données. Pourquoi ? Parce qu'ils agissent en fonction de ces clusters.

Vous avez vu que Sciensano, il y a peu, a aussi publié des chiffres concernant les sources de vaccination, démontrant que 40 % des vaccinations viennent du monde de l'entreprise. C'est par rapport à ces chiffres que l'on prend des mesures.

Il y a effectivement la question de la vaccination, mais l'autre élément – on va y venir –, c'est que la vaccination va durer des mois. Pendant ces mois, il va falloir maîtriser la maladie.

Pour maîtriser la maladie, il faudra savoir exactement d'où viennent ces contaminations.

Je reviens vraiment avec ma question, vous n'y avez pas répondu, j'espère qu'on aura l'occasion d'entendre votre réponse, quand aura-t-on, au niveau wallon, les mêmes chiffres qu'en Flandre. Vous avez bien raison, au niveau du suivi de contacts, je sais qu'il y a des choses qui se font. Vous avez même évoqué des chiffres il y a quelques mois. Pourquoi ces chiffres ne sont-ils pas publiés de manière régulière pour justement donner une image très concrète à tous ceux que cela intéresse, aux citoyens, aux experts, des lieux de contamination pour prendre les mesures adéquates ?

Je pense que c'est vraiment une question qui reste complètement entière et qui reste à faire.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. FONTAINE À MME DE BUE, MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE L'INFORMATIQUE, DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, EN CHARGE DES ALLOCATIONS FAMILIALES, DU TOURISME, DU PATRIMOINE ET DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE, SUR « LA RÉOUVERTURE DES CENTRES D'EXAMENS ET DES AUTO-ÉCOLES »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Fontaine à Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière, sur « la réouverture des centres d'examens et des auto-écoles ».

La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

M. Fontaine (PS). – Madame la Ministre, la réouverture des auto-écoles et des centres d'examen, ou devrais-je plutôt dire la non-réouverture ou le faux départ, selon la presse qu'on lit, qui a été actée lors du dernier Comité de concertation, permettra normalement de réduire sensiblement la pression sur la chaîne logistique de notre pays, notamment en raison de la pénurie qui existe de chauffeurs professionnels.

Je ne dois pas rappeler que le chauffeur poids lourd, par exemple, est considéré comme un métier en pénurie.

Il me paraît crucial de résorber le plus vite possible bien entendu, je pense que je ne suis pas le seul à le penser, le retard accumulé au cours de l'année 2020, afin de permettre à toutes celles et tous ceux qui le souhaitent ou qui le doivent de passer leur permis et de le faire dans de bonnes conditions.

Pouvez-vous nous faire le point sur les retards accumulés dans nos centres d'examen et auto-écoles wallons suite au confinement d'octobre ?

Cela a été écrit dans la presse, mais on n'est pas toujours certain des chiffres annoncés.

Pouvez-vous nous dire ce qu'il en est ?

Quelles sont les échéances pour un retour à la normale dans le fonctionnement de ces infrastructures en termes d'affluence ?

Enfin, point important, qu'en sera-t-il pour les permis poids lourds ou permis autocaristes ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre De Bue.

Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière. – Monsieur le Député, je vous remercie pour votre question importante qui me permet de faire le point sur la situation de ce secteur.

Pour votre information, les permis poids lourds et autocars ainsi que les examens théoriques pour le permis B sont déjà rouverts depuis le 14 décembre. On ne m'a pas signalé d'engorgement dans le cadre de ces permis. Cela vaut aussi pour la formation continue des chauffeurs.

Par contre, la formation à la conduite pratique et les examens pratiques pour le permis B sont rouverts depuis le début de la semaine. Dans ce cadre, avant le second confinement, les auto-écoles et les centres d'examen ont signalé un retard de trois mois. On n'a pas pu résorber les retards dus au premier confinement. Suite à la seconde fermeture, c'est-à-dire deux mois et demi, on établit les délais à cinq mois.

Nous avons mené des discussions, le SPW et mon cabinet, avec le secteur avant même la décision du Comité de concertation de ce vendredi pour préparer la réouverture, pour réduire au maximum ces délais et pour préparer le retour à un rythme normal de fonctionnement.

Trois mesures ont été prises :

- rappeler tout le personnel, c'est-à-dire les instructeurs qui ont prêté main-forte au contrôle technique, puisque l'on a fait face à des délais supplémentaires. Tous ces examinateurs seront rapatriés dans les centres d'examen pour permettre aux examens de se dérouler dans les meilleures conditions ;
- faire un appel volontaire pour la prestation d'heures supplémentaires afin d'élargir les plages horaires ;
- optimiser et prioriser les rendez-vous, c'est-à-dire permettre à ceux dont les examens étaient fixés dans la période s'étalant du 1er novembre au 11 janvier d'être prioritaires dans les examens.

Je serai très attentive au suivi pour résorber ce retard le plus vite possible et je n'exclus donc pas d'autres mesures pour encore accélérer le rythme.

Je dois aussi vous indiquer que la durée de validité de certains documents relatifs à la formation, aux examens et au permis provisoire est prolongée jusqu'au 30 septembre, en accord avec tous les ministres concernés.

L'objectif est de retrouver le plus rapidement possible le rythme normal dans des conditions sanitaires strictes.

Un protocole très sensiblement proche de celui qui était déjà d'application avant le second confinement sera appliqué, c'est-à-dire les mesures relatives au port du masque, à la distance, à la désinfection et à l'aération des véhicules. La santé est clairement la priorité de

tous : la santé des formateurs, des examinateurs, des apprentis conducteurs et de leurs proches.

Je vous remercie pour votre intérêt sur la question.

M. le Président. – La parole est à M. Fontaine.

M. Fontaine (PS). – Merci, Madame la Ministre, pour votre réponse relativement complète.

Je vois que votre cabinet et vous-même avez la volonté de réduire au maximum et le plus rapidement possible les retards dans les centres d'examen. Les mesures qui sont prises sont les bonnes. Vous n'excluez pas d'en prendre d'autres, et j'en prends acte.

Vous signalez aussi que la santé est la priorité, et je pense que c'est la priorité de tout le monde mais, à un moment donné, il faut pouvoir avancer et permettre aux gens qui en ont vraiment besoin... Je ne dois pas rappeler que, pour avoir un job, la plupart du temps, on vous demande si vous avez le permis.

Si vous êtes en cours et que l'on vous dit : «Vous le passerez dans 6 ou 9 mois» c'est un peu compliqué pour certaines personnes. Je vous remercie.

Pour en terminer concernant les permis autocars et poids lourds, vous me dites que l'on ne vous a pas signalé d'engorgement, cela me rassure et cela nous rassure aussi, car là aussi, ce sont des jobs qui sont à la clé.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. CORNILLIE À MME TELLIER, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « LE RECYCLAGE DU PARC ÉOLIEN WALLON »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Cornillie à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « le recyclage du parc éolien wallon ».

La parole est à M. Cornillie pour poser sa question.

M. Cornillie (MR). – Madame la Ministre, la presse nous relate les cas de démantèlement et de reconstitution de parcs éoliens. Les cas de Sainte-Aude et de Perwez viennent d'être autorisés. Le démantèlement de ceux-ci, le remplacement des éoliennes par des éoliennes plus performantes, a évidemment un avantage très certain d'augmenter la production, de réduire le cas échéant, les mâts ou en tout cas d'accélérer le transfert vers l'énergie renouvelable qui est un des objectifs que nous soutenons dans ce Parlement.

Mais la fédération sectorielle rappelle que c'est probablement près de 34 000 éoliennes à l'échelle européenne qu'il faudra remplacer dans un délai court, puisqu'elles viennent en fin de vie et parce que, notamment, les technologies d'aujourd'hui sont plus performantes. C'est donc véritablement un défi d'économie circulaire, un défi industriel que de remplacer ce parc éolien européen, mais contentons-nous aujourd'hui du volet wallon de ce parc éolien.

On sait selon les sources qu'au moins 90 % des éoliennes sont recyclables. On lit le chiffre de 98 % dans certains cas. Cela appelle beaucoup de questions quant à l'avenir des matériaux que l'on retrouve dans ces éoliennes – du béton, du métal, la question des pales et des matériaux composites. Je crois, Madame la Ministre, que face à ce défi, il est bon de faire le point sur le recyclage des éoliennes, même si souvent, effectivement, elles sont remplacées. Comment la Wallonie va-t-elle régler cette épineuse question du renouvellement de son parc éolien puisque la plupart d'entre eux commencent à venir à leur échéance ? Quelle sera la stratégie de la Wallonie dans ce contexte ?

On sait qu'en Belgique, singulièrement, et en Wallonie, des provisions sont nécessaires pour le démantèlement d'un parc en tant que tel, mais pouvez-vous nous en dire plus sur la mise hors service des turbines et le suivi que l'on donne à ces outils. On sait qu'elles connaissent dans certains cas une nouvelle vie. Comment inscrire la filière éolienne wallonne dans une véritable dynamique et logique d'économie circulaire ?

Merci, Madame la Ministre, de vos éléments de réponse.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Monsieur le Député, merci pour votre question. Vous avez raison, le renouvellement progressif du parc éolien pose la question de la récupération et de la valorisation des matériaux qui composent ces éoliennes qui arrivent en fin de vie, en général, après une vingtaine d'années d'exploitation. On s'attend dès lors à une forte hausse des flux de matières à traiter, surtout à partir de 2025 dans notre Région, en particulier en provenance des anciennes éoliennes.

En ce qui concerne les obligations en tant que telles, déjà aujourd'hui, les obligations de déconstruction sélective des éoliennes, mais également de recyclage des matériaux collectés et de remise en état des sites figurent bien dans les conditions relatives au permis des ces éoliennes et en fin d'exploitation, les exploitants sont tenus de procéder à la fois au démantèlement des éoliennes et des fondations aussi jusqu'à une profondeur importante permettant notamment la remise en état du site à des fonctions, par exemple agricoles.

Le coût de ce démantèlement est bien à charge de l'exploitant qui doit constituer d'ailleurs une sûreté financière préalablement à la mise en œuvre du permis. En ce qui concerne le recyclage en tant que tel, une éolienne est composée principalement des éléments suivants : du cuivre, du fer, de l'acier, de l'aluminium, du plastique, du zinc, de la fibre de verre et du béton pour les fondations ; ce qui constitue l'essentiel de l'éolienne, puisqu'une récente étude de l'ADEME en France démontre que 90 à 95 % du poids des éoliennes est constitué de ces fondations et 90 à 95 % de ces éléments sont donc recyclables. L'acier et les métaux sont totalement recyclés par l'industrie des métaux ferreux et non ferreux pour produire de nouveaux produits. Les composés électriques et électroniques rejoignent quant à eux, les filières de gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques. Quant au béton, il est concassé pour servir, par exemple, de fondations routières, et cetera. Le principal flux qui reste encore aujourd'hui difficile à recycler concerne en fait les matériaux composites qui composent essentiellement les pales, qui représentent donc 5 à 10 % de la masse d'une éolienne, néanmoins, avec un volume beaucoup plus important et donc un encombrement élevé en cas de mise en centre d'enfouissement technique.

Ces pales ont aujourd'hui une durée de vie généralement, lorsqu'elles sont démontées, de quelques années, donc elles sont parfois revendues sur le marché de l'occasion, notamment en Afrique ou en Europe de l'Est. Ce marché est néanmoins fortement limité et risque bien d'arriver à saturation dans les prochaines années au vu de l'ensemble des démantèlements d'éoliennes également dans le monde.

Aujourd'hui, les alternatives sont peu nombreuses : nous avons soit la mise en CET pour ces pales, soit une valorisation énergétique à travers des combustibles de substitution, dans les cimenteries par exemple.

Par rapport à ces constats, nous avons, au niveau de la Wallonie, un certain nombre d'acteurs wallons qui se sont réunis autour du centre de recherche Terre et Pierre pour constituer un projet appelé Recypalle, qui a pour objectif de développer des procédés permettant de séparer les différents matériaux constitutifs des palles d'éoliennes et pour trouver des filières de valorisation pour les fibres polymères, notamment via une incorporation dans des matériaux de construction.

M. le Président. – Puis-je vous demander de conclure ?

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Vous le voyez, c'est donc une opportunité pour la Wallonie de se profiler, si vous me permettez le jeu de mots, sur cette filière de recyclage et viser, c'est bien notre objectif, un recyclage à 100 % des éoliennes à brève échéance dans notre Région.

M. le Président. – La parole est à M. Cornillie.

M. Cornillie (MR). – Merci Madame la Ministre. Vous avez effectivement signalé que c'est à partir de 2025 que la Wallonie sera plus que vraisemblablement confrontée à cette question de manière plus intense. Vous avez rappelé l'ensemble des éléments de cette réflexion en sachant que, selon les matériaux, on a un recyclage plus ou moins élevé.

Vous avez relevé le problème principal des palles. Dans un contexte où, malheureusement, on est confronté à un *bashing* et à des remises en question toujours plus importantes de certains types d'énergie, il faut répondre aux questions qui se posent éventuellement et faire preuve de pédagogie sur les efforts qui sont faits pour recycler pleinement ces matériaux et donner une véritable logique d'économie circulaire à la production d'énergie verte.

Souvent, on a affaire à des journalistes d'investigation qui font bien leur travail, mais il y a aussi beaucoup de *fake news* en la matière. Si l'on veut réussir le défi du renouvelable, nous devons aussi réussir celui-là et ne pas le faire qu'à l'échelle wallonne.

J'ai entendu un géant dire que certaines éoliennes prenaient la route de l'Afrique, où l'on était un peu moins regardant en matière d'aménagement du territoire. Cela ne peut pas être notre solution et je souhaite que nous y travaillions en Wallonie. Je suis certain que nous reviendrons sur le sujet en commission.

M. le Président. – Nous en avons terminé avec les questions d'actualité. J'invite les membres de la Commission du logement et des pouvoirs locaux de se joindre pour se réunir immédiatement en salle 34.

La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 15 heures 32 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 15 heures 49 minutes.

M. le Président. – La séance est reprise.

DÉBAT SUR L'IMPACT DE L'ACCORD LIÉ AU BREXIT SUR LA WALLONIE, EN APPLICATION DE L'ARTICLE 70 DU RÈGLEMENT

M. le Président. – En application de l'article 70 du règlement, l'ordre du jour appelle le Débat sur l'impact de l'accord lié au Brexit sur la Wallonie.

L’ordre du jour appelle le débat sur l’impact de l’accord lié au Brexit sur la Wallonie, en application de l’article 70 du règlement.

La parole est à Mme Bernard.

Comme je n'ai pas encore eu l'occasion de le faire, meilleurs vœux à tout le monde.

L'accord commercial entre l'Union européenne et la Grande-Bretagne était un accord nécessaire pour éviter un *no deal* qui aurait été terrible pour les deux parties qui avaient, jusqu'à présent, 1 000 milliards d'échanges commerciaux annuels.

Aujourd'hui, nous avons le plus gros accord commercial bilatéral entre un pays et l'Union européenne qui nous est présenté comme le résultat d'une logique de collaboration, de condition de concurrence « équitable » et sans droits de douane.

Pour le PTB, cependant, cet accord pose question sur les plans social et démocratique ; ce qui en fait plutôt selon nous, un accord perdant-perdant. Commençons par la question sociale. Quand on parle du Brexit, on ne parle jamais ou très rarement des travailleurs britanniques, des travailleurs européens.

On est surtout dans une logique de la Grande-Bretagne contre l'Union européenne, mais les vrais soucis qui ont été exprimés au moment du Brexit concernent le social.

Cet accord sur le Brexit risque d'avoir un impact important sur nos droits sociaux. En Grande-Bretagne, les gens voient que leur service national de santé est détruit, que les chemins de fer libéralisés ne fonctionnent plus, ne roulent plus et coûtent extrêmement cher par rapport à avant.

Ils sont mécontents et ils ont été séduits par la droite dure et nationaliste de Boris Johnson qui a fait campagne pour le Brexit en promettant de meilleurs droits sociaux aux Britanniques.

En réalité, au nom de la compétitivité, il veut le droit de faire plus de dumping social, des salaires plus bas pour les travailleurs en Grande-Bretagne. Pendant toutes les négociations, Boris Johnson s'est battu pour ce droit : abaisser les droits sociaux, les salaires et empirer les conditions de travail des travailleurs britanniques. C'est très grave, car cela a des répercussions pour les travailleurs européens. Il était à craindre que les conditions de travail dans les ports britanniques, par exemple, si elles se dégradent, cela ferait une pression évidemment sur les conditions de travail dans les ports européens. C'est mauvais pour les travailleurs des deux côtés de la Manche.

Aujourd'hui, dans l'accord, les Britanniques ont accepté de ne pas remettre en cause les conditions de travail en vigueur au 31 décembre ; ce qui est a priori une bonne nouvelle. Le revers de la médaille, c'est que cela risque de mettre un frein pour de nouveaux acquis sociaux dans l'Union européenne.

En effet, si l'Union européenne décide d'améliorer les conditions de travail et que Londres ne suit pas, cela provoquera un dumping social. On risque donc, au nom de la compétitivité face aux Britanniques, d'avoir une stagnation des droits sociaux chez nous.

Dans l'accord, le dispositif d'équivalence entre les règles européennes et britanniques est réduit à sa portion congrue et les règles qui vont dans ce sens sont soumises à un arbitrage « indépendant » dont on ne connait pas encore vraiment les modalités.

Par exemple, le groupe Solvay a une implantation en Grande-Bretagne où les normes chimiques ne sont pas exactement les mêmes. Il y aura donc des adaptations à faire dans les processus de fabrication et on ne sait pas dire maintenant les conséquences que cela aura.

Pour les normes douanières et sanitaires, il y aura un renforcement des contrôles aux frontières de la part de la Grande-Bretagne. Cela aura des répercussions sur les entreprises qui devront tenir compte du temps consacré à remplir les papiers. Même si c'est par Internet, il faut quand même quelqu'un qui consacre du temps pour le faire et il faudra aussi du temps pour passer concrètement les frontières. Cela aura un impact sur l'organisation du travail de pas mal d'entreprises.

On peut donc se poser la question de savoir si l'on a déjà pu chiffrer le coût que cela va représenter. Les PME de notre région qui sont déjà fortement touchées par la crise sauront-elles y faire face ? Le Gouvernement a-t-il prévu une assistance sur ce plan ?

En outre, l'accord ne concerne pas les services financiers. N'oublions pas que la City à Londres est la deuxième grand-place financière après New York et il n'y a rien dans l'accord pour empêcher la transformation de la Grande-Bretagne en véritable paradis fiscal. Vient ensuite la question démocratique. Les députés européens qui représentent les habitants de l'Union européenne n'ont pas eu le droit de s'exprimer sur l'accord. Ne parlons pas des parlements des différents pays de l'Union. Il avait été question de faire approuver l'accord en toute urgence par le Parlement européen le 29 décembre, mais l'accord a été conclu juste avant Noël. Il y avait 2 000 pages à analyser, à évaluer. C'était impossible de le faire. On a donc décidé que le Parlement européen pourra donner son avis, mais plus tard.

Vous vous imaginez bien que l'on ne pourra plus remettre en question un accord, qui est non seulement conclu, signé, mais même déjà appliqué. En d'autres mots, il n'y aura pas le début d'un débat démocratique sur un des accords les plus importants dans l'histoire de l'Union européenne.

Le Parlement européen qui, officiellement, devrait représenter les citoyens de l'Union est en réalité, dans les faits, complètement dépassé et ignoré. Le Parlement européen est réduit au rôle d'un parlement fantoche.

Le PTB n'était pas partisan du Brexit. Nous pensons que les travailleurs britanniques et européens ne vont pas mieux vivre suite à ce Brexit parce que c'est un accord qui va renforcer la concurrence entre eux. Les travailleurs devront faire plus d'efforts pour leurs entreprises britanniques contre les entreprises européennes et vice-versa. Le mécontentement va grandir et les mouvements nationalistes vont essayer d'en profiter pour semer la haine et la division.

C'est un défi pour la gauche de voir comment nous pouvons continuer à nouer et renforcer des liens de solidarité avec les travailleurs britanniques comme avec les différents travailleurs européens pour lutter contre la logique du dumping social et construire ensemble une autre logique, une logique de coopération. C'est cette voie qui, selon nous, devrait aussi être celle de la Région wallonne.

M. le Président. – La parole est à M. Hardy.

M. Hardy (PS). – Monsieur le Président, chers collègues, le 23 juin 2016, les Britanniques votaient en faveur du Brexit. Le *leave* l'emportait avec 51,9 % des suffrages, avec un taux de participation important de plus de 70 %.

Bien que ce choix ait profondément divisé la société britannique, mettant à jour des lignes de fracture entre les générations ou encore entre les villes et les périphéries, nous devons considérer ce Brexit comme un état de fait. Cela ne veut pas dire que cet état de fait est immuable, mais c'est le cadre dans lequel nous devons évoluer aujourd'hui.

D'une part, une Belgique garante de normes sociales et environnementales fortes au sein d'une Europe unie et solidaire face à une Grande-Bretagne sortante, tentée par les sirènes d'une société low cost. Cette politique insulaire a été une constante de la politique étrangère de la Grande-Bretagne à travers le temps, de même que celle d'avoir en face un continent parfois divisé. C'est à cela que nous devons être particulièrement attentifs à l'avenir.

Quoi qu'il en soit, aujourd'hui, le divorce entre l'Union européenne et le Royaume-Uni est officiellement consommé. Une nouvelle relation a donc pris forme entre les deux parties après l'accord conclu le 24 décembre. Cet accord de 1 500 pages est entré en application provisoire en attendant sa ratification, comme cela a été rappelé.

Il permet notamment la poursuite des échanges de marchandises sans taxes ni quotas, mais il n'empêchera pas de nombreux changements, immédiats ou non, pour les citoyens et les entreprises de notre Région.

Ainsi, on peut mettre en avant, parmi les changements annoncés, la fin de la gratuité du *roaming*, l'obtention complexifiée d'un permis de travail, la fin des programmes Erasmus, qui fait en sorte d'augmenter les coûts pour nos étudiants européens, la modification de la législation pour le lancement d'une entreprise au Royaume-Uni ou encore le retour des contrôles des marchandises.

L'union fait la force. Au groupe socialiste, nous avons décidé de travailler sur ce débat avec mon collègue, Mourad Sahli, qui traitera des thématiques et de l'impact particulier sur l'emploi et la sécurité du Brexit.

En ce qui concerne l'économie et les entreprises, le Brexit impact principalement les entreprises qui exportent. La banque de données de l'AWEx indique que près de 1 200 entreprises wallonnes déclarent exporter vers le Royaume-Uni.

Pour rappel, au niveau des exportations des entreprises wallonnes au Royaume-Uni, selon les chiffres de 2019, on était à 3 milliards d'euros d'exportations. Cela représente 6,6 % du total de nos exportations, faisant du Royaume-Uni notre cinquième client. Au niveau des importations wallonnes du Royaume-Uni, on est à 1,2 milliard d'euros, faisant du Royaume-Uni notre septième fournisseur. Si l'on fait la balance commerciale, on est à 1,8 milliard d'euros.

Nos exportations se déclinent essentiellement sur le secteur de la chimie, le secteur pharmaceutique, le secteur métallique, le secteur des instruments d'optique de précision et aussi sur le secteur des machines, des équipements électriques, des équipements électroniques ou encore le secteur agroalimentaire, et j'en passe.

Cela fait maintenant plusieurs années que nos entreprises se préparent à ce changement. Il n’en reste pas moins qu’elles devront s’adapter à des changements de grande ampleur.

Nos entreprises sont-elles prêtes ?

Nous savons que l’AWEx a fait un travail extraordinaire pour préparer en amont nos entreprises à ce changement afin de les inciter notamment à anticiper les effets potentiels du Brexit. Elles ont pris de nombreuses mesures de formation. Elles ont aussi travaillé de manière partenariale avec l’administration générale des douanes et accises depuis des mois. Un travail d’accompagnement est-il prévu ? Comment ce travail a-t-il débuté va-t-il débuter ? Les demandes sont-elles importantes ? Les entreprises concernées sont-elles suffisamment armées pour absorber ce choc prévisible, néanmoins radical ? Comment se passe cette transition qui va démarrer ?

En ce qui concerne la recherche, il est précisé que des canaux de coopération privilégié seront maintenus. Le Royaume-Uni continuera notamment de participer au

programme Horizon Europe, mais aussi au programme de recherche et de formation nucléaire et à celui de la recherche sur la fusion. Il continuera aussi à prendre part au programme d'observation satellitaire Copernicus.

Pouvez-vous nous en dire plus sur les programmes de recherche que la Wallonie entretient avec le Royaume-Uni et la pérennité de ces programmes que nous souhaitons.

On a discuté tout à l'heure des aéroports. Le Brexit aura aussi un impact sur les aéroports wallons. Cet impact a-t-il pu être estimé ? Avez-vous déjà envisagé l'impact que cela pourrait avoir ?

Les compagnies britanniques ne participent plus au marché européen de l'aviation, mais l'accord prévoit le maintien de leur liberté de faire des liaisons directes entre l'Union européenne et le Royaume-Uni. L'utilisation de sol britannique ou européen comme escale n'est par contre plus garantie et dépend de la conclusion d'accords bilatéraux entre les États membres et Londres. Des clauses de non-discrimination sont prévues dans l'accord pour garantir aux compagnies l'accès aux emplacements et à la manutention sur le sol. Quels seront les impacts selon vous, si impacts il y a, de ces modifications sur nos aéroports ?

Enfin…

M. le Président. – Je rappelle qu'il ne reste que 2 minutes 23 pour M. Sahli.

M. Hardy (PS). – J'accélère.

Enfin, sur la répartition du Fonds Brexit, outre les principaux impacts estimés de cette version de l'accord, nous apprenons ce matin qu'un accord aurait été trouvé au niveau intrabelge. La Belgique pourrait ainsi recevoir quelque 325 millions d'euros. Selon Mme Hilde Crevits, 200 millions d'euros iraient à la Flandre, ce qui équivaut à 60 % de ce fonds d'ajustement.

Monsieur le Ministre-Président, avez-vous plus d'information à ce sujet ? Quelle serait la part de la Wallonie, si elle est déjà déterminée, de ce fonds d'ajustement ?

Je vous remercie et je passe la parole à M. Sahli.

M. le Président. – Non, vous ne la passerez pas. Cela, c'est moi qui le ferai plus tard.

La parole est à Mme Schyns.

Mme Schyns (cdH). – Mes collègues l'ont rappelé, cet accord de commerce et de coopération du 24 décembre est aujourd'hui appliqué provisoirement puisque le Conseil et le Parlement européen doivent encore formellement l'approuver. Si cet accord est mieux qu'un *no deal*, il n'empêche que l'on a l'impression que cela va laisser plus de perdants que de gagnants et en plus il demeure pas mal de zones d'ombre qui appellent pas mal de questions. Avec mes collègues, nous avions déposé des questions chez différents ministres. Je vais essayer de les compiler.

Visiblement, j'ai 12 minutes et pas huit, Monsieur le Président.

J'ai six points à évoquer avec vous.

Le premier concerne essentiellement le ministre-président. On nous dit que ce traité allait porter uniquement sur des compétences exclusives de l'Union européenne qui serait d'ailleurs pas soumis à la ratification des États membres, ni donc à l'assentiment de notre Parlement. Quelques jours avant la conclusion de cet accord, vous aviez déclaré, Monsieur le Ministre-Président, je vous cite : «Je n'hésiterai pas à demander à mon Parlement d'utiliser son droit de veto, comme ce fut le cas pour le CETA, si les futurs accords commerciaux avec le Royaume-Uni transgressent les lignes rouges fixées par mon Gouvernement».

Monsieur le Ministre-Président, pouvez-vous faire le point sur les éléments clés de cet accord, sur les principales conséquences pour la Wallonie et nous dire si ce traité porte uniquement sur les compétences exclusives européennes et si les lignes rouges de votre DPR concernant les accords commerciaux sont respectées ?

Deuxièmement, il apparaît que de nombreux domaines sont exclus de cet accord qui a été conclu in extremis. Le Premier ministre fédéral annonçait, il y a quelques jours, que le Gouvernement fédéral belge avait l'intention de négocier avec le Royaume-Uni une batterie d'accords bilatéraux, comme le permet cet accord de commerce et de coopération. Avez-vous des précisions sur ces accords bilatéraux qui sont annoncés par le Premier ministre fédéral ? Quelles compétences seraient visées par ces accords ?

Quels sont les projets du Gouvernement wallon à cet égard ?

Troisièmement, l'Union européenne a prévu une réserve d'ajustement au Brexit. Ce sont 5,4 milliards d'euros dont bénéficieront principalement les pays les plus touchés par le Brexit comme notre pays. J'ai pu lire ce matin que la ministre flamande de l'Économie, Mme Crevits, indiquait à la presse que la Flandre toucherait 200 millions des 325 millions qui étaient prévus pour la Belgique dans le cadre de la première tranche de cette réserve d'ajustement.

Il semblerait donc que la répartition intrabelge de cette première tranche ait déjà fait l'objet d'un accord. Pouvez-vous, Monsieur le Ministre-Président ou peut-être plus spécifiquement le ministre de l'Économie, nous confirmer ces chiffres et nous en dire davantage

sur la part qui reviendrait au total à la Belgique et pas uniquement sur cette première tranche ? À quels secteurs en particulier ces fonds sont-ils destinés ? Des modalités, des critères d'attribution sont-ils déjà définis ?

Cela m'amène en quatrième point aux impacts du Brexit sur notre économie wallonne. Les questions sont donc ici peut-être plus ciblées sur M. le Ministre Borsus. Il est clair que cet accord met un terme à la libre circulation des biens, des services, des personnes, dans une moindre mesure des capitaux. Quoi qu'en dise le bouillant Premier ministre britannique, au niveau du commerce, il en résultera quand même des barrières non tarifaires, des coûts pour les échanges entre le Royaume-Uni et l'Europe, une réduction du volume de ces échanges et une perte de PIB. C'est clair que l'accord qui existe permet de limiter la perte par rapport à un scénario qui était un scénario de *no-deal*.

Je reviens peut-être sur les prévisions macroéconomiques de la Banque nationale qui datent de décembre 2020. La perte d'activité serait de 0,3 % du PIB belge dans un scénario d'accord de libre-échange, ce que nous avons eu, de 0,7 % dans un scénario de *no-deal*. Autrement dit, l'accord permet de relever de 0,4 % le niveau d'activité par rapport à un *no-deal* et ceci, c'était à l'horizon 2025. Avez-vous la possibilité de confirmer ces estimations qui étaient construites, notamment avec les chiffres de la BNB.

L'IWEPS estimait d'autres éléments qui sont intéressants à relever. Fin 2018, l'IWEPS relevait que près de 20 000 postes de travail en Wallonie dépendraient des exportations belges des marchandises vers le Royaume-Uni, soit 1,6 % de l'emploi total mesuré dans la Région en 2015.

Dans un scénario de Brexit défavorable qui était donc un *no-deal*, l'IWEPS estimait qu'un peu plus de 5 000 postes de travail seraient menacés en Wallonie. On n'en est pas arrivé là. En soi, c'est pour cela que c'est mieux d'avoir cet accord.

J'aurais aimé peut-être avoir, Monsieur le Ministre de l'Économie, et peut-être en concertation avec la ministre de l'Emploi, un état des lieux par rapport aux conséquences du Brexit conclu fin décembre pour cet enjeu lié à l'emploi et aux estimations de l'IWEPS. Les études de l'IWEPS et de l'AWEx ont-elles été mises à jour suite à l'accord ? Si oui, je trouve que ce serait vraiment intéressant que l'on puisse disposer de ce type de chiffres. Que révèlent ces chiffres s'ils ont été mis à jour ? De manière plus particulière, quels sont les secteurs économiques wallons qui pourraient être ou gagnants ou perdants par rapport à cet accord ? Pour les gagnants, avec quelles opportunités ? Pour les perdants, quelles seront leur éligibilité au fonds constitué par l'Union européenne pour absorber le choc ? En dehors de ce fonds européen, vu aussi les circonstances actuelles, envisagez-vous au niveau wallon d'autres mesures structurelles ?

J'en arrive à mon cinquième point qui est l'enjeu agricole. Depuis 2016, la fin du marché commun avec le Royaume-Uni inquiète beaucoup de nos agriculteurs en raison des échanges de biens agricoles et agroalimentaires entre nos pays et régions. En 2019, votre prédécesseur nous indiquait que les échanges pour l'agriculture et l'agroalimentaire portaient en moyenne pour une période de 2014 à 2017 sur 78,8 millions d'euros à l'importation, 315,2 millions d'euros à l'exportation. Heureusement, cet accord de commerce et de coopération comprend différentes mesures propres à l'agriculture.

L'accord précise les modalités juridiques concernant les règles d'origine. Sur ce point, je pense que le plus grand risque pour l'Union européenne serait d'importer un produit alimentaire transformé du Royaume-Uni ayant lui-même été importé par un pays comme les États-Unis ou le Brésil et ne respectant pas les normes européennes élevées en matière sanitaire et en matière environnementale. C'est un point d'attention très important.

L'accord d'aujourd'hui précise les nouvelles dispositions administratives à adopter concernant les mesures sanitaires, phytosanitaires ou les déclarations douanières. L'augmentation de ces formalités administratives aux frontières risque clairement d'engendrer des perturbations des flux de marchandise aux frontières.

Dès lors, comment, Monsieur le Ministre de l'Agriculture, évaluez-vous cet impact sur notre agriculture ? Quels sont les chiffres actuels des exportations agricoles wallonnes ? J'ai cité ceux qui nous avaient été donnés en 2019. Quels sont les chiffres aujourd'hui ?

Pensez-vous que certains secteurs vont souffrir davantage du Brexit ou de nouveaux débouchés peuvent-ils être trouvés, peut-être en particulier au niveau local ? C'est un débat que nous avons très régulièrement dans notre Commission agriculture.

Surtout, et j'insiste vraiment sur cette question, qu'est-il prévu pour nous assurer que les Britanniques vont respecter nos normes sanitaires et phytosanitaires élevées pour surveiller en particulier les produits agroalimentaires qui viennent de plus loin encore. J'ai cité les États-Unis et le Brésil et je reviens avec eux, avec ces pays et ces marchandises et ces produits alimentaires qui transiteraient par le Royaume-Uni.

J'en arrive à mon dernier point qui s'adresse plus spécifiquement au ministre des Aéroports puisque mon collègue M. Collin avait déposé une question spécifique. De par la proximité géographique et les nombreux liens économiques entre le Royaume-Uni et notre région, le Brexit, l'accord de commerce, ont des

impacts en matière de politique aéroportuaire. Pouvez-vous faire le point sur ces impacts pour nos aéroports wallons ?

Il y a deux destinations Édimbourg et Manchester qui sont desservies depuis Charleroi. Des vols de fret sont réalisés depuis Liège. Ces liaisons seront-elles particulièrement impactées ? Des investissements doivent-ils être réalisés dans nos deux aéroports et y a-t-il un coût du renforcement des mesures de contrôle qui est déjà estimé ?

Je vois un « non » anticipatif du ministre, mais doit-on aussi, au-delà de ce que vous pourrez nous apporter comme réponse, redouter des impacts sur les autres liaisons aériennes par rapport à ce qui se passe ?

À part le non-verbal du ministre Crucke dont je viens de bénéficier en direct et qui me dit « non, non, pas de souci, tout va bien, Madame la Marquise » – c'est un peu ce que j'ai compris.

À part cela vous avez vu qu'il y avait six points importants que j'ai relevés et pour lesquels je souhaiterais avoir des réponses. J'imagine qu'elles ne pourront pas être aussi complètes que si nous avions eu ces questions précises une par une en commission. Vous vous doutez qu'en fonction de cela il est possible que nous revenions pour différentes précisions ou des analyses plus tard, mais il me semble que c'était important, ici, de souligner déjà ces six points d'attention pour le groupe cdH.

M. le Président. – La parole est à Mme Mauel.

Mme Mauel (MR). – J'interviendrai effectivement au nom de mon groupe sur le cadre global de l'accord et sur le volet économique.

Ma collègue Mme Cassart abordera ensuite les questions relatives à l'emploi et aux permis de travail.

Le 23 juin 2016 restera comme une triste date pour l'histoire de la construction européenne lorsque 52 % des Britanniques ont voté en faveur du Brexit.

Ensuite, il a fallu du temps et du courage pour trouver un accord assurant la qualité de la relation future entre le Royaume-Uni et l'Union européenne.

Jusqu'à Noël 2020, nous avons vécu une crainte d'un *no deal* laissant envisager le pire pour nous. Dans le pire des cas, selon l'IWEPS, 5 000 emplois wallons étaient en jeu et la Wallonie pouvait perdre jusqu'à 0,4 % de valeur ajoutée.

Nous pouvons dès lors nous réjouir de la préservation du marché unique, des libertés de circulation.

Toutefois, malgré un accord convaincant, les entreprises seront confrontées à de nouvelles formalités douanières, sanitaires et phytosanitaires.

Pour rappel, le Royaume-Uni, comme mon collègue M. Hardy l'a dit, est le cinquième pays où l'on exporte le plus depuis la Wallonie.

M. le Ministre Borsus a pu d'abord être rassuré par le travail préparatoire réalisé par la Wallonie.

Lorsque je vous ai interrogé en commission, j'ai constaté que l'AWEx a été très active en travaillant en lien direct avec les douanes et les entreprises via divers canaux de communication.

Les effets du Brexit ont donc été bien anticipés. Nous devons continuer sur cette lancée afin que les entreprises concernées puissent maîtriser les nouvelles réglementations le plus rapidement possible. Le défi est considérable puisque l'on parle, comme M. Hardy l'a dit, de 25 000 entreprises belges qui commercent avec le Royaume-Uni.

Ce qui réjouissant, c'est le fait que nous échappons aux droits de douane, ce qui est une bonne chose, mais il y a malgré tout des conséquences indirectes.

L'AWEx l'a indiqué, il y a quelques jours, le prix des produits britanniques importés en Belgique et vice-versa, devrait malgré tout augmenter.

Des contrôles vont être faits, des déclarations supplémentaires sont à remplir, donc chaque entreprise devra revoir sa stratégie de comptabilité et d'étiquetage, l'engagement éventuel de bureaux de marketing ou de juristes pour se conformer à de nouvelles règles. Il y a un risque supplémentaire, que les entreprises qui commandent des marchandises depuis le Royaume-Uni pourraient être également doublement pénalisées, car elles doivent dès lors s'assurer que le produit commandé n'a pas été confectionné ailleurs, comme en Asie par exemple. Cela apporterait des frais d'importation supplémentaires qui se répercuteront directement sur les entreprises wallonnes.

Monsieur le Ministre Borsus, disposez-vous déjà de premiers chiffres sur l'impact de cet accord pour les entreprises ? Les prix de certains produits wallons ou britanniques risquent-ils d'augmenter ?

Est-il prévu que l'AWEx continue à accompagner nos entreprises et petites et moyennes entreprises afin qu'elles puissent s'adapter le plus rapidement possible aux nouvelles règles en vigueur ? Si oui, par quel moyen ? Vous allez certainement garder un œil sur la situation économique au Royaume-Uni. Les entreprises basées là-bas vont souffrir davantage du Brexit ainsi que de la pandémie. La future action du Gouvernement Johnson sera essentielle. Une inaction aura des conséquences en ce compris chez nous, vous le savez.

La Fédération des petites entreprises britanniques, la FSB, a d'ailleurs indiqué ce lundi que, sans ces nouvelles aides, 250 000 PME britanniques se déclareraient en faillite cette année. Monsieur le Ministre-Président, quel regard portez-vous sur la politique économique du Royaume-Uni ? Considérez-vous que cette option doit être envisagée ? Quel sera l'impact en Wallonie ?

M. le Président. – La parole est à M. Disabato.

M. Disabato (Ecolo). – On est dans le cadre d'un accord perdant-perdant. Je tiens à rendre à César ce qui appartient à César, puisque c'est M. Barnier qui a utilisé cette formule.

Je vois que Mme Bernard a essayé de spoiler l'intervention. Je dis cela à titre de blague, il n'y a pas de propos malheureux à votre égard.

On est donc dans un accord perdant-perdant, parce que, quand on regarde les chiffres que la Banque nationale de Belgique a sortis hier en faisant une synthèse des différentes études qui ont été faites, notamment celle du FMI ou de la KULeuven, on se rend compte que l'on devait perdre 0,9 % et nous allons perdre 0,5 %. Il y a un gain de 0,4 %, c'est-à-dire 1,9 milliard d'euros en cinq ans qui vont être « économisés » de la Belgique, mais la perte au final sera bien réelle. C'est là où l'échange est effectivement perdant-perdant.

On est face à un accord extrêmement large et extrêmement long, qui a nécessité beaucoup d'atermoiements et avec des modifications de calendrier. Il y a eu cinq modifications de calendrier, on n'arrivait pas à trouver un accord. Ce sont des éléments qui montrent encore la complexité du dossier. Plus de 1 200 pages ont été fournies pour l'accord.

Vous avez eu peu de temps, parce que l'accord a été terminé le 25 décembre et nous sommes aujourd'hui le 13 janvier, mais je voudrais savoir quelle est votre analyse à ce sujet, vous qui avez pu obtenir, lire et donner à vos équipes à lire ce document. Quel impact aura-t-il sur la Wallonie au niveau social, au niveau économique et au niveau environnemental ?

Quel sera aussi l'impact sur les différents secteurs ? On sait que certains secteurs étaient plus soumis, je pense notamment à un secteur important en Wallonie, le pharma. Quel impact cela aura-t-il à ce niveau-là ?

Au niveau de l'emploi et des permis de travail, ce serait aussi intéressant – et je rejoins mes différents collègues qui en ont parlé – de savoir quels étaient les impacts pour la Wallonie puisque avant il n'y avait pas besoin de permis de travail. Aujourd'hui, nous aurons besoin soit d'un permis B soit d'un permis unique, ce qui complexifie les relations entre la Wallonie et le Royaume-Uni.

Monsieur le Ministre Borsus, lors d'une question d'actualité, vous aviez évoqué un mécanisme de garanties à travers la SOFINEX, un package Brexit via l'AWEx avec un soutien, de l'accompagnement et de la consultance. Pourriez-vous nous donner des précisions sur les mesures de soutien prévues, maintenant que l'on connait cet accord ?

Au vu de l'impact économique de cette sortie de l'Union européenne, cette dernière a prévu un mécanisme financier d'ajustement au Brexit de 5 milliards d'euros, mes collègues en ont parlé.

Vous avez, comme moi, on en a déjà parlé au sein de ce Parlement, entendu que l'ancien Ministre-Président flamand souhaitait avoir l'essentiel des moyens, 85 %. Ici, je vois que l'accord en tout cas est un peu plus favorable.

Si j'entends bien, si je lis bien, nous aurons 200 millions pour la Flandre et un peu plus de 100 millions pour la Wallonie. Pouvez-vous confirmer ces chiffres et nous donner quelques éléments de contexte ?

Je sais depuis hier que quand on fait une négociation comme celle-là, cela peut être vite sujet à critiques diverses et variées. Pouvez-vous vous exprimer en tout cas à ce sujet-là ? En effet, cela me semble important de savoir un peu quels sont les critères qui ont prévalu à cette décision.

Dernière question sur les accords bilatéraux, puisqu'il est possible effectivement, comme Mme Schyns l'a dit, de conclure des accords bilatéraux.

Il est peut-être un peu tôt pour se prononcer déjà tout de suite sur les différents accords bilatéraux que l'on pouvait faire, mais peut-être serait-il intéressant que vous puissiez nous en dire plus à ce sujet-là aussi, pour savoir si vous avez déjà préparé une série d'éléments par rapport à ces accords bilatéraux potentiels. Pour le reste, ma collègue Mme Ryckmans interviendra tout à l'heure, quand M. le Président lui donnant la parole.

M. le Président. – La parole est à M. Sahli.

M. Sahli (PS). – Complémentairement l'intervention de mon collègue, M. Hardy, permettez-moi d'aborder les conséquences du Brexit sur l'emploi.

Pour rappel, lors de son audition en novembre 2019, Mme Delcominette, administratrice de l'AWEx, faisait référence à une étude réalisée par l'IWEPS en septembre 2018 et portant sur les conséquences du Brexit sur l'emploi dans l'hypothèse d'un *no deal*.

L'IWEPS avançait que la Flandre subirait un impact plus important que le nôtre, avec 0,8 % d'impact en termes d'emploi, soit 21 500 emplois qui seraient touchés, tandis que, pour la Wallonie, l'impact était chiffré à 0,4 soit 5 250 emplois.

Monsieur le Ministre-Président, à ce jour, nous ne sommes plus dans l'hypothèse d'un *no deal*. Dès lors, ces prévisions restent-elles réalistes au regard de l'accord qui a pu être trouvé plus de trois ans après.

Par ailleurs, au-delà des conséquences économiques de l'accord, il y a lieu de s'interroger sur celles affectant les autres politiques menées au niveau régional, le cas échéant.

À cet effet, le Premier ministre a récemment déclaré que le Gouvernement fédéral a l'intention de négocier avec le Royaume-Uni des accords bilatéraux de coopération policière, de défense, de cybersécurité, mais aussi de la sécurité sociale.

Pourriez-vous m'indiquer, Monsieur le Ministre-Président, si un calendrier de travail a d'ores et déjà été établi par le Fédéral pour organiser la consultation des entités fédérées sur l'impact de l'accord post-Brexit, sur leurs compétences directes ou indirecte ?

Par ailleurs, disposez-vous d'information quant aux conséquences précises de cet accord sur la mise en œuvre des politiques wallonnes ? Outre les politiques économiques, quelles seraient celles susceptibles, Monsieur le Ministre-Président d'être les plus impactées et que fera le Gouvernement wallon en vue de les soutenir ?

En conclusion, le Brexit n'a pas fini de parler de lui.

Outre le processus de ratification qui prendra le temps et qui ravivera le débat en Europe, le Brexit a fait renaître en interne la crainte de la fin du Royaume-Uni et la montée des nationalismes en son sein. Je ne vais pas parler de l'Écosse, des Gaulois et Nord-Irlandais qui demandent davantage d'autonomie, mais aussi d'adhérer à l'Union européenne. Si ces problèmes de politique intérieure du Royaume-Uni ne nous concernent pas, on peut toutefois se poser la question de la plus-value finale que ce Brexit portera tant pour les Britanniques que pour les Européens.

Poser la question, Monsieur le Ministre-Président, c'est presque y répondre.

Le Brexit doit aussi nous amener à nous interroger sur le projet européen et les raisons de son échec.

Pour conclure, malgré des signes encourageants de ces derniers mois, l'Union européenne est perçue de manière négative dans un contexte où les crises se succèdent.

En tout cas pour mon groupe, il est urgent pour l'Europe de tout mettre en œuvre pour se réconcilier avec ses citoyens.

Je vous remercie pour la latitude.

M. le Président. – Ne le faites pas trop remarquer.

La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Je compléterai l'intervention de ma collègue en abordant le volet agricole et le volet emploi.

Après plusieurs mois d'incertitude, l'Union européenne et le Royaume-Uni sont parvenus à conclure un accord commercial, réglant leurs futures relations post-Brexit.

Il convient de souligner la performance pour un texte de cette envergure. Certaines questions subsistent.

L'accord garantit des échanges sans droit de douane ni quota pour tous les biens qui respectent les règles d'origine appropriées.

Cet accord inédit permet d'éviter de basculer dans l'origine de l'organisation mondiale du commerce qui aurait voulu des droits de douane importants à la clé pour le bœuf, les produits laitiers, les volailles, le porc, l'agneau et les céréales et plusieurs produits alimentaires transformés.

Pour rappel avec 41 milliards d'euros de produits agricoles européens importés en 2019, le Royaume-Uni est le principal partenaire à l'export de l'Union européenne. Dans le sens inverse, l'Union européenne a importé 16 milliards d'euros de produits agricoles britanniques en 2019. Tous secteurs confondus, les exportations wallonnes vers le Royaume-Uni se sont élevées à près de 3 milliards d'euros en 2019. Les importations wallonnes en provenance du Royaume-Uni s'élevaient quant à elles à près de 1,1 milliard d'euros en 2019.

Au niveau des produits agricoles wallons, selon les derniers chiffres en ma possession, les échanges sont portés en moyenne pour la période de 2014 à 2017. C'était une réponse à une question parlementaire sur 78,8 millions d'euros à l'importation et 315,2 millions d'euros à l'exportation avec le Royaume-Uni. Le Gouvernement pourrait-il nous communiquer ses chiffres les plus actualisés possible afin que nous puissions faire un premier bilan chiffré sur ses conséquences du *deal* post-Brexit sur notre agriculture wallonne ? Ceci peut être transmis plus tard par le biais d'une question écrite, Monsieur le Ministre, si vous n'aviez pas les chiffres actualisés maintenant.

Quel sera le rôle de l'AWeX dans la promotion de nos produits agricoles ? Concernant ce nouvel espace de marché entre l'Union européenne et le Royaume-Uni, il y a la question cruciale de l'origine et du respect des standards européens des produits importés. Je suis une fervente partisane du fait qu'il est indispensable et dommageable d'importer des produits qui ne respectent pas nos standards de qualité qui vont à l'encontre de l'objectif de notre politique agricole commune appliquée à nos agriculteurs.

En comparaison à ce qui se fait dans d'autres continents, je pense qu'il est utile de rappeler que notre agriculture européenne est une des plus propres et une des plus qualitatives.

Dès lors, j'aimerais entendre du Gouvernement concernant les modalités juridiques à propos des règles d'origine. Comment s'organisent-elles ? Garantissent-elles une protection sans faille aux consommateurs européens de produits transformés sur le sol du Royaume-Uni ? Nous devons nous attendre – et c'est leur droit le plus strict – que le Royaume-Uni conclut de nombreux accords commerciaux avec d'autres pays.

Les produits importés issus de ces accords commerciaux qui ne respectent pas les standards de qualité européens ne peuvent de retrouver dans nos assiettes après transformation. Cela anticipe une des craintes sur les éventuels futurs accords entre les États-Unis et le Royaume-Uni où, aux dernières nouvelles, les discussions étaient tendues notamment concernant le volet agricole.

Il était précisé dans l'accord qu'une déclaration sur l'origine est établie par l'exportateur d'un produit et sur base d'informations démontrant que le produit est originaire, y compris des informations sur le caractère originaire de la matière mise en œuvre dans la production du produit. L'exportateur est responsable de l'exactitude de la déclaration sur l'origine, la transformation et les informations fournies. Comment les contrôles s'effectueront ? Comment l'autorité douanière s'organisera-t-elle pour éviter toute fraude ? Une part de la matière non originaire peut-elle se retrouver dans un produit fini comme originaire.

Les relations économiques et commerciales avec le Royaume-Uni sont importantes. Celles-ci impacteraient positivement le domaine de la création d'emplois, jusqu'avant la période Brexit. Essayons de voir les choses sereinement. Le climat d'incertitude entraîné par cette période d'entre-deux est bel et bien derrière nous, ce qui laisse présager des jours plus tranquilles pour les travailleurs wallons et Britanniques actuels et futurs impactés directement par les effets du Brexit.

Une étude de l'IWEPS évoque une perte potentielle de 5 000 emplois en cas de Brexit dur et ce, prioritairement pour les secteurs des produits pharmaceutiques. A-t-on, à ce jour, une idée globale de l'impact de l'accord en termes de création ou en perte d'emploi pour la Wallonie ? Dans le cadre du Brexit, il est fondamental de rappeler que chaque ministre et chaque service public de l'État fédéral ou des entités fédérées demeurent responsables des préparatifs administratifs aux conséquences du Brexit qui relèvent de leur domaine de compétence.

Désormais, ces conséquences sont connues suite au *deal* conclu fin décembre. En ce sens, les administrations wallonnes concernées et plus particulièrement, les départements de l'emploi et de la formation professionnelle ainsi que la Direction générale opération de l'Économie, de l'Emploi et de la Recherche sur les services publics de Wallonie ainsi que les partenaires tels que l'AWeX n'ont eu de cesse d'informer les entreprises, mais également de travailleurs avant même que la perspective certaine d'un *deal* avéré.

Maintenant que le *deal* est véritable, les administrations wallonnes vont devoir agir en conséquence en ce qui concerne le permis de travail. Cependant, les concertations avec le Fédéral semblent nécessaires. De quelle manière ces concertations ont-elles été et seront-elles mises en œuvre et dans quel délai ?

Des campagnes d'informations wallonnes se poursuivront-elles à destination des travailleurs wallons établis ou ayant pour projet de s'établir au Royaume-Uni ?

En ce qui concerne les conditions d'octroi d'un visa ou d'une mouture post Brexit.

De la même façon, une telle communication est-elle prévue à destination des citoyens britanniques désireux de venir travailler en Wallonie et devant obtenir un permis de travail ?

Nous ne doutons pas que la question de la réciprocité effective des droits des travailleurs wallons et britanniques expatriés ne sera bientôt plus qu'un sujet et qu'une réponse claire, mais compréhensible pour les personnes désireuses de travailler et de créer de l'emploi.

M. le Président. – La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). – Messieurs les Ministres, Monsieur le Ministre-Président, l'accord de Brexit conclu n'a pas encore révélé toutes ses surprises et la lecture de ses 1200 pages, et de ses annexes, pourra apporter bon nombre de questions inattendues.

D'ores et déjà des questions se posent puisque cet accord garantit un commerce sans droits de douane et sans quota entre les deux parties.

J'ai quatre questions. Premièrement, le cumul bilatéral d'origine sera autorisé ce qui constitue un frein pour les exportations wallonnes, belges et celles des autres États membres, mais restait tout de même nécessaire pour éviter que le Royaume-Uni ne devienne une sorte de zone de transit de marchandises.

De même que les contrôles stricts liés aux conditions de production pourraient représenter un obstacle pour les exportations, ceux-ci font partie du cours logique des choses, le Royaume-Uni, s'étant opposé à tout tarif.

Dès lors, les impacts de ces contrôles stricts, ainsi que ceux du cumul bilatéral d'origine, pour la Wallonie et les exportations wallonnes, devraient être estimés à l'aide d'une analyse d'impact. Je voulais savoir où en est-on à ce niveau ?

Deuxièmement, alors que l'Union européenne organisera des contrôles stricts du respect de ces exigences relatives aux produits – cela a été évoqué par mes collègues –,le Royaume-Uni pourrait très bien modifier ces exigences nationales en matière de production, actuellement identiques à celles de l'Union européenne, ce qui entraverait les exportations belges.

On peut penser, comme l'a dit le premier ministre De Croo, que la rationalité économique prime et que le Royaume-Uni fera preuve de pragmatisme et limitera une telle situation, mais on doit surtout l'espérer.

Malgré des conséquences sans précédent dans le cas de non-respect des règles de compétitivité économique, en l'absence d'un caractère contraignant direct, la Wallonie ne devrait-elle pas définir les mesures concrètes à prendre pour prévenir une telle situation ? Cela notamment en matière agricole et alimentaire. Qu'en pensez-vous ? Comment la Wallonie s'y est-elle préparée ?

Troisièmement, et toujours en lien avec ces règles strictes liées aux conditions de production, il apparaît que chaque partie pourrait prendre des mesures si elle estimait avoir subi un préjudice économique à cause du non-respect des règles de l'autre partie.

Il est aussi prévu qu'une révision de l'accord serait possible au terme de quatre ans, de même que des compensations financières ou encore la suspension partielle de certains chapitres.

Monsieur le Ministre-Président – en particulier – qu'en est-il et qu'en savez-vous ? Pourquoi ce délai de quatre ans a-t-il été proposé ?

Enfin, le Brexit ouvre la perspective de nouvelles relations avec l'Irlande et possiblement avec l'Écosse, si celle-ci avance dans sa volonté d'indépendance. Je voulais savoir comment la Wallonie se prépare à cela.

(Applaudissements)

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Di Rupo.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Monsieur le Président, mes chers collègues, pas besoin d'expliquer quand et comment ont été signés les accords relatifs au Brexit.

Je vais juste rappeler que l'accord Brexit contient en réalité trois types d'accords : un accord de commerce et de coopération, un accord sur les procédures sécurisées d'échange et de protection des informations classifiées et un accord de coopération dans le domaine de l'énergie atomique.

On l'a indiqué, le Royaume-Uni n'a pas voulu que l'on ait un accord en termes de politique étrangère, de sécurité extérieure, de défense et aussi de services financiers, même s'il y a quelques perspectives à cet égard.

Comment pourrait-on qualifier cet accord ? C'est un Brexit *soft*, il évite le pire, vous l'avez indiqué, mais il n'est pas sans conséquence sur la vie des citoyens et des entreprises.

L'accord de commerce et de coopération porte sur plusieurs niveaux : d'abord, la coopération commerciale et économique proprement dite, les services judiciaires, la participation à différents programmes thématiques. Il établit aussi un cadre de négociation pour des reconnaissances de qualification professionnelle.

En ce qui concerne le commerce des marchandises, ce qui est important, c'est que l'accord ne prévoit pas de tarif douanier ni de contingent sur toutes les marchandises. Pour bénéficier de ces privilèges, il faut avoir respecté les règles d'origine. On l'aura compris, l'accord permet de maintenir des échanges commerciaux plutôt fluides, sans droit de douane ni quota.

Toutefois, soyons clairs, les Britanniques quittent définitivement le marché commun européen. Ceci entraîne certaines modifications et va générer des coûts supplémentaires. Par exemple :

- les entreprises belges, wallonnes, devront s'identifier auprès des douanes nationales ou des douanes britanniques ;
- les formalités douanières ainsi que les contrôles sanitaires et phytosanitaires sont rétablis pour le transport des marchandises ;
- l'intégralité des contrôles migratoires seront rétablis ;
- les ressortissants de l'Union européenne qui souhaitent s'installer au Royaume-Uni devront, dans la plupart des cas, solliciter un visa et réciproquement ;
- les courts séjours de moins de trois mois, fort heureusement, seront exemptés de visa ;
- à partir d'octobre 2021, les ressortissants belges devront présenter un passeport pour entrer simplement dans un but de tourisme au Royaume-Uni.

Ces formalités, même si elles sont restreintes, engendreront de nouvelles sources de frais complémentaires tant pour les particuliers que pour les entreprises.

Le Royaume-Uni n'a pas souhaité poursuivre sa participation dans Interreg ni à Erasmus+ ; pour nos jeunes, il faut le regretter. En revanche, le Royaume-Uni continue à participer au programme spatial, à Horizon

Europe, Recherche et Innovation et au programme de recherche de l'Euratom.

Cette participation à des principaux programmes de recherche est une relative bonne nouvelle. Toutefois, eu égard au Brexit, je pense que les relations entre les universités, les scientifiques belges, wallons, et les scientifiques britanniques seront plus complexes à l'avenir.

Pour la gouvernance de l'accord, un comité de partenariat conjoint sera mis en place afin de veiller à l'application et à l'interprétation correcte de l'accord. Ce comité sera composé notamment de représentants d'États membres.

En ce qui concerne les balises de la Wallonie, je vous ai entendu me demander si elles avaient été respectées. Pour ce qui concerne le respect des conditions de concurrence équitable, oui, les parties doivent aussi maintenir – c'est dans l'accord – de hauts standards de protection en matière de droits sociaux, de droit du travail, de droit à la santé, de protection de l'environnement et de lutte contre le changement climatique. La tarification du carbone, les aides d'État et les normes en matière d'évasion fiscale et de transparence fiscale sont soumises aussi à ces standards élevés. L'insertion de la clause de non-régression des niveaux de protection relatifs aux normes sociales, aux normes de travail, environnementales, c'était également une exigence de la Wallonie.

Le préambule de l'accord met également en évidence la reconnaissance de la démocratie, de l'État de droit, des droits de l'homme, ainsi que la lutte contre le changement climatique. Tout manquement à l'un de ces critères essentiels permettrait aux parties de mettre fin à l'application de l'accord, en totalité ou en partie.

Enfin, conformément au mandat de négociation donné par le Conseil à la Commission, l'accord de commerce et de coopération ne porte pas sur les services publics et les services d'intérêt général. L'accord prévoit par ailleurs une coopération parlementaire et des mécanismes de consultation de la société civile. Voilà pour répondre à vos questions, à la lumière de tout cela, de toutes ces conditions, nous pouvons considérer que les exigences émises par la Wallonie sont rencontrées.

Lors des discussions intrabelges, la question de la forme juridique de l'accord a été particulièrement débattue. Pour permettre une entrée en vigueur, vous le savez, vous l'avez indiqué, la commission qualifie l'accord de « EU only », en d'autres termes, exclu le débat dans les différents États membres, pour ce qui nous concerne indirectement un débat ici au Gouvernement wallon, ce qui est dommage et même regrettable, mais il faut reconnaitre que la situation est tout à fait particulière et que nous devons nous rendre à l'évidence.

À la demande de plusieurs États membres, dont la Belgique, dont nous-mêmes, des considérants ont été ajoutés dans la décision de signature de l'accord. Ces considérants stipulent clairement que le Brexit est une exception, c'est-à-dire que l'accord est une exception.

Le Gouvernement wallon s'est réuni le 28 décembre, a accordé les pleins pouvoirs de signature au Premier ministre de notre pays, mais en insistant sur le fait que nous voulions voir l'insertion dans la décision de deux considérants :

- le premier devait porter sur le caractère exceptionnel et unique de l'accord de commerce et de coopération avec un pays qui se retire de l'Union. Cette qualification précise ne s'applique qu'à un pays qui se retire de l'Union est extrêmement importante ;
- le second affirme que l'exercice de la compétence de l'Union pour cet accord est sans préjudice des compétences respectives tantôt de l'Union et tantôt des États membres pour les accords internationaux avec tout autre pays.

Pour la Wallonie, cette qualification « EU only » ne pouvait constituer un précédent pour les accords commerciaux et c'est le cas.

Pour ce qui concerne l'impact de l'accord post-Brexit, il y a beaucoup à dire. Je vais simplement résumer pour laisser la parole, si M. le Président lui accorde la parole, à mon collègue, M. Borsus. Il parlera des conséquences et de tout ce qui est en route, tout ce qui se fait pour accompagner notamment nos entreprises.

Je voudrais encore indiquer ceci. Il y a dans les questions qui ont été posées cette question de savoir : qu'allons-nous recevoir ? Écoutez, je vais vous répondre le plus clairement que je peux. Les montants financiers globaux ont été tantôt de 460 millions d'euros, puis de 313 millions d'euros. Aujourd'hui, en euro courant, ce que l'on disait ce matin, c'est 324 millions d'euros pour le pays.

Dans ces 324 millions d'euros, 62 millions d'euros sont consacrés à la pêche pour compenser les difficultés à la pêche. Ces 62 millions d'euros iront à la Flandre. Comme nous avons obtenu d'ailleurs dans la discussion en Comité de concertation 100 % du montant du Fonds de la transition juste, 166 millions d'euros, alors qu'il y avait des discussions. La Flandre voulait les obtenir, nous avons obtenu 100 %. Cent pour cent des 62 millions d'euros iront chez nos collègues du Gouvernement flamand.

Il reste 262 millions d'euros dont 55 % vont à la Flandre, 35 % à la Wallonie et 10 % à Bruxelles. Ce qui fait, mes chers collègues, que nous aurons normalement un budget de 92 millions d'euros.

Voilà, Monsieur le Président. Je pourrais être bien sûr beaucoup, beaucoup plus long, mais ce qui se

conçoit bien se dit clairement. Plus c'est court, plus vous appréciez. Cela me permet de laisser de l'espace à mon collègue, M. Borsus, si vous acceptez de lui donner la parole.

M. le Président. – C'était la parole au Gouvernement dans l'ordre qu'il le souhaitait. Vous aviez tout à fait ce droit.

La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, je souhaiterais, dans la foulée des questions qui nous ont été adressées, ajouter l'un ou l'autre élément pour souligner que nous avons évité le pire et que cette relation, toute nouvelle et inédite, avec un État qui était membre avec nous des instances et de l'Espace européen, est une relation qui reste très largement à inventer.

C'est la raison pour laquelle c'est avec prudence que j'examine les différentes projections en termes d'impact économique et en termes d'emploi de manière à affiner celles-ci. Vous avez cité celles qui sont disponibles, et je n'y reviens donc pas.

Nous avons, avec l'AWEx, confié le soin de mener une étude universitaire dont nous aurons les résultats, adaptés à la forme de l'accord qui a été trouvé, à la fin de ce mois de janvier ou tout début février.

Je ne manquerai pas de partager avec vous ces informations dans la mesure où elles permettront de tenter d'approcher au mieux la réalité à laquelle nous allons être confrontés et donc d'adapter, le cas échéant, les mesures que nous avons déjà prises pour une partie et annoncées pour une autre partie d'entre elles.

Comme vous l'avez rappelé, le Royaume-Uni représente pour nous de l'ordre de 3 milliards d'euros en tant que marché client, c'est-à-dire de volume d'exportation, et représente notre cinquième marché en importance par rapport à d'autres pays. Nous importons un peu plus de 1,040 milliard d'euros en base annuelle, ce qui en fait notre septième marché auprès duquel nous sommes clients.

Nous estimons qu'il y a de l'ordre de 1 250 entreprises wallonnes qui ont une relation régulière significative en termes de produits exportés vers le Royaume-Uni. Par ailleurs, 73 entreprises ont une filiale au Royaume-Uni. Cela vous donne une idée de l'intensité, indépendamment des volumes, des partenariats et des relations économiques que nous nourrissons avec le Royaume-Uni.

À cet égard, je voudrais mentionner que nous avons mené, avec notre administration, avec l'AWEx, avec le concours de l'Administration générale des douanes, qui était aussi particulièrement active et coopérante en la matière, toute une série de préparations, de formations, de séminaires, de webinaires, de manière à accompagner nos entreprises dans la préparation des formalités administratives et autres contrôles auxquels elles seront désormais astreintes.

Même si, et vous l'avez souligné, il n'y aura pas de droits de douane ni de quotas pour les produits échangés. Il n'en demeure pas moins vrai que cet accord du Brexit marque le retour des contrôles douaniers et des contrôles réglementaires entre les deux parties avec des éléments qui fixent des règles pour la concurrence équitable, prévoyant l'établissement de sanctions et le rétablissement possible de quotas, voire de droits de douane, en cas de divergence flagrante sur les normes sociales, environnementales ou fiscales, et aussi la possibilité pour les entreprises de faire rembourser ou détecter des aides d'État s'il s'avère que des entreprises concurrentes en bénéficient, de sorte que l'exercice normal de la concurrence est faussé.

Par ailleurs, en ce qui concerne plus particulièrement l'analyse de cet accord, notons que c'est dans un certain nombre de marchés où nous sommes actifs que l'impact doit être le plus significativement ressenti. Vous avez mentionné les domaines où ces flux de marchandises et ces flux d'activité commerciale sont les plus importants. Les médicaments, les sciences du vivant, le domaine manufacturier et les produits agricoles sont notamment des éléments qui figurent parmi les plus importants.

Nous avons, tout au long de cette période de préparation, et actuellement encore, mené de nombreux contacts avec les fédérations représentatives du secteur de l'entreprise, du secteur agricole, du secteur agroalimentaire, de manière à accompagner nos entreprises à travers cette période.

D'autre part, notre volonté est de – comme pour d'autres accords commerciaux – veiller à en avoir un monitoring d'impact de difficultés et de mise en œuvre qui soit aussi serré que possible, comme c'est le cas avec d'autres accords commerciaux qui concernent, par exemple, l'Amérique centrale, le Japon ou le CETA, pour ne citer que ceux-ci, avec un *reporting* annuel de l'évolution de cet accord, que ce soit du point de vue réglementaire, du point de volume des échanges ou en ce qui concerne d'autres volets encore.

À propos du volet agricole pour lequel vous m'avez également questionné, les dernières données disponibles à la Banque Nationale de Belgique couvraient effectivement la période 2015-2019 et établissent en base annuelle des exportations vers le Royaume-Uni de l'ordre de 309,5 millions d'euros, ce qui représente 11,4 % des exportations wallonnes en la matière et des importations wallonnes vers la Wallonie de l'ordre de 314 millions d'euros. On a des flux positifs dans les deux sens, ce qui représente effectivement aussi une

évaluation en termes d'emploi. On estime que les pertes d'emploi d'un Brexit avec accord serait au niveau total de la Belgique de l'ordre de 300 emplois répartis sur l'ensemble du territoire.

En ce qui concerne les produits agricoles importés, ils concernent à la fois des produits d'animaux vivants, d'une part, ainsi que des produits des industries alimentaires, ainsi que de l'industrie des boissons. En ce qui nous concerne, nous avons également, le ministre-président l'a rappelé, des mécanismes de contrôle destinés à vérifier, le cas échéant, à sanctionner les différents éléments de non-respect, notamment de normes ou d'importations indirectes auxquelles vous avez fait allusion.

En ce qui concerne, d'autre part, l'accompagnement de nos entreprises, nous avons, avec l'AWEx, avec la SOFINEX, avec notre administration, préparé un plan global intégrant une série de mesures pour nos entreprises. Notons d'emblée que ces mesures concernent de nouveaux soutiens et de nouveaux supports à l'internationalisation de nos entreprises pour ce marché dorénavant différent que constituera le Royaume-Uni.

D'autre part, aide, guidance, conseil, soutien financier pour les entreprises impactées par le Brexit ou qui souhaite développer, maintenir bien sûr, pérenniser, développer, adapter leur activité sur le marché britannique.

D'autres mesures sont également à l'étude pour permettre de soutenir des supports de communication, pour soutenir également des présences adaptées sur le marché britannique, pour soutenir des éléments de mobilité des personnes dans ce cadre renouvelé.

La SOFINEX intervient également, je l'ai mentionné, sous forme de soutien ou de garantie, de manière à ce que nos entreprises puissent disposer d'un package global. Le package est, d'une part, partie de formations, d'informations, de réponses aux difficultés administratives, outil en termes de support et de soutien financier et, par ailleurs, en ce qui concerne les événements, nous aurons, à certains moments, des *momenta* d'événements particuliers, puisque notamment, en espérant que la crise sanitaire nous permettra bien sûr de développer normalement ce type d'activité, puisqu'au mois de septembre prochain, une visite princière est prévue. Ce sera aussi l'occasion de mobiliser un certain nombre de nos entreprises.

Vous avez mentionné le secteur de la recherche. Il y a un chapitre particulier qui concerne ce secteur et qui identifie les éléments et les secteurs, sous-secteurs où la recherche partenariale entre les interlocuteurs notamment belges et britanniques sont amenés à se développer. Sont identifiés notamment le secteur de l'aéronautique et de l'espace, le secteur du digital et de l'intelligence artificielle, le secteur de la construction, en ce compris dans toute sa dimension innovation, nouveaux procédés, économie circulaire et, quatrièmement, les sciences du vivant et la participation, les partenariats entre nos entreprises du secteur pharmaceutique et du secteur des sciences du vivant.

Vous n'ignorez pas que quelques grands noms fortement présents en Wallonie sont aussi nichés en termes de siège social en Angleterre, secteur du pharma, plus grandes entreprises et aussi entreprises de dimension moyenne.

Ma conviction est que nous inscrivons et nous écrirons ensemble une nouvelle page d'un chapitre de relations totalement inédite.

C'est évidemment la première situation de ce type que nous sommes amenés à rencontrer et à gérer.

Dans ce contexte, je pense qu'il serait totalement insouciant pour la Belgique, globalement, et pour la Wallonie en particulier, de ne pas s'investir pleinement dans une relation avec un partenaire important, ami, porte d'entrée vers un certain nombre d'ailleurs d'autres zones à travers le monde et à propos duquel les volumes sont ceux que j'ai décrits et qui est par ailleurs une grande nation amie.

Le message que je souhaiterais faire passer, partager avec vous, c'est qu'effectivement nous ayons de l'ambition pour ce nouveau cadre. Il est certes regrettable, il est certes différent, il a d'autres niveaux de contrainte, mais je veux vraiment que nous mettions tous les efforts et toutes les mesures en œuvre pour avoir la traduction, bien sûr, de ce nouveau caractère offensif sur ce marché britannique et par ailleurs que nous ayons, en termes d'investissements, chez nous, d'investissements conjoints, de croissance de nos entreprises, une stratégie accompagnée, une stratégie monitorée, une stratégie qui est évaluée régulièrement et que nous puissions ainsi aussi, en termes d'emplois et en termes d'activité, minimiser d'une part les perspectives que vous avez mentionnées, mais je souhaite que nous puissions également ouvrir de nouveaux champs, de manière à avoir des perspectives de création de développement d'activité et donc d'emplois complémentaires.

Monsieur le Président, si vous m'y autorisez, il y a des questions complémentaires concernant spécifiquement les aéroports, pour lesquelles, je pense, le ministre des Transports est bien plus indiqué que moi-même pour être précis dans ses réponses.

Je vous remercie, en tout cas.

(Applaudissements)

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Crucke.

M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives. – En ce qui concerne les compagnies aériennes britanniques qui ne sont donc plus considérées, par la force des choses, comme des compagnies aériennes européennes, comme ce ne sont plus des transporteurs Union européenne, l'accord a néanmoins prévu qu'aucune restriction n'interviendrait en matière de transports et des passagers et de fret entre un point sur le territoire de la Grande-Bretagne et un autre point, c'est-à-dire une autre ville, sur le territoire de l'Union européenne.

Si l'on en revient plus spécifiquement à BSCA, cette situation ne va donc pas engendrer un besoin en renfort de personnel quelconque. L'aéroport est parfaitement adapté aux procédures qui sont dites les procédures de vol non Schengen puisqu'il y a d'autres vols qui sont concernés par cette procédure. Ce seront les mêmes procédures qui seront donc adaptées.

Vous avez cité tout à l'heure deux liaisons aériennes. Il y en a trois : c'est Édimbourg, Manchester, Glasgow. Cela représente, en termes de volume, 3,5 % du trafic passagers sur Charleroi, un chiffre d'affaires de 2,5 millions d'euros et on ne prévoit pas de modifications substantielles sur ces éléments.

En ce qui concerne Liege Airport, le tonnage pratiqué par rapport à l'ensemble du volume trafic de tonnage de Liege Airport est de 6 %, il est assuré par deux compagnies : FedEx et ASL qui ne sont pas, comme vous le savez, des transporteurs britanniques. Il n'y a donc pas de changement en ce qui les concerne.

L'aéroport de Liège a également une maîtrise complète des vols internationaux puisque l'on va largement au-delà de l'espace Schengen. Il n'y a donc pas d'aménagements spécifiques non plus à prévoir.

Je dirais que la liberté du transport de marchandises ayant été réintégrée dans l'accord, elle s'appliquera bien évidemment à Liège.

Nous restons néanmoins attentifs aux accords bilatéraux et nous sommes, pour cela, en contact permanent avec les cabinets de mon collègue le ministre Gilkinet, mais également de la vice-première, Mme Wilmès.

(Applaudissements)

M. le Président. – Si plus personne ne demande la parole au niveau du Gouvernement, nous en arrivons donc aux répliques et je donne la parole à Mme Bernard pour trois minutes.

Mme Bernard (PTB). – Merci, Messieurs les Ministres, pour vos réponses et vos compléments d'explications. On est encore à une étape où beaucoup de questions restent, beaucoup de doutes restent, plutôt que des satisfactions par rapport à la situation telle qu'elle est maintenant.

On a dit que des balises sont convenues et exigées, notamment par la Région wallonne. Quand on est dans le cadre d'un accord commercial, d'un marché et, inévitablement, d'une situation de concurrence, cette balise de concurrence équitable, je ne suis pas sûre que c'est le genre de chose que l'on va faire respecter. Quand des entreprises se battent entre elles pour avoir un marché, il y a inévitablement des perdants et c'est toujours, malheureusement, les travailleurs qui en paient les pots cassés. C'est pour cela que, dans mon intervention, au début, j'ai surtout insisté sur l'importance pour nous autres, pour la gauche, de garder des liens importants avec les travailleurs, de ce côté-ci de la Manche et de l'autre côté de la Manche, parce que c'est cela que l'on doit essayer de reconstruire, une coopération entre travailleurs pour éviter les nationalismes, les dérives qui ne vont que mener à des catastrophes.

M. le Président. – La parole est à M. Hardy.

M. Hardy (PS). – Merci, Messieurs les Ministres, pour vos réponses à nos questions. Je serais plutôt rassuré par l'attitude du Gouvernement et le message que le Gouvernement a porté aux différents niveaux de pouvoir. On fonctionne dans une économie de marché où il faut faire en sorte, quand on est de gauche, que les lignes rouges ne soient pas dépassées. Le ministre-président et le ministre de l'Économie nous ont bien rassurés par rapport aux mécanismes de contrôle qui étaient mis en place, notamment pour veiller à faire en sorte que les droits sociaux soient respectés, faire en sorte que les normes sociales, environnementales et les normes de développement durable et d'attention particulière au réchauffement climatique ne soient pas franchies. On peut être rassuré par l'attitude du Gouvernement.

Par ailleurs, je suis heureux d'entendre que des précautions ont aussi été prises sur le caractère unique et exceptionnel de la manière dont ce traité a été signé et sera ratifié. Par rapport aux autres traités commerciaux qui seront négociés dans l'avenir.

On peut aussi saluer le travail de répartition du fonds d'ajustement européen qui a été fait. On avait entendu au préalable des propos qui parlaient de 85 % pour la Flandre, ici on voit que l'on est dans des proportions qui sont beaucoup plus conformes aux réalités et à l'impact direct et indirect du Brexit particulièrement pour nos entreprises.

Je suis d'accord avec vous, Monsieur Borsus, il faut vraiment avoir une attitude de coopération, faire des efforts et prendre des mesures qui soutiendront particulièrement les secteurs porteurs. Vous en avez cité quelques-uns : la digitalisation, l'aéronautique, le spatial. C'est dans cette optique que nous devons travailler.

Je voudrais partager mon temps de parole ensuite.

M. le Président. – La parole est à Mme Schyns.

Mme Schyns (cdH). – Moi, je ne partage pas.

Plus sérieusement, d'abord merci au ministre Crucke, parce qu'il a donné dans sa réponse des éléments très rassurants par rapport à la manière dont nos aéroports vont gérer ce changement ; visiblement, ils sont outillés pour le faire.

Par rapport au ministre-président, il me manque certains éléments. J'ai donc l'impression que, sur cet accord, on a encore pas mal d'éléments flous. Par rapport aux accords bilatéraux évoqués par le ministre-président fédéral, je ne vous ai pas entendu dire quelle était la vision du Gouvernement wallon.

J'ai entendu le ministre Crucke qui était attentif aux accords bilatéraux en ce qui concerne la compétence des aéroports, mais sur les autres compétences concernées vous ne nous en avez pas dit grand-chose. Je ne doute alors pas que mes collègues, dans votre commission, reviendront vers vous à la fois pour cet enjeu des accords bilatéraux, mais aussi pour des précisions sur la répartition de la réserve d'ajustement. Dans les chiffres que vous avez cités, j'ai bien vu la manière dont c'était réparti, mais les nouvelles de ce matin parlaient d'une première tranche de la réserve d'ajustement. Si c'est une première tranche, cela veut dire qu'il y en aura d'autres et qu'il y aura encore de nouvelles répartitions.

En ce qui concerne le ministre de l'Économie et les produits importants, puisque c'était un de mes points d'attention, vous nous dites qu'il y aura des organismes de contrôle s'il n'y a pas de respect des normes, notamment dans le cas des importations indirectes, par exemple.

C'est un bon élément de me dire cela. Je ne suis pas rassurée pour autant parce que je me demande qui, comment, avec quels moyens humains on va réaliser tous ces contrôles.

Donc, Monsieur le Ministre, vous me trouverez encore dans votre commission pour vous interroger là-dessus, tout comme sur les marchés de remplacement. Les marchés de remplacement, je l'évoquais dans mon intervention, pour les produits agricoles, que cela soit via la consommation locale ou via de nouveaux marchés étrangers puisque cela représente quand même 11 % de nos exportations agricoles. Ce n'est pas négligeable. Là, je vous invite vraiment à rester attentif à cet enjeu en particulier. J'en resterai là pour aujourd'hui, mais vous le voyez, nous aurons sans nul doute des compléments en commission par la suite. Merci à vous.

M. le Président. – La parole est à Mme Mauel.

Mme Mauel (MR). – Je remercie nos ministres pour leurs réponses diverses et variées. L'avenir aurait été certainement plus radieux si l'on avait continué à compter au sein de l'Union européenne les 28 États membres, mais je pense que, à ce stade, nous pouvons être fiers du travail d'anticipation qui a été réalisé. Un accord ne veut naturellement pas dire que le travail est fini en ce moment.

Habitant moi-même près d'une frontière allemande, mais aussi d'une frontière qui s'appelle Trois Bornes, avec les Pays-Bas, je constate tous les jours les avantages d'une mini Europe. Je pense que le partage est une chance et on doit se le rappeler aujourd'hui.

M. le Président. – La parole est à M. Disabato.

M. Disabato (Ecolo). – Dans un accord et pour faire un accord, il y a toujours deux parties. Il y a nous, Union européenne, et il y aura les Anglais. Il faudra vérifier que la bonne volonté est présente du côté des deux parties. Actuellement, je pense qu'il faut garder une vigilance très forte sur la mise en œuvre de l'accord.

À ce niveau-là, je remercie M. le Ministre de l'Économie sur le fait qu'il a lancé une étude via l'AWEx que l'on obtiendra fin janvier, début février, sur le monitoring d'impact. Là, j'espère qu'il sera plus fourni que ceux que l'on a connus jusque maintenant. Je pense vraiment qu'il y a un intérêt à monitorer au quotidien ce qu'il se passera dans le cadre de cet accord.

Je voudrais vous remercier aussi par rapport aux exigences wallonnes qui ont été respectées, notamment le fait que c'est un accord d'exception, « EU only ». Je pense que c'est vraiment aussi quelque chose qui est important pour nous. Pour le reste, il y a encore une série de choses sur lesquelles il faudra des précisions. Je ne vous en fais pas le reproche. Selon certains, il faudrait, après 15 jours ou 20 jours, avoir déjà absorbé les 1 200 pages et peut-être qu'il aurait fallu obtenir des moyens pour la Wallonie pour la pêche. Mais bon, cela, c'était un peu plus compliqué que le mandat donné à M. le Ministre-Président.

Il y a encore des questions qui vont se poser au niveau des 92 millions d'euros obtenus puisque, pour l'instant, on sait que cette manne est disponible, mais on ne sait pas encore à quoi ces moyens vont être affectés. M. le Ministre a évoqué l'AWEx qui prépare un package Brexit. Il a évoqué aussi une série de choses, notamment les garanties SOFINEX. Maintenant, il faudra voir quels sont les moyens sonnants et trébuchants qui vont être octroyés aux entreprises de la Wallonie qui, actuellement, avait déjà des transactions avec des accords commerciaux avec le Royaume-Uni et de voir un petit peu comment cela va se matérialiser en termes d'aide concrète.

Pour le reste, on suivra les travaux en commission.

M. le Président. – La parole est à M. Sahli.

M. Sahli (PS). – À mon tour aussi de remercier le Gouvernement pour le caractère complet de sa réponse

et surtout d'avoir affirmé la vigilance de la Wallonie pour défendre ses intérêts dans une Europe qui devra continuer à donner des signes forts envers ses citoyens.

Nous le savons, l'accord du Brexit devra encore évoluer avec le temps, à la fois du point de vue de la coopération, mais aussi pour la mise en œuvre des clauses d'arbitrage. C'est pourquoi, chers collègues, mon groupe et moi-même pensons que le 1er janvier 2021 n'est pas la fin de la saga Brexit, mais plutôt le début d'un nouvel épisode auquel nous devons rester vigilants.

M. le Président. – La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Je remercie l'ensemble du Gouvernement pour les réponses. C'est vrai que nous sommes rassurés par le discours qui vient d'être tenu dans l'assemblée. Les mécanismes de contrôle des différents niveaux de pouvoir seront mis d'application.

L'étude de l'AWEx, comme l'a dit le ministre de l'Économie, et le monitoring d'impact sont des dossiers importants.

Comme l'a dit M. Disabato, c'est un premier débat que nous avons.

Comme l'a dit M. Disabato, c'est un premier débat que nous avons. Nous continuerons à suivre ce dossier. C'est un accord où il y aura encore certaines découvertes et nous sommes là pour vérifier, pour travailler sur ce dossier, mais nous reviendrons en commission.

Je me réjouis de la direction que cela prend et de la direction que la Wallonie prend dans ces différentes décisions.

M. le Président. – Nous en avons terminé avec ce débat.

DÉBAT SUR LA SITUATION DE LA VACCINATION CONTRE LA COVID-19, EN APPLICATION DE L'ARTICLE 70 DU RÈGLEMENT

M. le Président. – En application de l'article 70 du règlement, l'ordre du jour appelle le Débat sur la situation de la vaccination contre la covid-19.

L'ordre du jour appelle le débat sur la situation de la vaccination contre la covid-19, en application de l'article 70 du règlement.

La parole est à M. Mugemangango.

M. Mugemangango (PTB). – Nous avons effectivement, par rapport à la vaccination, des points d'inquiétude que nous voulions soumettre aujourd'hui aux réponses de Mme la Ministre Morreale.

Le premier élément, c'est la question du rythme de la campagne de vaccination. Les chiffres sont accablants.

En Italie, il y a 718 000 personnes qui ont été vaccinées à ce jour. En Allemagne, 688 000 personnes et en Belgique, on arrive péniblement à 25 000 personnes dont environ 13 000 en Wallonie.

Ces chiffres témoignent quand même de notre retard. Ceci étant dit, il faut bien reconnaître que le Gouvernement fédéral a prévu, la semaine dernière, une accélération de la stratégie de vaccination.

La confirmation d'une nouvelle livraison du vaccin Pfizer fin du mois, la découverte de seringues permettant d'utiliser six doses plutôt que cinq, l'approbation et la livraison prochaine du vaccin Moderna et l'accord conclu entre la Commission européenne et Pfizer pour la livraison des 300 millions de doses supplémentaires qui permettent cette accélération.

Seulement, cette bonne nouvelle ne doit pas cacher le fait qu'une accélération de la vaccination suppose aussi une accélération de la mise en place de la logistique et de l'organisation sur le terrain de cette vaccination. Or, à ce sujet, la Wallonie n'est pas assez loin. Tout le monde est d'accord pour donner la priorité aux résidents des maisons de repos, au personnel des maisons de repos et au personnel hospitalier.

Pour l'administration de ces vaccins, il est prévu de s'appuyer sur les médecins coordinateurs des maisons de repos, le personnel soignant des maisons de repos, la santé au travail et les *ups* hospitaliers ; ce qui est juste.

Cela n'empêche pas qu'il y ait déjà chez accrocs. On apprenait ainsi, que certaines maisons de repos en Wallonie ne recevraient pas assez de doses par rapport à l'ensemble des membres du personnel volontaire pour la vaccination, car il y aurait justement trop de personnes volontaires par rapport aux doses livrées. On est donc dans une situation paradoxale. Alors que l'on craignait qu'il y ait trop peu de gens souhaitant se faire vacciner, on en est à un stade où l'on accélère le processus de vaccination sans déjà satisfaire toutes les personnes volontaires de la phase actuelle.

Ensuite, il y aura le personnel de santé de première ligne et les autres institutions collectives ; ce qui passera par les *up* hospitaliers, les institutions elles-même, mais aussi par les centres de vaccination qui n'existent pas encore.

Après, c'est là que cela se complique. Toutes les personnes de plus de 65 ans seront concernées ; ce qui fait tout de même 2 millions de personnes. Actuellement, ces personnes ne sont toujours pas convoquées. Il n'y a même pas de site internet où

s'inscrire. Elles ne savent pas où elles doivent aller. De plus, il faudrait des équipes mobiles, pour les plus de 65 ans qui ne savent plus se déplacer, et ce n'est pas encore prévu.

Ces problèmes vont devenir encore plus compliqués si paradoxalement, on avance plus vite que prévu, car cette impréparation nous mettra dans la situation où nous pouvons vacciner, mais nous n'en aurons pas la possibilité, car les personnes concernées n'auront pas été convoquées valablement.

Ensuite, le public cible, ce sont les personnes de 45 à 65 ans ; ce qui représente quand même 1,3 million de personnes avec des facteurs de comorbidité. Seulement, les facteurs à prendre en compte ne sont toujours pas déterminés et en plus, ils n'existent, en Belgique, aucune base de données reprenant ces facteurs de comorbidité. Si l'on n'y travaille pas de suite, cela sera très compliqué à organiser.

Enfin, il y aura les fonctions sociales essentielles pas encore définies et ensuite, le reste de la population. Ces phases ne font aucunement l'objet d'un calendrier précis et global de la vaccination, car nous sommes simplement à la remorque de l'industrie pharmaceutique.

Le fait que l'organisation des phases de vaccination dépende des entreprises productrices du vaccin est déjà problématique en soi. Comme l'indique le site officiel de la *task force*, il est actuellement difficile d'estimer quand nous pourrons exactement commencer la phase 1B en raison des incertitudes concernant les livraisons. Il n'est pas encore possible d'estimer quand pourra démarrer la phase 2.

Le fait d'avoir laissé le vaccin entre les mains des grandes multinationales pharmaceutiques nous rend dépendants de leur bonne volonté. C'est pourquoi il faut faire du vaccin un bien public entre les mains de la collectivité et non soumis à des brevets.

Ceci étant, il est grand temps d'exiger de ces entreprises pharmaceutiques un calendrier précis et garanti des dates de livraisons des doses de vaccin. Ce calendrier doit être mis à la disposition de tous en toute transparence. Ceux qui n'arrêtent pas de vanter la soi-disant efficacité du privé devraient être les premiers à demander ce calendrier précis et garanti.

Le suivi de ces phases demande la plus grande transparence. Les chiffres que j'ai évoqués sont des informations communiquées, par voie de presse, ou grâce à la bonne volonté de quelques citoyens qui rassemblent des informations.

En Wallonie, il n'existe pas de source d'information transparente et mise à jour sur le nombre de vaccinations.

C'est un manque important, et ce, alors que la Flandre a lancé un site internet sur le sujet et publie un compteur du nombre de patients vaccinés. Le Gouvernement flamand a annoncé mercredi le lancement sur le site laatjevaccineren.be – « Fais-toi vacciner » – d'un compteur recensant le nombre de patients ayant déjà reçu une première dose du vaccin contre la covid-19. Ce compteur affichait ce mercredi 34 500 personnes : 28 000 résidents dans les institutions et maisons de repos et de soins, et 6 500 membres du personnel.

Le deuxième élément qui pose problème, c'est comment on va organiser la logistique pour la vaccination puisque cette logistique dépend en grande partie des Régions. Dans l'état actuel des choses, on ne sait toujours pas comment on va organiser ces centres de vaccination. Au niveau fédéral, nous avons besoin de 200 centres de vaccination, et très peu de choses se passent pour le moment pour les mettre en place. Ce qui pose le plus de problèmes, c'est qu'il n'y a pas de plan sérieux pour le moment pour construire ces centres de vaccination nécessaires.

Théoriquement, 200, mais cela n'a pas encore commencé. Il n'y a même pas d'accord sur le type de centre de vaccination à construire. Le projet qui a été présenté au Fédéral est d'avoir un centre de vaccination adossé à chaque centre de dépistage existant. Le Fédéral dit que ce n'est pas forcément ce qu'il va faire, mais c'est le seul projet qui a été présenté.

Le problème que pose ce projet est que cela veut dire qu'un grand nombre de personnes vont se retrouver au même endroit, certains pour se faire vacciner, supposés ne pas ou ne plus être infectés, et certains suspects d'être contaminés, ce qui est un mélange dangereux.

Un centre de vaccination pose plus de problèmes logistiques qu'un centre de dépistage. En effet, le dépistage, c'est un bâton dans le nez et ensuite les gens s'en vont ; cinq ou dix minutes par test. Pour la vaccination, il faut, à chaque fois, prévoir un minimum de 30 minutes pour observer d'éventuels effets secondaires, ce qui demande donc une organisation de l'espace et du temps très différente. Il faut, par exemple, prévoir des lieux d'attente surveillés.

En Allemagne, il y a déjà 442 centres de vaccination qui vaccinent 35 000 personnes par jour. Certains d'entre eux, comme à Fribourg, ont vacciné près de 2 000 personnes en cinq jours. Ce chiffre augmentera même à 1 800 vaccinations par jour dans ce centre et les convocations sont déjà envoyées à la population.

On peut aussi se poser la question de savoir s'il y aura assez de personnel pour administrer ces vaccins. Ceux-ci doivent être gérés par des professionnels, médecins et infirmiers, mais il n'y en aura probablement pas assez. Les médecins sont déjà débordés par la crise.

L'infectiologue Pierre Van Damme a bien mis l'accent sur le fait que, en cas de troisième vague, il sera plus difficile de mobiliser le personnel soignant puisque celui-ci sera occupé à soigner les patients covid. Il dit : « Si une troisième vague survient, cela aura des conséquences sur la stratégie de vaccination contre la covid-19 ». Il faudra alors faire appel aux étudiants en médecine et soins infirmiers ainsi qu'aux aide-soignants, mais cela n'enlève pas le fait qu'il faudra que ceux-ci soient encadrés dans chaque centre par au moins un médecin, ne serait-ce que pour surveiller les potentiels effets secondaires. Il faut donc prévoir ce personnel en suffisance, et l'on ne voit rien de précis non plus à ce sujet pour le moment.

Il était d'ailleurs prévu que l'organisation des différentes phases se fasse en concertation avec les secteurs de terrain. Or, lorsqu'on lui demande, dans *Le Soir* de ce dimanche, si les généralistes sont suffisamment impliqués dans la stratégie de vaccination jusqu'ici, Thomas Orban, Président de la SSMG, la Société scientifique de médecine générale, répond ceci : « La réponse est non. Nous ne sommes toujours pas dans le groupe de travail Vaccin. Je trouve cela dingue. C'est comme s'il y avait un problème dans ce pays pour faire confiance aux toubibs ». C'est incroyable quand on sait que les pouvoirs publics comptent pourtant sur ces acteurs de la première ligne pour élargir les procédures de vaccination.

Ce que les médecins veulent savoir, ce sont les choses suivantes :

- d'une part, avoir des informations générales sur comment la vaccination va s'organiser ;
- d'autre part, la façon dont on va convoquer les gens et établir les listes de personnes à convoquer prioritairement. Selon quels critères ? Va-t-on demander aux généralistes de faire ces listes ? ;
- en troisième lieu, comment fait-on avec les centres de vaccination ? Les centres de tests vont-ils devoir établir un centre de vaccination sur leur emplacement ? Si oui, avec quel budget, quel matériel, quel personnel ?

Les médecins généralistes ne semblent pas entendus dans cette crise. Il y a pourtant beaucoup de bonne volonté parmi eux. On ne peut pas se limiter à attendre le Fédéral. On a besoin de proactivité. Pourquoi ne pas déjà créer un cadastre des médecins et des personnes qui peuvent aider, par exemple ? Il vaut mieux trop demander et trop prévoir que pas assez, sinon ce sera déjà trop tard et on sera encore dans le rush et la précipitation.

Le constat à faire, c'est que, dans d'autres régions, il y a des choses qui bougent. D'après ce que l'on peut lire dans la presse, il y aurait vraisemblablement 120 centres de vaccination en Flandre. Les autorités locales du nord du pays ont reçu l'information nécessaire pour l'installation d'un ou deux centres de vaccination par zone de soins de première ligne. Chaque zone recevra une avance de 250 000 euros. Les villes et communes flamandes doivent fournir les emplacements envisageables d'ici la fin de la semaine.

La ligne de conduite flamande est la suivante : chaque citoyen doit trouver une aiguille à moins de 15 kilomètres de chez lui.

Le ministre des Affaires intérieures, M. Bart Somers, a incité à coopérer avec le secteur de l'événementiel. Pas moins de 439 sociétés ont d'ailleurs déjà proposé leurs services. Tout le monde en Flandre recevra une double invitation à se faire vacciner, que ce soit par SMS, courrier ou mail. Des reports de rendez-vous seront possibles. Des équipes mobiles seront aussi prévues pour ceux qui ne peuvent pas se rendre dans ces centres.

À Bruxelles, dans un premier temps, quatre villages viendraient s'ajouter au mégaprojet qui prendra ses quartiers au Heysel. Le choix des implantations est en voie de finalisation avec les bourgmestres concernés et il n'est pas impossible que des unités mobiles viennent aussi renforcer le dispositif, même si le territoire à couvrir est nettement moins étendu évidemment qu'en Flandre ou en Wallonie.

Pour le moment, rien de tout cela n'est clairement prévu en Wallonie. Pourtant, alors que la concertation avec le terrain n'est pas encore réellement en place, cela n'empêche pas le Gouvernement wallon de faire déjà appel à la société de consultance privée Roland Berger, comme on l'apprenait hier dans la presse.

Encore une fois, le Gouvernement wallon préfère se baser sur ce genre de société plutôt que sur les nombreuses ressources présentes sur le terrain, ici, en l'occurrence, les médecins ou les infirmiers. Est-ce un signe du manque de confiance envers la première ligne évoquée par M. Orban ?

En tout les cas, c'est interpellant.

Ce sont pourtant ces travailleurs qui ont l'expérience de terrain. En quoi un consultant privé serait mieux à même de juger comment les centres de vaccination que ces personnes de terrain ? Pourquoi, une fois de plus, le Gouvernement wallon ne fait-il pas le choix de s'appuyer sur son personnel compétent pour déterminer les lieux de ces centres de vaccination ?

Ce recours au consultant est d'autant plus interpellant que, bien souvent,-ces consultants demandent des informations nécessaires pour leur travail aux administrations wallonnes.

Enfin, au niveau logistique, il faudrait impliquer des organismes tels que la Croix-Rouge ou l'événementiel, qui a, encore la semaine dernière, proposé son aide, par exemple, en proposant des espaces sécurisés. Ce sont des secteurs qui ont le savoir-faire et l'expérience pour gérer une logistique aussi complexe.

Des accords ont-ils été conclus avec ces secteurs ? Pas de nouvelle à ce sujet pour le moment.

Concernant l'événementiel, un accord a d'ores et déjà été conclu avec la Région flamande, mais aucune réponse au niveau wallon. Le secteur ne comprend pas pourquoi. Grâce au partenariat entre la Flandre et le secteur événementiel, comme je l'ai déjà dit, des tas d'organisations de ce secteur se sont proposées afin d'aider dans la logistique, le transport, le nettoyage, la mise en place de tentes, et cetera. Cela va permettre de remettre tout un secteur au travail alors que, du côté wallon, il n'y a encore aucune réponse.

Le troisième élément qui peut poser problème, c'est le recours aux certificats de contamination, car ce recours n'est actuellement pas bien encadré. Alors que d'autres pays européens, comme l'Espagne, vont mettre en place des dispositifs comme un passeport de vaccination, ou encore une liste de personnes ayant choisi de ne pas se faire vacciner contre la covid-19, la porte-parole du commissariat corona du Gouvernement fédéral, Mme Caroline Leys, a annoncé dans la presse, il y a quelques jours, que de telles mesures ne seraient pas appliquées en Belgique. Cependant, Mme Leys a également annoncé que le Gouvernement allait mettre en place une attestation de vaccination en ligne, qui ferait office de certificat en cas de besoin. Elle a également déclaré que, même si cette attestation ne serait jamais demandée pour participer à un événement public ou pour accéder à un lieu public, cela pourrait être le cas pour des lieux ou événements privés. Cela pourrait donc créer une situation tout à fait discriminatoire et une obligation implicite de se faire vacciner, puisque les personnes souhaitant, par exemple, se rendre à un concert ou voyager, devraient obligatoirement posséder ce certificat.

De plus, toujours concernant ce risque de discrimination, le Gouvernement fédéral, plus précisément les ministres de la Santé Frank Vandenbroucke et de l'Intérieur Annelies Verlinden, ont pris un arrêté royal décidant de la mise en place d'une base de données regroupant les informations relatives aux personnes s'étant fait vacciner contre la covid. Le problème est que, selon l'Autorité de protection des données, cet arrêté manque de clarté. Ainsi, celui-ci précise que des instances pourront avoir accès à ces données, mais il n'est pas précisé quelles sont ces instances. De plus, toujours selon l'APD, cette base de données constitue plus généralement une ingérence et possède un caractère discriminatoire en ne précisant pas quelles sont les conséquences pour les personnes non vaccinées. Il y aurait alors un vrai risque que ces personnes ne puissent plus accéder à certains services ou à certains événements.

Pendant ce cafouillage, on assiste pour le moment, alors que l'on devrait assister à la mise en place de la vaccination, à un étrange balai à la tête de l'AViQ. Dans cette période extrêmement tendue, on peut se demander si le choix du Gouvernement est effectivement dicté par les bonnes priorités. C'est notamment la question que se pose la délégation CGSP de l'AViQ dans un tract intitulé « En pleine campagne de vaccination, l'AViQ perd sa tête ». La délégation se pose la question suivante : « ce Gouvernement est-il sérieux ou totalement irresponsable ? » Qu'il faille faire des modifications au sein de l'AViQ, on peut en convenir, mais que l'on éjecte la direction de cette institution en pleine crise sanitaire, sans avoir un ou candidate à même de prendre la direction du bateau AViQ en étant de plein exercice pose question. Le moins que l'on puisse dire, c'est que le timing paraît peu pertinent.

Le remplacement prévu pose aussi question aux représentants des travailleurs. Pourquoi avoir choisi, pour faire l'intérim, un inspecteur général, que je ne juge pas sur ses compétences, je ne le connais pas, qui est...

M. le Président. – Je crois que vous bridez. Êtes-vous sûr que c'est en lien avec le programme de vaccination ?

M. Mugemangango (PTB). – Dans la mesure où l'AViQ va gérer la question de la vaccination, c'est tout à fait en lien.

M. le Président. – Je vous demande de rester quand même dans le sujet. Je vous remercie.

M. Mugemangango (PTB). – La question que je pose est : comment, dans ce cadre-là, va-t-on assurer un fonctionnement correct au sein de l'AViQ, qui va effectivement mener ce bateau de la vaccination ? D'autant plus que le fait que, la personne qui a été effectivement nommée, n'ait pas le statut d'inspecteur général, va poser question au niveau de la légalité de son statut. D'ailleurs, à la CGSP, on pense même que ce statut va être attaqué, ce qui va poser des problèmes dans la direction de la vaccination.

J'en termine, Monsieur le Président.

Tout le processus de vaccination devrait s'achever en septembre prochain, ce qui veut dire neuf mois durant lesquels la contamination va continuer à avancer, neuf mois durant lesquels il sera essentiel de limiter la propagation, ce qui veut dire maintenir l'efficacité des structures de traçage et de dépistage durant toute cette période.

Au niveau du personnel soignant disponible, cela pose des défis énormes. Ils doivent faire face à la vaccination, mais aussi à la limitation de la propagation du virus normal, à la propagation éventuelle du virus version britannique, et à la survenue d'une éventuelle troisième vague, sans compter le travail normal du personnel soignant. Il faut immédiatement se pencher sur ces défis, sinon la saturation et l'épuisement guettent ce personnel.

On sait que l'on n'a pas su affronter la deuxième vague notamment par manque d'anticipation. Il ne faut plus reproduire les mêmes erreurs une seconde fois. Le vaccin est une priorité, mais nous ne pouvons pas focaliser nos efforts uniquement là-dessus et attendre simplement que 70 % de la population soit vaccinée.

L'OMS a annoncé récemment, par exemple, que la nouvelle variante du virus devait être prise très au sérieux par les gouvernements et que cela passait entre autres par des systèmes de dépistage et de traçage adéquat des malades. Or, on n'a pas l'impression que tout est mis en place à ce niveau-là. Il existe des antennes de dépistage, mais fin octobre, la ministre Morreale avait annoncé sur son site que quatre villages de dépistage devaient être ouverts en novembre. Le premier n'a ouvert que début décembre à Liege Airport et le deuxième ouvrira mi-janvier à Ronquières. Quid donc des deux autres centres et pourquoi un tel retard ?

Vous aurez donc compris que ces questions que nous posons aujourd'hui ont surtout attrait à une inquiétude importante pour nous, à savoir « n'est-on pas encore, malgré tout le travail qui est fait, en train de courir après les événements ? ».

M. le Président. – La parole est à M. Legasse.

M. Legasse (PS). – Tout d'abord, je voudrais dire à tous mes collègues et insister auprès d'eux que l'AViQ a mis en ligne un visuel qui vous permettra d'engager toutes et tous à se vacciner.

Je pense pour ma part que, et Karl Popper avait raison, l'optimisme est un devoir moral. J'invite chacun d'entre vous et chacun d'entre nous, et singulièrement le collègue qui vient de me précéder, à un peu plus d'optimisme.

L'année 2021 s'ouvre sur une note d'espoir, ne brisons pas ce dernier et ne portons pas un discours négatif d'emblée tel que celui que je viens de l'entendre. C'est un espoir important dans la lutte contre le covid-19. En Belgique, je me bornerai, moi, à parler de la Belgique, parce que l'on compare les pays que l'on veut bien quand l'on veut bien. Quand cela va bien en Belgique, on ne le dit pas ; quand cela va moins bien, on a tendance à en faire les gros titres.

En Belgique, après cette phase test de décembre, il y a maintenant une montée en puissance, une montée en puissance de cette première phase de vaccination auprès certes d'un public que l'on a choisi, que l'on a voulu et que la CIM Santé a priorisé : les résidents de maisons de repos.

À lire la déclaration ou les déclarations d'autres, j'ai parfois l'impression de ne pas assister aux mêmes travaux dans le même Parlement et de ne pas entendre les mêmes réponses que fournissent pourtant, de manière détaillée et circonstanciée, nos responsables et singulièrement Mme la Ministre .

D'ailleurs nous avons une audition qui est prévue du responsable wallon de la vaccination, M. Englert, et j'invite vraiment toutes celles et tout ceux qui veulent des réponses détaillées à être présents, à venir l'écouter, de manière telle à ce que l'on ne puisse pas mettre en cause encore ce qui sera dit, évoqué et précisé à cette occasion.

Il semblerait que d'aucuns, certains feignent de ne pas encore connaître les décisions qui ont été prises et les explications qui ont été données. D'autres mêmes mélangent leur fonction et profession autres que politique, médicale par exemple, et font des sorties que je pense inopportunes. Quand on s'engage et quand on est généreux, on n'est pas obligé d'en faire la publicité. Je pense qu'il faut faire la part des choses et rester humble.

Certes, la vaccination comporte de nombreux enjeux. En cela, je rejoindrai certaines des remarques ou des questions, lorsqu'il s'agit de questions et non d'accusations, qui ont été livrées juste avant concernant les livraisons du matériel, les capacités suffisantes ou pas, l'organisation des injonctions dans les institutions et ensuite plus tard à l'ensemble des citoyens.

J'ai pour ma part relu ce midi, si je ne m'abuse, que le programme de vaccination a démarré ou va démarrer avec un mois d'avance sur le calendrier. C'est ma vision des choses. Elle est certes plus optimiste que celle que nous avons entendue précédemment. Là, je me réjouis que l'on parle d'une avance importante, que la vaccination va donc démarrer le 18 janvier dans les pôles, dans les *hubs* hospitaliers wallons avec le vaccin Pfizer et, parallèlement avec le vaccin Moderna, deux autres ou trois autres hôpitaux seront également mobilisés pour commencer à vacciner dès la mi-janvier, c'est-à-dire demain ou après-demain.

J'ai également noté que la vaccination allait commencer anticipativement dans les centres d'accès pour personnes d'accueil, pour personnes handicapées. Je pense que c'est important aussi à souligner en parlant de publics singuliers ou plus fragiles.

La vaccination commencera également début février – donc, c'est très imminent – pour le personnel de première ligne qui est, à mon sens, un personnel qu'il faut absolument privilégier. La CIM n'en a pas décidé autrement d'ailleurs, qu'il s'agisse de médecins, d'infirmiers, d'aides familiales, de kinés, de dentistes, et cetera.

Le lancement de la deuxième phase, c'est ce que j'ai lu ce midi, donc des informations circulent et elles me semblent relativement précises et fiables. Le lancement de la deuxième phase du *process* concerne le reste de la population adulte et les lieux de l'action décentralisée devront bientôt être mis en place. Certes, on ne les connaît pas encore, mais cela ne saurait tarder.

Mme la Ministre , j'imagine, nous répondra, vous répondra, tout à l'heure.

Moi-même, j'ai quelques questions, notamment par rapport aux reconversions des centres de test, qu'il s'agisse de Ronquières, tout près de ma commune, ou de Bierset, et ensuite du maillage complet entre les différents centres de test. Je ne sais pas s'il aura une piqûre à moins de 2 kilomètres ou une aiguille à moins de 15 kilomètres. Ma foi, certes, au plus au mieux. Au plus le maillage est complet, au mieux nous sommes d'accord sur ce point.

J'aurais voulu, Madame la Ministre, que vous nous rappeliez le schéma retenu pour qu'il soit bien entendu et bien compris, cette fois par tout le monde, de la vaccination des différentes populations, des différents publics, les priorisations, l'échéancier nouveau ou adapté, la question de la période retenue pour le personnel médical qui a particulièrement été pointé et à juste titre.

Parmi les chiffres qui ont été cités, Madame la Ministre, il y a également des chiffres que je voulais vérifier avec vous et pour lesquels je souhaiterais que vous me donniez quelques précisions. Par rapport aux doses, va-t-on atteindre les 100 000 doses qui seront livrées et disponibles dès février ?

Confirmez-vous ces chiffres ? D'autres vaccins sont-ils homologués aujourd'hui, outre Moderna et Pfizer ? Je ne parle pas de Sputnik ou du vaccin nord-coréen ou chinois. Mais, d'autres vaccins sont-ils en phase d'être homologués et disponibles pour la Belgique ?

Qu'en est-il de cette problématique de l'utilisation de certaines seringues qui sont recommandées, mais dont on pourrait malheureusement, semble-t-il, tomber en rupture de stock prochainement pour tirer six doses plutôt que cinq, comme d'aucuns l'ont mentionné ? Certains acteurs craignent, en effet, que l'utilisation de ce seul type de seringue en grande quantité provoque une pénurie. Vous l'aurez entendu comme moi, ce questionnement me semble important. Cette question a-t-elle par exemple été évoquée lors de la *task force* vaccination ?

Au sujet de la vaccination des maisons de repos, quels sont les acteurs actuellement mobilisés afin d'assurer les injections ? S'agit-il des équipes médicales de ces institutions ou d'autres acteurs extérieurs ? Peut-être pourrions-nous revenir sur le sujet, afin d'éclairer les uns, les unes et les autres définitivement ?

Comment le Gouvernement envisage-t-il les choses, une fois terminée la vaccination du public prioritaire ? Plus précisément, concernant ces fameux centres de vaccination, quand seront-ils ouverts et quelle sera l'implication financière pour la Wallonie pour assurer le fonctionnement de ces centres ? Est-ce du même ordre que l'organisation des centres de *testing* ? Est-ce d'un ordre moindre ?

Il est vrai que les médecins généralistes déclaraient ici qu'ils n'étaient pas associés à la *task force* vaccination à ce stade. Le cas échéant, est-il envisagé de les associer ? Quel serait leur futur rôle ? La question a le mérite d'être posée et doit être éclaircie.

Un des enjeux de la vaccination concerne l'information à destination de la population. Pour revenir à ma citation d'entrée de prise de parole, il nous faut être optimistes. Je crois comprendre que la population, aujourd'hui, d'après l'étude qui nous a été livrée par les trois universités, dont l'ULB, est plus optimiste qu'hier, ou plus décidée à se faire vacciner. S'il vous plait, ne brisons pas cet élan, cet engouement, cette demande, ces statistiques de volonté de se faire vacciner.

Concernant cette volonté et concernant aussi la conviction qu'il faut inculquer aux gens de se faire vacciner, que pourriez-vous faire ? Qu'est-ce qui a déjà été mis en place ? Je pense aux influenceurs, aux campagnes de communication ou d'autres choses de ce type, outre les parlementaires qui pourraient mettre sur leur profil Facebook par exemple, le visuel de l'AViQ.

Pour ma part, je ne ferai pas de commentaire sur l'AViQ, parce que la question a été posée hier en commission. C'est là qu'elle devait être posée et la réponse a été donnée.

Pour parler un instant de la partie de réponse qui concerne la vaccination, M. Englert est la personne de référence et travaille avec ses équipes sur le sujet. C'est bien à M. Englert et ses équipes de travailler sur le sujet et non au reste du personnel de l'AViQ qui a d'autres choses à faire.

Pour revenir un instant sur l'information à la population, disposez-vous aujourd'hui d'éléments relatifs aux intentions de vaccination de la population ? Vous avez peut-être des éléments plus probants que ceux qui ont été exposés par l'étude universitaire à laquelle je faisais allusion.

Cela a été évoqué précédemment, mais je pense qu'il faut y revenir un instant et reposer la question ou la préciser. Certains pays évoquent la création d'un passeport santé. Sciensano, dans un panel convoqué sur la vaccination, nous informe qu'une partie du panel convoqué est en faveur de ce passeport santé dans le cadre notamment des voyages ou des événements de masse. Est-il question d'un tel passeport en Belgique ? Si ce type de certification est retenu, ne devrait-il pas être négocié à un niveau supérieur, à un niveau européen, afin que les règles de droit soient les mêmes sur l'ensemble du continent ? J'imagine que c'est en discussion. Pourrions-nous revenir sur ce sujet ? Pourriez-vous nous donner quelques explications ?

Je termine avec une dose d'optimisme, et je vous invite, pour ceux qui n'ont pas encore décidé, à vous faire vacciner.

M. le Président. – La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). – Madame la Ministre, nous sommes ici avec beaucoup d'attente pour obtenir enfin des réponses sur comment va-t-on organiser, comment la Wallonie va-t-elle organiser la vaccination de ses concitoyens dans les prochaines semaines et les prochains mois ?

Je suis un peu déçu que vous soyez assez esseulée. Mme De Bue est également là sur les bancs du Gouvernement. J'aurais aimé qu'il y ait davantage de ministres autour de vous, que le ministre-président soit également présent, parce que je pense que c'est un enjeu fondamental. Si l'on veut réussir toute relance, tout redéploiement économique, on ne peut pas le faire si l'on n'a pas cette réussite de la vaccination en Wallonie.

On le sait, aujourd'hui beaucoup – les coiffeurs, les gestionnaires de salles de sport, les artistes – espèrent que la deuxième vague va se terminer, et le plus vite possible.

Puis, il y en a d'autres – les soignants, les médecins, les infirmières – qui espèrent que les chiffres très mauvais que nous connaissons depuis quelques jours ne sont pas le début de la troisième vague.

La seule solution, la seule issue à ce dilemme, Madame la Ministre, Chers Collègues, c'est la vaccination. Cela doit être une vaccination efficace et rapide.

J'ai entendu au JT de ce midi que vous annonciez une accélération à la suite du Gouvernement fédéral qui l'avait annoncé vendredi. C'est une bonne nouvelle, je m'en réjouis, Madame la Ministre. Cela permettra de rattraper le retard que la Belgique et la Wallonie ont un petit peu, à l'image de cette vaccination.

La vaccination est une course contre la montre. Quand on voit aujourd'hui les chiffres et les indicateurs, la menace du variant anglais du virus, on est dans une course contre la montre. Je ne dois pas rappeler également les tristes chiffres des personnes qui sont décédées des suites de la covid en Wallonie, en Belgique.

Il faut qu'aujourd'hui, Madame la Ministre, vous nous donniez de la réassurance, des explications, de la clarté sur la façon dont les choses vont se mettre en place demain et après-demain. Les vaccins arrivent plus vite : très bonne chose. Le Fédéral a agi, l'Europe est au rendez-vous, puisque les commandes de vaccins ont été passées à l'échelle européenne, et chaque pays européen reçoit au pro rata de se population. On est tous sur la même ligne de départ.

Il reste maintenant à s'assurer que nous utilisons effectivement les vaccins que nous recevons, qu'ils ne restent pas dans les frigos, les congélateurs ou les super congélateurs.

Je rejoins ce que mon collègue vient de dire il y a quelques instants, il faut de la confiance pour encourager les gens à se faire vacciner. Il faut s'assurer que la vaccination se passe bien, en toute transparence, Madame la Ministre.

Cette question de la transparence fait défaut aujourd'hui, parce que nous n'avons pas les chiffres. On a des informations par brides. Certains volontaires les reconstituent. Il faut reconnaître, la Flandre vient aujourd'hui de publier son compteur. Il faut que la Wallonie publie également son compteur : combien de vaccin reçoit-elle chaque jour ? Combien de vaccins utilise-t-elle chaque jour ? Ces chiffres, cette transparence, madame la ministre, nous l'attendons de vous. J'espère que vous pourrez vous y engager aujourd'hui.

Si les vaccins sont là et plus vite – Pfizer, Moderna et sans doute dans les prochaines semaines, Zeneca – il faut maintenant passer à la vitesse grand V pour vaccination.

Aujourd'hui, les chiffres européens, les comparateurs européens montrent qu'au contraire, des pays qui sont en tête comme le Danemark, l'Espagne, le Royaume-Uni, l'Allemagne vaccinent beaucoup plus vite que nous. Ils ont reçu les mêmes doses proportionnellement à leur nombre d'habitants.

Nous, on est plutôt dans la queue de peloton.

Peut-être que vous allez nous donner des chiffres plus rassurants, Madame la Ministre. De nouveau, cette question de la transparence des chiffres est absolument indispensable.

Élément aussi important, c'est de faire le point – je vous interroge là-dessus – sur les différents volets de la vaccination.

La priorité, ils ont payé malheureusement un très lourd tribut aux première et deuxième vagues, sont le personnel et surtout les résidents des maisons de repos. On en a fait une priorité, on le sait. Où en est-on aujourd'hui ? Donnez-nous les chiffres.

Vous avez annoncé sur Twitter et puis il y a eu un communiqué de presse qui dit que l'on va embrayer sur les hôpitaux. Il y a trois hôpitaux qui sont annoncés, puis encore une série d'autres qui sont annoncés dans les prochaines semaines. Madame la Ministre, je ne comprends pas, parce que c'est donner comme cela. Il nous revient que certains hôpitaux ont appris par la presse qu'ils allaient être concernés par la vaccination la semaine prochaine ou les semaines suivantes. Comment tout cela est-il organisé ? Comment faites-vous pour concrètement communiquer correctement à l'attention des premiers destinataires ? Ce n'est pas normal qu'on lise dans la gazette ou que l'on apprenne par communiqué de presse que l'on va être concerné par la vaccination.

J'aimerais également vous entendre, Madame la Ministre, sur les centres résidentiels pour personnes en situation de handicap. Quand seront-ils concernés ?

Vous avez également annoncé ce midi, dans les JT, j'ai été attentif, que la première ligne allait être lancée. De nouveau, on a un peu l'impression que vite vous donnez des réponses, mais où est la construction de tout cela ? J'aimerais bien que vous nous rassuriez ? Franchement aujourd'hui, j'ai besoin de cela. Les citoyennes et les citoyens wallons ont besoin de comprendre, d'être sûrs que l'on n'est pas juste dans vite il faut donner une réponse, mais dans quelque chose qui est bien construit.

Vous avez désigné – je l'ai salué au nom du cdH – M. Englert le 2 novembre pour qu'il soit le coordinateur de la *task force*. On est aujourd'hui 2,5 mois plus tard ou quasiment et on n'a toujours pas ce plan, cette méthode, ce mode d'emploi sur la vaccination en Wallonie.

Sur cette première ligne, vous annoncez ce midi, on l'apprend, deux futurs *vaccinodromes*, l'un à Bierset et l'autre à Ronquières. Je connais très bien Ronquières, c'est à quelques kilomètres de chez moi. Ce n'est pas spécialement l'endroit le plus accessible. Je comprends la logique qui est de dire que l'on a deux endroits qui sont gérés par la Croix rouge, qui étaient destinés à être des villages de tests covid. Celui de Bierset fonctionnait, celui de Ronquières ne fonctionnait pas et on le reconvertit immédiatement en centre de vaccination. Cela donne l'impression peut-être de précipitation. Il faudrait que vous m'expliquiez. J'aimerais comprendre.

(Réaction d'un intervenant)

Monsieur le Chef de groupe, je demande à comprendre les choses. Je demande à comprendre, dans ce dossier, pourquoi on avance sans visibilité, sans réponse à nos questions. Ce n'est pas la première fois ici qu'au Parlement, d'habitude, c'est en commission, que nous posons les questions. On nous dit que cela dépend quand les vaccins seront là.

Les vaccins sont là maintenant et ils viennent même plus vite que prévu. Où est le plan ? Où est la prévisibilité ? Où est l'organisation ? Voilà nos questions.

Toujours sur la première ligne, Madame la Ministre, j'ai entendu que vous avez cité les médecins généralistes, les infirmières à domicile. Qu'en est-il d'une série d'autres catégories ? Je voudrais avoir des réponses précises là-dessus. Le personnel des centres de santé mentale, le personnel qui travaille comme aide familiale, aide sociale, sont-ils bien dans cette catégorie ? La médecine du travail est-elle inclue également ? Y a-t-il une coordination avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, avec vos homologues également de Communauté germanophone pour ce qui relève de leurs compétences ? On sait que, dans un pays comme le nôtre, il faut être organisé, coordonné. C'est la question du personnel des crèches, c'est la question du personnel des centres PMS. Où en est-on de ce point de vue là ? Sont-ils laissés dans la nature ou sont-ils bien inclus dans ce personnel de première ligne ?

Puis, comme on accélère les choses, sans doute déjà en février, mi-février, fin février, monsieur et madame tout le monde vont rentrer dans la logique de vaccination.

Je rappelle l'objectif affiché par le Gouvernement fédéral, je pense qu'il est validé d'ailleurs au niveau intrabelge, qui est d'atteindre 70 % de personnes vaccinées en Belgique pour septembre.

Si l'on compte deux vaccinations par personne – la plupart des vaccins sont en deux doses –, cela veut dire pour la Wallonie, pendant six mois, chaque jour, sept jours sur sept, vacciner 25 000 personnes. C'est un défi colossal. Sur les six premiers jours de vaccination, en Wallonie, on a vacciné 13 000 personnes. Il faut multiplier par 12 la vitesse de vaccination. Comment allez-vous y parvenir ? Quel est le plan ? Quel est votre plan ? Quelle est la préparation du Gouvernement wallon et la vôtre pour atteindre cet objectif ?

C'est ce qui nous inquiète. On voit que, à Bruxelles, en Flandre – je ne vais pas relire les communiqués de presse de ces derniers jours qui ont été publiés –, on voit que les choses sont précises : on connaît le nombre de centres, on connaît même pour une série le nombre d'endroits, comment les gens vont être convoqués, et cetera ; tous ces éléments apparaissent clairement.

Mais en Wallonie, Madame la Ministre, où en est-on ? Comment les choses vont-elles arriver ? Où êtes-vous dans les préparatifs ?

Vous avez désigné une société de consultance, Roland Berger, qui a préparé le plan. Ont-ils fait cela en chambre, tous seuls ? Ont-ils concerté les autorités locales, les villes et communes, qui vont sans doute être appelées ? C'est un des bilans que nous avons tirés de la Commission spéciale covid : la gestion au plus proche du terrain, sur la proximité, était la plus efficace. C'est une des leçons que tout le monde partage de la Commission spéciale covid.

Ici, à ma connaissance, en Wallonie, encore aucun bourgmestre n'a été contacté pour participer ou pour rentrer dans une procédure de préparation concrète, de réservation de salle, d'emplacement, de mise en place, de mobilisation de moyens, de personnel communal.

Ensuite, les personnes à risque, les plus de 65 ans, comment vont-elles recevoir leur invitation ? Est-ce un courrier ou pas ? En Flandre, visiblement, la méthode a déjà été choisie, en France aussi. Chez nous, en Wallonie, sait-on déjà comment ? Beaucoup de nos aînés, nos parents, nos grands-parents nous questionnent : « Comment va-t-on faire ? Doit-on agir ?

Doit-on attendre de recevoir une convocation ? » Celles et ceux qui ont des difficultés pour se déplacer, comment tout cela va-t-il se passer ?

Vous avez annoncé deux grands centres de vaccination, des vaccinodromes, mais ce ne sont pas des vaccinodromes très accessibles pour M. et Mme Tout le monde, donc j'imagine que le territoire va être maillé. Quand va-t-on connaître ce maillage ? Quelles communes seront concernées ? Que va-t-on faire pour les zones rurales ? Voilà toute une série de questions sur lesquelles aujourd'hui on aimerait avoir des réponses, quand on sait que c'est dans quelques semaines que la vaccination pour ces personnes-là va commencer.

Les personnes à risque, les 45-65 ans, peut-être même les moins de 45 ans s'ils ont des risques complémentaires de santé, que doivent faire ces personnes ? Une démarche ? Aller voir leur médecin généraliste ? Quel est le critère précis ?

C'est toute une série de questions aujourd'hui et, quand on additionne la liste de ces questions, on est vite pris par l'ampleur de l'organisation à mettre en place.

Le fait aujourd'hui que nous n'avons pas encore d'éléments de réponse, si ce n'est les quelques bribes que vous avez données ce midi sur les journaux télévisés, cela nous inquiète. On a besoin d'avoir des réponses aujourd'hui, d'être rassuré sur les grandes lignes. Je ne vous demande pas le dernier détail, mais ici, au sein de ce Parlement, cela me semble légitime. On sait que dans 15 jours on aura le professeur Englert, mais 15 jours c'est une éternité en cette période de temps covid.

Enfin, je voudrais vous demander de mobiliser toute votre énergie et faire en sorte que celle de vos collègues au sein du Gouvernement soit totale autour de ce défi.

On a tous été surpris, et je ne vous en fais pas grief, par la première vague. Les masques et les matériels de protection étaient compliqués à trouver, on a été dans le temps de la débrouille et de l'improvisation, il faut le reconnaître. La deuxième vague nous a frappés tout aussi fort et l'on a été submergés.

Il ne faudrait pas que, après la saga que nous avons connue avec les masques, la saga des tests, du suivi de contacts, on ait une saga des vaccins. Ce n'est pas possible, d'autant qu'aujourd'hui cela ne dépend plus que de nous. Les vaccins sont là, ils ont été commandés par l'Europe, tout le monde les reçoit de la même façon. Ils sont maintenant acheminés par le Fédéral, envoyés vers des lieux de stockage.

La mise en œuvre, c'est nous, c'est vous, Madame la Ministre, qui en êtes la principale responsable avec vos collègues du Gouvernement. Nous attendons aujourd'hui, de votre part, des réponses précises, rassurantes sur la mise en œuvre d'une vaccination qui est la seule façon, à nos yeux, au niveau du cdH, de sortir durablement de cette crise, de retrouver une vie humaine, une vie sociale, une vie économique normale et on en a tous grandement besoin. Je vous remercie.

M. le Président. – La parole est à Mme Nikolic.

Mme Nikolic (MR). – On se partage le temps de parole. Je voudrais commencer par une note positive par rapport à tout ce que l'on vient d'entendre. En ce début 2021, cela fait du bien parce que cela fait quand même 10 mois maintenant que ce virus a bouleversé nos vies, nos modes de vie. C'est 10 mois de sacrifice, de souffrance, de deuil aussi. C'est long. Il faut se rendre compte que 10 mois pour en arriver à avoir un vaccin, dont on débat aujourd'hui, c'est un record de rapidité et d'efficacité.

Face aux critiques, souvent très dures, de certains, par rapport à notre société mondialisée, par rapport aux multinationales qui posent souvent c'est vrai des questions légitimes, il faut aussi saluer ici la prouesse de la science et du progrès dans le développement de ce vaccin, avec à la clé de très belles histoires aussi, comme celle de ce couple de chercheurs allemands d'origine turque.

Là, le travail a été fait, la balle est maintenant dans le camp du politique pour faire de la campagne de vaccination une réussite, un succès, un succès populaire en termes d'adhésion, j'y reviendrai, mais aussi en termes d'organisation.

Cela a déjà été dit, je ne vais pas insister dessus, mais c'est vrai que l'on ne peut plus revivre, la population n'acceptera plus, les mêmes cafouillages que pour les masques et les tests, d'autant qu'ici, on ne peut plus dire qu'il y a l'effet de surprise. Le vaccin, on l'attendait. C'est bien clair.

Néanmoins, il y a encore des inconnues et des rebondissements dont on se serait bien passé, comme par exemple ce variant britannique. En écho à un débat de tout à l'heure, je le répète, il faut tout mettre en œuvre pour éviter une troisième vague. Cela fait partie intégrante de la réussite de cette stratégie de vaccination.

En amont de la vaccination, il ne faut pas relâcher nos efforts de monitoring de la propagation du virus, du *testing*, parce qu'une troisième vague plus la vaccination, ce serait ingérable et désastreux.

Sur la campagne de vaccination en elle-même, tout d'abord quelques considérations logistiques. Ma collègue, Rachel Sobry reviendra, elle, notamment sur le rythme de vaccination. Il a souvent été question d'humilité dans ce Parlement quand on parle de la gestion de cette crise. C'est le ton que je veux encore adopter aujourd'hui plutôt que de longs développements et de « il n'y a qu'à », parce que, nous, on saurait mieux que d'autres, que les experts ou ministres. Nous nous attacherons, je m'attacherai à vous poser des questions,

Madame la Ministre. Ma première attente et notre attention au niveau du MR, ce sera d'obtenir des réponses.

À cet égard, il a beaucoup été question du rôle de l'AViQ et je vous ai interrogée et vous avez répondu hier en commission sur la continuité de service public à la tête de l'AViQ avec la non-reconduction de la directrice générale. Je renverrai, ceux qui se posent des questions par rapport à cela, au compte rendu. Le débat a été largement abordé et vidé lors de cette commission.

Néanmoins, par rapport à l'AViQ, Madame la Ministre, je crois qu'il serait utile de repréciser les rôles, parce que l'on a l'AViQ. C'est une administration de la santé pour gérer tous les aspects santé. On a aussi une cellule spécifique sous la houlette du professeur Englert. On a fait appel à un consultant, mais ce serait peut-être utile ici de nous expliquer, de nous rappeler qui fait quoi et où se situe le commandement unique. Il a beaucoup été question de commandement unique lors de la Commission spéciale. C'est l'occasion de faire le point là-dessus dans le cadre de cette stratégie de vaccination puisque cela pose question à de nombreux collègues.

Pour le reste, on peut multiplier les images et les métaphores à l'infini par rapport à cette campagne de vaccination. J'ai entendu parler de course contre la montre. Moi, je parlerais de course de fond et d'obstacles. La Belgique n'est peut-être pas le meilleur élève en termes de démarrage.

Mais j'ai lu aujourd'hui que la Wallonie a par contre fait mieux que les autres régions dans la vaccination des maisons de repos, jusqu'à présent.

Quand c'est positif, il faut le dire aussi.

Quid de la suite ? Je ne vais pas commencer à piocher des exemples plic-ploc, oui, l'Allemagne, la machine allemande a l'air bien en marche, mais en France, on voit bien que le débat est très très animé.

Moi, ce qui m'intéresse, c'est chez nous, Madame la Ministre. Comment cela s'organise-t-il ? J'ai entendu parler de manque d'anticipation. Moi, ce n'est pas mon impression jusqu'à présent. Mais c'est vrai qu'il y a plein de questions qui se posent pour l'avenir et qu'il faut éclaircir.

Dans le calendrier présenté vendredi dernier, les entités fédérées, les autorités locales évoquent la création de 200 centres de vaccination. On en évoque 80 du côté wallon.

Il s'agira de modèles hybrides, près des grands centres urbains, et il y aura aussi des maxi-centres. J'imagine que ce sont ces fameux vaccinodromes.

Aujourd'hui, on a appris effectivement que les centres de *testing* de Ronquières et de Liège seraient reconvertis en tout ou en partie en centres de vaccins. S'agit-il de ces vaccinodromes qui se différencient de centres de vaccins par leur capacité ou s'ils demeurent hybrides entre *testing* et vaccins, ce seront des centres de moindre capacité ? C'est une des questions que je vous pose et je voudrais aussi entendre plus largement la stratégie pour les centres urbains, mais aussi avec la spécificité de notre territoire wallon plus rural, moins densément peuplé que Bruxelles ou même la Flandre.

Combien de centres, quelles solutions pour atteindre aussi les personnes qui ont des difficultés à se déplacer ?

Plus globalement, quand les centres seront ouverts et pleinement opérationnels pour la phase 1b, cela sera-t-il en avril ou prévoit-on de les anticiper puisque l'on voit que par ailleurs d'autres choses ont été anticipées et je m'en réjouis.

Il a été question de la coordination de la concertation avec les autorités locales, avec les gouverneurs et c'est vrai, ils ont été en première ligne dans pas mal de défis logistiques et donc ici, effectivement, pour identifier ces centres, comptez-vous vous appuyer sur eux aussi ?

Quelle place pour d'autres acteurs de proximité pour les médecins généralistes ? On sait que pour le vaccin Pfizer cela semble difficile d'un point de vue logistique, mais pour les autres doses de vaccins, d'autres marques qui arrivent, si la variable change, est-il prévu que la stratégie s'adapte et pas uniquement sur l'aspect des médecins généralistes ? Pourrait-on voir une implication des pharmaciens ? Ces scénarios sont-ils déjà à l'étude, existent-ils déjà ?

Si ce n'est sur la vaccination en elle-même, il serait intéressant de savoir si vous prévoyez de vous appuyer aussi sur ces acteurs locaux. J'ai évoqué les communes, les gouverneurs, mais aussi les médecins, les pharmaciens.

Pour la sensibilisation, informer nos concitoyens sur le vaccin, il sera gratuit et les sensibiliser à l'importance de se faire vacciner, c'est primordial puisque le vaccin ne sera pas obligatoire.

On vous a interrogé sur les outils de communication. Effectivement, il serait intéressant de savoir quels outils vous comptez déployer. Il faut une transparence dans la communication, mais aussi une approche en fonction des différents publics-cibles et ma collègue y reviendra.

Quid de ceux qui resteront sur le carreau dans cette campagne de vaccination ?

Je m'arrête ici pour laisser du temps de parole à ma collègue, mais je pense qu'au-delà de ce débat, on aura l'occasion d'y revenir puisque la stratégie ne sera pas encore complètement vidée à la fin de cette discussion que nous entamons aujourd'hui.

M. le Président. – La parole est à M. Heyvaert pour 15 minutes.

Mme Sobry aura 7 minutes tout à l'heure.

M. Heyvaert (Ecolo). – Depuis deux mois, une véritable course contre la montre a commencé et soyons clairs, il faut vacciner vite et le plus de monde possible.

La Wallonie n'a jamais été face à un tel enjeu. Il faudra se montrer à la hauteur. La complexité logistique des premiers vaccins ainsi que la disponibilité entraînent une adaptation permanente.

La non-disponibilité du vaccin pour tous entraîne des choix de priorité.

Ce choix a été fait début décembre sur base d'un avis du Comité éthique, scientifique, et les premières personnes à vacciner sont les résidents des maisons de repos.

Ceci est une bonne nouvelle pour eux, car ils ont souffert pendant toute cette crise. Il ne faut pas rappeler que ce sont les personnes les plus à risque de mourir, mais ce sont aussi les personnes les plus à risque d'être hospitalisées. Nous pourrons donc diminuer la pression sur les hôpitaux.

Certains remettent en question ce choix. Permettez-moi de prendre la parole pour défendre nos aînés en maisons de repos.

Depuis le début de la crise, 3 883 résidents de maisons de repos en Wallonie sont décédés du covid, ce qui en fait la population la plus touchée par la maladie ; 53,7 % des Wallons décédés sont des résidents de maisons de repos. La première vague fut la plus meurtrière avec 2 134 décès en maisons de repos.

Nous connaissons les conclusions de la commission spéciale et le manque de préparation, le manque de matériel, le manque de tests, mais nous connaissons aujourd'hui la mortalité lors de la seconde vague : 1 702 personnes sont décédées en maison de repos. Même avec de la préparation, du matériel, des tests, la mortalité en maison de repos reste élevée. Le virus tue et tue encore en maison de repos.

Si nous n'arrivons pas à protéger les maisons de repos malgré les plans, le matériel et les tests, la seule arme qui nous reste est le vaccin.

Après les résidents de maison de repos viendra le personnel soignant. Aujourd'hui, nous apprenons qu'il pourra être vacciné en même temps et que la vaccination commencera dès ce lundi, ce qui est une bonne nouvelle. Ils sont en première ligne et doivent être protégés le plus vite possible. Il faut aller très vite pour les protéger en cas de troisième vague.

Nous avons de la chance d'avoir un vaccin aussi rapidement. Nous avons surtout de la science. L'arrivée du vaccin aussi rapidement peut faire peur, mais il peut être aussi une source d'avancée médicale extraordinaire. Saisissons cette opportunité qui nous est donnée par la science pour protéger ceux qui en ont le plus besoin.

Un planning est prévu pour les phases suivantes. Mme la Ministre le présentera certainement. Nous savons que ce planning est soumis à la production des vaccins et à leur livraison. Nous nous devons d'être prudents, mais nous pouvons nous réjouir d'avoir des perspectives.

Beaucoup de questions se posent encore sur cette seconde phase. Nous savons que des centres de vaccination devront être créés. Nous avions débattu au mois de décembre sur la possibilité de faire appel aux sociétés événementielles pour organiser ces centres. Mme la Ministre peut-elle nous dire si cette option a été envisagée ?

J'entends mes collègues dire que l'organisation de la première ligne en Flandre est meilleure. Oui, cela fait 10 ans qu'ils ont réformé leur première ligne et ils en réceptionnent les fruits aujourd'hui. C'est pour cela qu'il sera très important de faire ces assises de première ligne en Wallonie, car, oui, ils sont mieux organisés de ce point de vue, mais c'est un travail de 10 ans.

La troisième vague pourrait arriver au vu de la situation dans les pays voisins. Oui, la course contre la montre est lancée pour sauver des vies, mais cette course contre la montre pour sauver des vies et retrouver une vie normale ne doit pas nous rendre aveugles aux nombreuses questions que se posent les citoyens.

Hier, une étude a montré la volonté des Belges de se faire vacciner avec un taux de plus de 80 %. Si nous voyons ce taux d'adhésion augmenter, c'est grâce au travail de nombreux experts qui nous rassurent sur la sécurité médicale de cette vaccination.

Il va falloir maintenir ce taux d'adhésion. Nous ne pourrons le faire que si les citoyens sentent le sérieux des pouvoirs publics. Nous devons garantir à nos concitoyens toute la sécurité nécessaire pour cette vaccination. Il faut aller vite, mais en toute sécurité. Nous ne pouvons pas risquer une sortie de route.

Pour garder cette adhésion, tous les acteurs locaux doivent être mobilisés. Les médecins généralistes restent notre référence médicale. Madame la Ministre, pouvez-vous nous dire comment les médecins généralistes seront inclus dans la stratégie de vaccination ?

Ces dernières semaines, le débat sur le suivi de la vaccination est apparu. Un arrêté du Gouvernement fédéral a été émis pour encoder la vaccination dans un outil informatique appelé Vaccinet. Cet outil informatique, utilisé depuis de nombreuses années en Flandre, sera déployé à Bruxelles et en Wallonie pour suivre la vaccination.

Vaccinet remplacera le carnet de vaccination, que tous les parents connaissent aux six ans de leurs enfants et qui se retrouve d'ailleurs souvent en lambeaux. Il remplacera cette petite carte que nous recevons quand nous nous faisons vacciner et qui se perd souvent dans notre portefeuille. D'ailleurs, qui aujourd'hui peut dire quand a eu lieu son dernier rappel tétanos ? Peu de gens.

Vaccinet permettra un meilleur suivi. D'ailleurs, il permettra aussi d'avoir des données sur la vaccination. Chaque fois que nous numérisons un outil, il faut se poser la question de l'accessibilité de ces données. Les citoyens demandent légitimement ce que l'on va faire de ces données et qui aura accès.

Il est important d'éclaircir ce point.

VacciNet n'est pas un passeport vaccinal. Il faut que ce mot, le passeport vaccinal, soit banni de nos discours. Il est important, car les sphères complotistes, ce passeport vaccinal est débattu depuis au moins cet été. Il faut couper court à toute imagination débordante.

Avec le passeport vaccinal, c'est le débat sur l'obligation vaccinale qui revient. Le vaccin est non obligatoire, mais cette non-obligation ne doit pas nous rendre aveugles sur le fait que certains voudraient autoriser l'accès à certains lieux à l'obligation vaccinale. Nous pouvons comprendre que de nombreux secteurs qui ont été mis à l'arrêt depuis de nombreux mois veulent reprendre le plus vite possible, mais la vaccination ne doit être vue que par le prisme de la santé publique.

Dans un avis du comité éthique, il est question de cette obligation vaccinale partielle. Aujourd'hui, ce débat n'a pas lieu d'être, car il y a assez de vaccins pour tous, mais demain, ce débat pourrait revenir.

Dans son avis, le comité éthique propose au Gouvernement de déjà mettre en place les garanties d'un débat de société sur le sujet. Le comité estime qu'il apparaît indispensable que les citoyens puissent être associés à la réflexion et aux décisions prises à ce sujet. Qu'a prévu la ministre pour organiser ce débat ?

Le comité conclut aussi que l'étendue de la couverture vaccinale doit faire l'objet d'une discussion sociétale, large et transparente, en lien avec le caractère libre ou obligatoire de la vaccination.

Aujourd'hui, ce taux de vaccination a été fixé à 70 %. D'ailleurs, il reprit un peu partout. Comment ce taux a-t-il été décidé ? Aucun débat sur le sujet n'a eu lieu. Comme déjà dit, je pense que ce chiffre n'est pas correct, car il ne tient pas compte de différents facteurs. Si le taux de 70 % n'est pas atteint, certains parleront d'échec de la campagne de vaccination, ce qui aurait des conséquences sur la pression pour l'obligation. Pouvez-vous nous expliquer comment ce taux de 70 % de personnes vaccinées a été fixé, sur quelles bases démocratiques et sur quelles bases scientifiques ?

Pour conclure, je voudrais que l'on n'oublie pas les mesures structurelles pour que nos concitoyens puissent être en bonne santé. Nous voulons mettre en évidence le rôle d'une alimentation saine et équilibrée, d'un style de vie sain, d'un environnement sain qui renforce les systèmes immunitaires et diminue les facteurs de comorbidité. C'est un facteur de prévention important, y compris en vue des futures épidémies, même s'il ne suffit pas à résoudre la crise actuelle.

Ces différentes préoccupations, réussite de la vaccination, contrôle du processus et vision du futur sont légitimes et peuvent être complémentaires. Les clés de la réussite seront la transparence, le sérieux et la sécurité médicale.

M. le Président. – La parole est à Mme Sobry.

Mme Sobry (MR). – Avant d'entrer dans la discussion sur la campagne de vaccination et son déroulé en tant que tel, j'embraye sur l'aspect de la communication et je dirais même sur l'aspect de la sensibilisation.

Il y a plusieurs mois d'ici, je pense que c'était aux alentours du mois de mai de l'an dernier, nous avions déjà discuté, Madame la Ministre, toutes les deux, de la sensibilisation, particulièrement à l'égard des jeunes.

On ne parlait pas encore à ce moment-là de la vaccination, mais on parlait de l'importance de sensibiliser tous les publics, jeunes y compris, au respect des gestes barrières.

Lors de cette discussion, on avait notamment évoqué la possibilité de mener une campagne de sensibilisation via des capsules vidéo. Aujourd'hui, on parle de la vaccination. On le sait : plus le nombre de personnes qui souhaitent se faire vacciner sera élevé et mieux ce sera.

L'étude publiée hier nous apprend que 77 % des citoyens seraient favorables à la vaccination. Il y a de quoi être optimiste par rapport à ce chiffre, M. Legasse a raison. Mais il était aussi précisé que ce pourcentage est encore plus élevé chez les plus de 65 ans. Je ne suis pas terrible en math, mais je comprends quand même que cela veut dire que le pourcentage est moins élevé du coup chez les moins de 65 ans. Il ressort aussi que les gens les moins convaincus se trouvent dans la tranche d'âge 25-50 ans.

Dès lors, je voulais vous demander si vous aviez déjà prévu une campagne de sensibilisation par rapport à la vaccination de façon générale, mais quid aussi une campagne de sensibilisation ciblée qui viserait spécifiquement les différentes catégories de la population, notamment les jeunes. Parce que les différents publics ont des habitudes différentes. Donc, il conviendrait, j'imagine, d'adapter la communication en fonction des publics cibles.

En ce qui concerne la campagne de la vaccination sur le vieux continent, on espérait, on espérait un vaccin contre le covid-19 avant Noël.

Ce souhait a été entendu et dès le feu vert donné par le régulateur européen, les vaccinations ont commencé quasi immédiatement dans toute l'Europe. Ici, en Belgique, le lancement officiel de la vaccination a eu lieu le 5 janvier avec d'abord la phase 1A dans les maisons de repos, puis les hôpitaux et enfin, suivront les professionnels des soins de santé de première ligne.

Cette phase devrait idéalement se terminer fin février et la phase 1B qui serait, elle déjà, en préparation pourrait donc débuté, si tout va bien, dans un gros mois et demi avec la vaccination, notamment des personnes de 65 ans et plus avec ou sans pathologie particulière.

À ce propos, comment seront déterminées ces pathologies particulières ? Induiront-elles un ordre de priorité dans la vaccination de ces personnes de 65 ans et plus ? Quel sera le rôle des médecins généralistes dans ce processus ?

Dans cette phase 1B, les personnes dans la fonction économique et/ou sociale est nécessaires sont également concernées, mais cela reste apparemment à déterminer. En sait-on donc plus sur la liste de ces fonctions économiques et sociales nécessaires ?

Début décembre, du côté flamand, le ministre de l'Enseignement annonçait déjà que les enseignants feraient partie de ces fonctions essentielles. Depuis, je n'ai plus trop rien vu. Où en sommes-nous à ce niveau-là ? On parlait également des personnes entre 45 et 60 ans qui présentent des comorbidités spécifiques, mais hier, Petra De Sutter a annoncé que la phase 1B serait finalement ouverte à toutes les personnes qui présentent des comorbidités spécifiques, peu importe leur âge.

Elle précisait que des centres de vaccination ambulatoires devraient être mis en place pour cette étape. C'est plutôt une bonne nouvelle, car quand on définissait le groupe des personnes à risques à l'époque où on parlait de la prévention et de faire attention au virus, on ne parlait pas uniquement des personnes de plus de 65 ans. On englobait dans ce groupe, des personnes à risques et les personnes moins âgées, mais qui présentaient ces facteurs de comorbidité.

Il n'y avait donc pas vraiment de raisons de les exclure ici du groupe des personnes à risques pour ce qui est de la vaccination. Pouvez-vous donc confirmer l'annonce de Mme la Ministre De Sutter et faire le point à ce propos ?

Enfin, viendra la vaccination pour le reste de la population avec des doses uniques qui devraient être disponibles à ce stade ; ce qui permettra notamment de vacciner en beaucoup plus de lieux. Il conviendra donc à ce moment-là, et même avant ce moment, de prévoir tout cela. Ce qui pose la question et l'enjeu aussi du rythme de la vaccination. À ce sujet, lors de la première semaine de vaccination, huit Belges ont pu être vaccinés. Au 10 janvier, l'état de la vaccination en Wallonie était de 13 527 personnes vaccinées dans 83 maisons de repos. C'est un bon début, mais le temps presse. Pourrait-on voir arriver un coup d'accélérateur dans les prochains jours ou les prochaines semaines ? Dans le rang des experts, l'optimisme est de mise au niveau du rythme de la vaccination en Belgique avec la distribution prochaine du vaccin Moderna et puis la probable autorisation des vaccins des firmes AstraZeneca et Johnson & Johnson.

La campagne devrait en effet connaître un réel coup d'accélérateur dans les prochaines semaines. Soyons au moins optimistes. La Commission européenne a par ailleurs acheté 300 millions de doses supplémentaires du vaccin. C'est aussi un fameux coup de pouce. Tout l'enjeu sera donc de veiller à ce que la nouvelle cadence de vaccination et de capacité de vaccination maîtrise le défi logistique de cette vaccination.

Cette stratégie de vaccination, au niveau du rythme, est-elle immuable ou pourra-t-elle évoluer en fonction des doses de vaccin disponibles ?

Vient enfin le dernier point sur lequel j'aimerais vous entendre. Il s'agit de celui qui a trait au coût de la vaccination. On sait et c'est bien normal que des règles et autres clauses de confidentialité sont d'application autour du prix du vaccin en lui-même. On sait néanmoins que le prix d'une dose se situerait aux alentours de 12 euros. La Commission européenne a négocié et commandé des millions de vaccins pour un montant resté inconnu. Elle a par ailleurs aidé à la future fabrication de vaccins à hauteur de plus de deux milliards d'euros. Là encore, c'est un fameux coup de pouce pour obtenir des vaccins plus rapidement, mais une fois que le produit est fabriqué, il reste encore à l'acheminer et la Belgique va devoir financer tout ce qui concerne cet acheminement, à savoir les avions, les camions, les réfrigérateurs sans compter toutes les ressources humaines et matérielles qui sont et seront nécessaires.

Chez nous, le vaccin sera gratuit et couvert par l'État, donc on se demande, d'une part, quelle sera la facture globale pour la Belgique et, surtout, quelle sera la répartition de cette facture entre les différentes autorités compétentes.

J'en termine, Madame la Ministre, avec le nerf de la guerre, l'argent. Quel est le coût réel du vaccin contre le covid et qui paiera quoi ? Merci beaucoup.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Mesdames et Messieurs les Députés, le Gouvernement a sollicité le

professeur Yvon Englert pour nous épauler dans la lutte contre le virus covid-19.

Je pense que c'était une décision tout à fait utile et je voudrais aujourd'hui saluer son travail et celui de ses équipes. On l'a chargé de piloter la stratégie de vaccination et son opérationnalisation.

Je dois vous dire qu'il s'y est attelé depuis son installation il y a maintenant quelques semaines quand le ministre-président et moi-même avons pris des contacts avec lui pour lui demander de s'engager avec nous en lui disant tout le temps : « Tout est urgent, tu vas voir c'est extrêmement urgent et on va te demander de travailler vraiment beaucoup ».

Il m'avait dit : « Moi, je travaille de 6 heures du matin à minuit ». Je peux vous dire que c'est ce rythme-là, sept jours sur sept, qui est le rythme de tous ceux et celles qui travaillent depuis des semaines sur l'organisation de la vaccination, pas uniquement en Belgique, dans le monde entier.

C'est aussi le fruit d'un travail de chercheurs dans le monde entier. Certains ont dit : « Tu es à la botte des firmes pharmaceutiques ». Écoutez, si l'Union européenne, si l'État américain n'avait pas mis des moyens – en parlant de l'Union européenne – considérables pour raccourcir les délais, pour investir dans la recherche, pour prendre un risque en disant «Si l'on doit respecter les délais», et c'est finalement ce que les gens nous disent vite « comment avez-vous fait pour faire aussi vite ? » Oui, c'est vrai que classiquement, cela prend plusieurs années et on a comprimé non pas le temps de délai pour faire les études cliniques parce que ce délai-là est le même que pour l'ensemble des autres vaccins.

Par contre, tout ce qui est administratif, tout ce qui est production a été comprimé. Il y a eu, de la part des États membres de l'Union européenne notamment, la volonté de dire « on va diversifier ». On ne sait pas, dans ceux et celles qui sont les chercheurs et qui vont produire des vaccins, si tous vont aboutir, mais on va essayer de choisir la voie de la diversification en mettant plusieurs cordes à notre arc et en disant à ceux et celle qui cherchent : « Investissez un maximum, commencez déjà à produire ».

Je pense que c'est ce qui fait aujourd'hui que quand l'Agence européenne des médicaments, ou plus précisément la Commission européenne, autorise Moderna à être commercialisé, que dans les deux jours on a des milliers de doses.

En temps normal, c'est seulement à ce moment-ci qu'ils pensent aux sociétés qui vont produire. Ici, ça tourne depuis des semaines. Donc, c'est grâce à cela aussi qu'aujourd'hui, dans le monde, il est possible d'avoir des vaccins contre le covid.

Personne n'aurait imaginé, il y a trois mois encore, que nous serions aujourd'hui dans une situation où tout le monde demande le vaccin et où le vaccin est possible et où c'est un formidable espoir.

Il faut s'en réjouir pour le monde dans son ensemble parce qu'un seul virus a fait basculer le monde, le monde économique, notre vie sociale, a fait en sorte que nous nous retrouvions ici, dans une assemblée, masqués.

Souvenez-vous, quand la première est arrivée ici masquée, la tête que l'on a fait et aujourd'hui, c'est une pratique, mais on a envie d'être quitte de cela.

Il faut aussi que l'on puisse se dire « quel plaisir de voir arriver ces vaccins, quel signe de libération » et merci à tous les chercheurs et aussi à tous ceux et celles qui, à travers Yvon Englert, à travers l'AViQ, à travers les consultants aussi, à travers mon cabinet qui n'arrête pas depuis début mars d'être au front contre ce virus de travailler avec autant d'acharnement pour faire en sorte de réussir ce formidable défi qu'est la vaccination.

Avec son équipe, en étroite collaboration avec mon cabinet et avec l'AViQ, mais aussi avec l'ensemble du Gouvernement, je l'ai déjà dit dans le cadre de cette crise sanitaire, mais je le redis parce que c'est vrai pour la vaccination, croyez bien que s'ils ne sont pas présents à l'exception de Valérie et Christophe aujourd'hui, ils sont en permanence en soutien à mes côtés. On forme une équipe. À chaque fois que l'un ou l'autre peut aider, quand on voit les dépenses du budget Santé de cette législature, ce n'était pas la trajectoire budgétaire, vous vous en doutez, qui était prévue. Jamais, je n'ai eu à devoir batailler. J'ai toujours eu le soutien de mes collègues. C'est aussi extrêmement important.

Demain, effectivement, le professeur Englert viendra avec une stratégie complète à présenter pour la Wallonie, mais qui est déjà largement engagée. C'est vrai que c'est un début d'année à marquer d'une pierre blanche, parce que la vaccination a démarré.

On avait dit, en décembre, que l'on va faire démarrer la vaccination le 5 janvier. Nous avons respecté notre engagement de commencer le 5 janvier.

Je pense qu'il faut le dire aussi.

Puis, on dit que nul n'est prophète en son pays. Nul n'est prophète dans sa région non plus, je note. Je peux vous dire qu'il suffit de regarder dans la presse, dans les régions voisines, objectivement, on est plutôt louangé que l'inverse, au niveau de la Région wallonne.

C'est vrai, la campagne de vaccination a démarré en Wallonie, dans les délais prévus. Elle a suscité l'intérêt de nos voisins. On a vacciné la semaine dernière 13 527 personnes dans 83 maisons de repos, tous les résidents qui le souhaitaient et conformément à la stratégie de vaccination qui avait été arrêtée, avec une partie du personnel soignant.

Après avoir rodé le dispositif, vous savez que, depuis le 17 décembre, on a d'abord travaillé avec un *dry run*, un test à blanc et puis un test dans une institution, une maison de repos par Région, la Communauté germanophone ayant souhaité attendre le 5 janvier pour démarrer, et puis trois maisons de repos aux alentours du hub de la KULeuven où est arrivée la première livraison symbolique, ensuite le 5 janvier, nous avons pu vacciner effectivement 83 maisons de repos.

Cette semaine, on triple le nombre de maisons de repos. On en fait 258 et entre 30 000 et 35 000 vaccinations qui seront réalisées dans les maisons de repos, maisons de repos et de soins et 20 000 à 25 000 vaccinations sont également programmées la semaine prochaine pour finir les vaccinations et faire en sorte, en tout cas la première dose, le 22 janvier, nous devrions avoir vacciné, inoculé le vaccin à tous les résidents qui le souhaitaient de toutes les maisons de repos de Wallonie. S'en suit évidemment la dose de rappel, la deuxième dose à J-21.

Comme cela a été évoqué pour tout le personnel d'abord qui a considéré, il faut toujours voir l'ensemble de la population, une partie de la population qui trouve que cela va trop vite et il y a une partie de la population qui trouve que cela ne va pas assez vite. Dans les maisons de repos, cela a été le cas aussi. On a fait des campagnes de communication, et cetera, mais la première semaine, souvent le personnel a dit « Pourriez-vous attendre encore un tout petit peu, une semaine ou deux ? »

On s'est dit que l'on ne va pas freiner la vaccination pour les résidents, parce que c'est important, cela a été évoqué, c'est leur santé qui est en jeu, c'est leur vie qui est en jeu. On a commencé par les résidents, une partie du personnel. S'il y avait du personnel, à ce moment-là, il y avait à peu près 30 à 40 % de membres du personnel qui souhaitaient se faire vacciner, comme on avait donné – nous étions d'ailleurs la seule région à l'avoir proposé à l'époque – 120 % de doses qui correspondait au nombre de résidents, on avait à peu près pour vacciner 40 % du personnel, ce qui était grosso modo, en tout cas en moyenne, la demande. Maintenant, il y avait des maisons de repos qui ont souhaité vacciner ou le personnel voulait être vacciné à 80, 90, 98 % parfois.

Pour eux, pour les première et deuxième semaines, on revient à J-21 pour le rappel du premier groupe et la deuxième partie du personnel, ceux qui voulaient être vaccinés, mais ne l'avaient pas été. On avait mis des critères d'âge pour ne pas devoir déchirer la direction ou la maison de repos sur base d'autres critères ; il faut que ce soit des critères objectifs. À J-21, l'ensemble des personnes qui souhaitaient être vaccinées le seront et nous repassons aussi avec souplesse pour toutes les personnes qui étaient en hésitation vaccinale et qui ont souhaité être vaccinées.

On a eu un certain nombre de bonnes informations depuis le moment où l'on a démarré.

Quand on a démarré, l'Agence fédérale des médicaments a dit : « On est encore avec des incertitudes et ce dispositif demande énorme d'agilité. Vous utilisez la moitié des doses parce que, en termes de responsabilité et en termes de santé, il est extrêmement important d'avoir la dose pour le groupe que vous allez vacciner à trois semaines ». Trois ou quatre jours plus tard, elle nous a dit : « On a stabilisé le nombre de vaccinations dans les prochaines semaines et l'on pourra donc donner de l'amplitude ».

L'Agence fédérale des médicaments, le ministre fédéral de la Santé et le Premier ministre lui-même se sont impliqués dans les discussions européennes pour acheter des doses du vaccin Pfizer-BioNTech, qui a une efficacité à 95 % et dont la qualité semble être extrêmement bonne, et pour monter en puissance afin de nous permettre non seulement d'en acheter, mais aussi d'avoir un approvisionnement suffisant pour ne pas devoir interrompre la stratégie de vaccination qui avait été fixée fin de l'année 2020.

On a eu aussi une autre bonne nouvelle : les *vial* – la crise nous a appris de nouveaux mots ; très peu de gens savaient ce qu'était un FFP2 avant la crise –, les flacons, ont cinq doses de vaccin, mais dans certains il y en a six, ce qui permet de jouer sur le nombre de vaccinations dans les prochaines semaines et d'augmenter, même si le nombre de *vial* reste identique, plus de gens.

Les nombreux webinaires qui ont été organisés, notamment par l'AViQ et par l'équipe de la cellule covid de la Wallonie, ont donné des informations en disant : « Surtout, si vous avez plus de doses et qu'il vous en reste, ne les jetez pas ».

Il y a une logistique importante derrière. Quand le vaccin est décongelé, il y a un délai assez court pour l'inoculer.

On insiste auprès des centres d'hébergement – ici les maisons de repos et après les personnes handicapées et les centres de santé mentale, pour répondre aux questions – pour qu'ils vaccinent aussi les bénévoles, les stagiaires, éventuellement les médecins, les pharmaciens, les livreurs ; ceux et celles qui fréquentent l'établissement et qui dès lors pourront circuler avec plus de sécurité et ne pourront pas contracter le virus. C'est en tout cas l'assurance de ce vaccin.

Sur base de ces informations, on a dû et l'on a pu réadapter les programmes de vaccination, qui nous permettent de démarrer plus tôt différentes phases de la vaccination et de commencer la phase suivante, la vaccination du personnel hospitalier qui est exposé.

Dans la stratégie qui a été adoptée par la Conférence interministérielle Santé, qui se base elle-même sur les

avis du Conseil supérieur de la santé et du Comité bioéthique, il a été proposé de démarrer en priorité par les personnes âgées dans les collectivités.

J'ai également été attentive aux remarques des uns et des autres sur les résidences-services et sur les centres de jour. Monsieur Desquesnes, j'ai répondu à la demande pour que, dans la foulée des maisons de repos, les résidences-services et les centres de jour, comme les centres de convalescence, soient vaccinés également.

(Réaction d'un intervenant)

... du coup, j'ai perdu un peu le fil.

On a démarré par les différentes phases : le résident, le personnel, plus de doses, on donne de l'amplitude. L'information est donnée aux maisons de repos, pour que lundi, elles puissent, quand elles auront leurs vaccins, les donner à tout le personnel et à tous les résidents. Tous ceux qui le souhaitent, à 100 %, ils l'auront : les bénévoles, les stagiaires, et cetera. On va ne pas devoir repasser à J21 pour compléter. Ce sont des informations qui leur ont été données.

Je dois aussi souligner l'agilité de toutes ces institutions, des *hubs* hospitaliers, du personnel de première ligne et tous ceux et celles qui vont être concernés par la vaccination dans les prochaines semaines. On leur pose la question de savoir s'ils souhaitent anticiper.

Si l'on a l'occasion de le faire, nous avons pris contact par exemple avec le secteur hospitalier, en leur disant : écoutez : « on a des bonnes nouvelles. Cela vous arrange-t-il d'anticiper et de démarrer plus tôt ? » Quand ? Lundi. On peut démarrer lundi avec les 19 *hubs* hospitaliers dans lesquels se trouvent des frigos qui peuvent accueillir le vaccin Pfizer. On démarrera la vaccination du personnel exposé.

Le personnel exposé n'est pas que les médecins, c'est aussi le personnel d'entretien qui rentre dans les chambres des unités covid, dans les unités de soins intensifs, les ouvriers qui fréquentent les services des urgences, et cetera. Tout le personnel dans son ensemble, qui est confronté un moment au covid ou qui pourrait l'être, sera en priorité vacciné à partir de lundi dans ces 19 *hubs*.

De la même manière que nous avons eu des informations de Moderna permettant de démarrer dans les hôpitaux qui en sont pas des *hubs*.

Je vais donner une explication, pour vous expliquer le chemin du choix des noms *hub*. On a regardé dans la carte de la Wallonie quels étaient les sites qui permettaient de servir toutes les maisons de repos, ou d'avoir une couverture géographique harmonieuse.

On a pris contact avec les hôpitaux, on les a fournis, organisé des achats éventuels de frigos à -80 degrés pour ceux qui n'en avaient pas pour avoir ce type de vaccin.

En sachant que quand un deuxième vaccin arrive, Moderna en l'occurrence, ce ne sont pas les mêmes règles de conservation ; ce ne sont pas les mêmes règles pour dispenser le vaccin.

Les scientifiques et les médecins nous demandent de ne pas utiliser les mêmes *hubs*, pour ne pas qu'il y ait à un moment une erreur entre celui à qui l'on va donner une première dose de vaccin Pfizer, et le deuxième un vaccin Moderna.

On nous demande de travailler sur d'autres *hubs*. On s'est donc tournés vers les autres hôpitaux, en leur proposant des frigos à -20 degrés – généralement, tous les hôpitaux disposent de ce type d'installations dans leur pharmacie – pour commencer avec la vaccination Moderna pour leur personnel exposé.

Hier, nous avions dit un hôpital, en l'occurrence Tivoli qui va commencer lundi, un à Bruxelles, un en Flandre également. J'ai eu une conversation hier avec le ministre de la Santé qui m'a demandé si j'acceptais également d'en faire d'autres. Nous avons regardé quels étaient les hôpitaux qui pouvaient démarrer les non *hubs*. Deux autres pourront être livrés en Moderna dans la fin de la semaine, pour démarrer également. Cela devrait nous permettre d'avoir 22 hôpitaux la semaine prochaine qui démarreront la vaccination.

Concrètement, cela veut dire que l'on démarre la campagne de vaccination dans les *hubs* hospitaliers, dans les hôpitaux, avec le personnel exposé un mois et demi avant la date qui avait été imaginée il y a quelques jours encore. C'est une excellente nouvelle.

Cette seconde phase de vaccination dans les 19 *hubs* hospitaliers sera suivie de l'expérience pilote dont je vous ai parlé à Tivoli à La Louvière. D'autres hôpitaux seront vaccinés en Moderna la semaine prochaine, et continueront la semaine du 25 pour l'ensemble des autres hôpitaux non *hubs* Pfizer.

Au total, la vaccination de la phase hospitalière concernera environ 82 000 travailleurs/travailleuses, et 38 hôpitaux sur 100 sites en Wallonie.

Au niveau de l'organisation, les hôpitaux vaccineront eux-mêmes leur personnel. Comme les maisons de repos, ils commanderont leur vaccin aux 19 *hubs* hospitaliers pour Pfizer, et certains hôpitaux seront identifiés pour recevoir des vaccins Moderna.

Concernant les sécurisations de doses, les nouvelles livraisons et les commandes en cours vont aussi permettre de démarrer plus tôt la vaccination. En plus de démarrer plus tôt dans les hôpitaux, on va démarrer plus tôt dans les centres d'hébergement pour personnes handicapées.

Beaucoup de députés ont attiré mon attention. Le secteur du handicap m'a souvent contactée en disant « vous parlez moins de nous » ; je leur ai souvent expliqué que, si l'on parlait moins d'eux pendant la crise ce n'était finalement pas une si mauvaise nouvelle que cela, parce que ceux dont on a parlé c'est parce qu'ils étaient très affectés et de manière dramatique par la crise. Cela ne veut cependant pas dire qu'il n'y a pas d'attention particulière. Là aussi, l'idée n'est pas d'opposer des personnes en situation de handicap qui vivent dans des centres d'hébergement par rapport à des personnes en situation de handicap qui sont chez elles ou qui sont dans leur famille, mais le Conseil supérieur de la santé estime qu'il y a des risques de propagation plus grande dans les centres de collectivité, raison pour laquelle on passe en priorité dans ces centres d'hébergement pour personnes handicapées. On va démarrer trois semaines avant, le 25 novembre.

Puis, début février, ce sera la prochaine étape, du personnel d'aide et de soins de première ligne. Vous m'avez demandé quelle était la définition exacte des professions qui seront concernées. C'est une bonne question. Je vous la lis : « Seront concernés par les vaccinations pour les professions de première ligne d'aide et de soins – on a fait ajouter en Conférence interministérielle Santé « d'aide et de soins », c'est important, pour penser aux aides familiales qui ont beaucoup travaillé, qui ont été sur le front pendant toute cette crise, et dont on parle peu. Elles et eux sont aussi prioritaires – :

- les infirmiers en droit d'exercer ;
- les aides-soignants ;
- les kinés ;
- le secteur des aides familiales ;
- les centres de coordination ;
- les pharmaciens ;
- les médecins généralistes ;
- les médecins spécialistes ;
- les logopèdes ;
- les dentistes ;
- les assistants pharmaceuticotechniques ;
- les psychologues cliniciens ;
- les diététiciens ;
- les ergothérapeutes ;
- les ambulanciers TMS ;
- les technologues de laboratoire médical ;
- les candidats médecins généralistes ;
- les médecins avec des compétences particulières ;
- les AVJ ;
- les sages-femmes ;
- les technologues en imagerie médicale ;
- les audiologues ;
- les podologues ;
- les dentistes candidats ;
- les orthoptistes optométristes ;
- les orthopédagogues cliniciens ;
- les candidats médecins spécialistes ;
- les médecins en formation ;
- les hygiénistes buccodentaires.

Pour ce personnel-là, là aussi, avec les informations de livraisons, nous gagnons un mois par rapport au calendrier initial. Les projections précises de démarrage sont en cours de finalisation sur base des dernières informations de livraison de vaccins reçues et seront communiquées d'ici la fin de la semaine.

Le personnel et les bénéficiaires des centres d'hébergement pour personnes en situation de handicap seront vaccinés, comme pour les maisons de repos, au sein même des structures, in situ. Le personnel d'aide et de soins de première ligne, quant à lui, sera vacciné dans les hubs hospitaliers Pfizer, et peut-être d'autres également, mais dans les hubs principalement. Ils vont aussi utiliser deux centres de vaccination qui sont reconvertis, disons-le ainsi. Vous savez que, en novembre et décembre, nous avions lancé des appels d'offres pour des centres de *testing*. À l'époque déjà, imaginant que, dans le scénario le plus optimiste, on parlait à l'époque de mars-avril pour la vaccination, je m'étais dit « autant prévoir dans l'appel d'offres la possibilité de le reconvertir». Cela nous permet donc très facilement et très rapidement d'utiliser des sites que l'on pourrait appeler majeurs de vaccination, qui vont contribuer à mailler, mais pas de manière unique, on ne parlera pas que des centres majeurs, mais des centres majeurs qui vont permettre avec cinq ou dix lignes de vaccination, vacciner de manière intensive, six jours sur sept, de 10 à 15 heures par jour en fonction des livraisons de vaccins et de ce que nous pourrons faire.

Nous allons donc essayer le démarrage début février avec le personnel de première ligne qui est proche de ces deux sites-là.

Avec un système de rendez-vous, ils pourront aller dans ces centres de vaccination majeurs pour « roder » aussi des dispositifs sur le minutage, l'organisation, le bon fonctionnement, à l'instar de ce que l'on a fait. À chacune des vaccinations, le système est différent. Par exemple, pour le vaccin Pfizer, il y a des procédures qui sont extrêmement rigoureuses. C'est un médicament. Cela doit d'être très rigoureux. Les procédures sont différentes pour Moderna.

Lundi, quand on va commencer ce que l'on appelle la période test sur Tivoli, il y a des médecins, des logisticiens, des ingénieurs qui vont venir sur place pour organiser le minutage, l'organisation précise de la manière dont on doit dispenser ce vaccin. Ce sera la même chose dans les centres de vaccination. Cela demande une rigueur et un rodage.

Nous collaborons aussi entre Régions pour échanger les bonnes pratiques des travailleurs et des professionnels qui vont vacciner pour avoir des *process* là où c'est possible qui sont communs.

Grâce à leurs cinq lignes de vaccination respectives qu'ils peuvent monter jusque 10 en fonction des besoins, leurs horaires d'ouverture qui peuvent être

élargis à au moins 10 heures par jour. Ils pourront vacciner 1 500 professionnels d'aide et de soins quotidiennement, et par la suite le grand public.

D'autres centres majeurs, des antennes de proximité, des antennes mobiles aussi parce que la vaccination, on doit l'envisager pour tous et la réalité des citoyens n'est pas toujours la même. Il y a des citoyens qui sont motorisés. Le fait, par exemple, d'avoir choisi des sites majeurs qui sont des sites principalement à partir desquels on arrive en voiture sont des sites qui sont destinés pour le moment aux professionnels de la santé, pour tous les médecins, les ambulanciers qui, par définition, qui sont motorisés. Tous ces gens qui pourront utiliser ces centres-là.

Mais, dans les conditions pour devenir un centre de vaccination, il y aura la question de l'accessibilité des transports en commun, de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, pour avoir un mariage.

Si nous nous retrouvions pour quelques situations avec des personnes qui ne sont pas en capacité de se déplacer, alors nous trouverons des solutions aussi pour aller vers elles. Même si, là, on est dans des cas qui sont un peu plus isolés, pas dans une vaccination massive, mais elles ne seront pas oubliées.

Pour la phase destinée aux personnes de 65 ans et plus, aux patients à risque, aux fonctions essentielles et au grand public, d'autres centres et antennes de vaccination sont en cours d'examen, de finalisation surtout pour certains. D'ici la fin de la semaine, la stratégie globale et complète sera communiquée, de même que les dates de démarrage.

Je rappelle à cette honorable assemblée que j'ai suggéré, mais vous étiez maître de vos travaux, que le professeur Englert vienne donner de manière détaillée le processus de vaccination et répondre aux questions aussi sur l'hésitation vaccinale, sur la communication, à mes côtés. Je pense que vous avez arrêté la date à la prochaine commission. Je pense que ce sera l'occasion d'y travailler de manière aussi détaillée et approfondie en fonction des évolutions. Il y aura encore beaucoup de changements et d'avancées, j'en suis sûr. On pourra donner encore d'autant plus de détails sur l'organisation de la vaccination.

Il est important de vacciner un maximum de personnes au plus vite. Je voudrais remercier chaque formation politique de s'exprimer en faveur de la vaccination. Ce n'était pas gagné d'office que tous les groupes politiques en démocratie s'expriment. Ils pourraient exprimer beaucoup d'hésitations. Je trouve que vos propos sont aussi de nature à rassurer la population et à contribuer aussi à ce que vous soyez, d'une certaine manière, les ambassadeurs de cette vaccination.

Il convient aussi d'organiser des étapes. Cela a été dit de manière sécurisée et de manière encadrée. Quand c'est possible, on anticipe. L'objectif est d'avoir un système qui soit un système robuste, mais un système qui soit totalement adaptable. Totalement adaptable, cela veut dire de changer peut-être d'une heure à l'autre, en trois jours, en quatre jours. Nous avons quasi toutes huit heures des informations nouvelles qui nous parviennent.

Je vous donne quelques exemples. Les flacons, c'était cinq et puis finalement c'est six, pour certain en tout cas, pas pour tous. Ce sont des finalisations. On nous dit que, normalement, il doit y avoir des autorisations de vaccin pour d'autres types de vaccins qui doivent arriver. On nous avait dit : ce sera deux doses, sauf un où ce sera une dose. Finalement, les informations, c'est : peut-être que ce vaccin-là, ce sera aussi deux doses.

Cela change, car dans la réflexion que nous avions eue sur les canevas, on s'est dit : «Ce vaccin-là pourrait être utilisé pour une population dont on aura peut-être des craintes qu'elles ne reviennent pas pour le rappel». On avait donc imaginé pouvoir l'identifier. Ce n'est pas grave, on s'adapte et on trouvera d'autres solutions. Cela demande donc énormément d'agilité de la part de tout ceux et toutes celles qui s'en occupent.

Des campagnes de communication grand public vont être lancées et aussi à l'égard de publics cibles de manière beaucoup plus spécialisée. Il y a déjà eu énormément de webinaires avec des questions-réponses à l'égard des publics qui allaient être vaccinés dans les prochaines semaines et pour lesquelles on a priorisé le travail de questions-réponses. Pour ne frustrer personne, chaque question fait l'objet d'une réponse. Ce sont des personnes qui sont indépendantes des firmes pharmaceutiques, qui viennent donner des informations et répondre aux questions. Il y a des vidéos qui ont été produites, des dépliants, un PowerPoint type pour les professionnels qui pourra être utilisé par tous les professionnels de la santé qui souhaitent donner des informations, notamment dans la première ligne, des affiches, des lettres d'information et bien d'autres choses plus créatives encore que nous allons détailler dans les prochaines semaines.

Un compteur, nous l'avons demandé et Sciensano y travaille d'arrache-pied. Nous sommes également demandeurs d'avoir une communication. Je ne sais pas si tous les jours, c'est utile, mais je n'ai aucune difficulté à ce que tous les jours, ne serait-ce que symboliquement, on sente les progrès qui sont engrangés par chacun.

Encore une fois, je l'ai dit lorsque dimanche, j'étais sur les plateaux de télévision et où on me disait : « Vous avez vacciné deux fois plus qu'une autre région ». On n'est pas dans un concours. C'est un enjeu de santé publique. On donne tous le meilleur de nous-mêmes et on fait tout pour vacciner dans des conditions de sécurité optimale avec beaucoup d'adaptations.

On a alors, avec la cellule de M. Englert, avec l'AViQ, avec les consultants, modélisé la localisation et le maillage pour faire vacciner des centres majeurs, des centres intermédiaires, des systèmes itinérants. Le travail est en pleine intensité pour travailler sur un maillage qui soit accessible, soit en voiture, en transport en commun, même si l'on doit éviter qu'il y ait des concentrations. Il ne faut pas non plus des bus bondés. Il faut penser à toute l'organisation, au système de rendez-vous, pour éviter la saturation qui est également en collaboration avec les collègues du Fédéral et des autres régions.

On va mobiliser des grandes infrastructures de type palais des expositions, et cetera, qui viendront compléter des centres un peu plus modestes. La vaccination de masse pourrait passer, potentiellement, par les médecins généralistes chez eux si nous avons des vaccins qui leur permet de conserver les conserver ; ce qui n'est pas le cas aujourd'hui puisque ni Pfizer, ni Moderna, ne permettent à des médecins généralistes de conserver le vaccin puisqu'il faut des frigos spécifiques, mais nous espérons que, pour d'autres types de vaccins – que ce soit AstraZeneca, CureVac ou Janssen pourront l'utiliser. Le cas échéant, les pharmaciens également qui sont demandeurs et avec lesquels nous avons aussi eu des contacts.

Nous nous adapterons. Si pour certains vaccins qui arrivent, elle est recommandée sur certains types de population et moins sur d'autres, nous devrons à nouveau remettre les choses sur le métier et l'adapter, mais on travaille sur ce qui est sûr et puis tous les éléments qui doivent venir compléter le puzzle tout en continuant à avancer.

Dans l'immédiat, on travaille donc sur une vaccination dans les centres d'hébergement, dans les maisons de repos, avec le personnel hospitalier sur un système de rendez-vous avec du personnel hospitalier dans les hôpitaux et la première ligne d'aide et de soins avec un système de rendez-vous dans différents sites dont les deux dont j'ai parlé à Bierset et à Ronquières.

Monsieur Desquesnes, je voudrais saluer votre côté mesuré dans vos propos. Je le salue, car je trouve que quand on est dans l'opposition, on peut parfois le dire avec… Je voulais donc vous en remercier.

Certains se posent des questions. Parfois, ce sont des questions qui peuvent paraître légitimes et des questions que l'on peut se poser aussi, par exemple, car d'autres collègues, pas dans cet hémicycle, mais dans d'autres on posé la question de savoir par exemple si les personnes qui ont contracté le covid et qui ont des anticorps doivent se faire vacciner.

Finalement, si l'on cherche tous des solutions pour aller plus vite, une solution ne serait-elle pas de supprimer, que ces gens peuvent attendre puisqu'ils ont des anticorps. C'est une vraie question et une question que j'avais aussi posée précédemment.

Il se fait que les scientifiques disent « non », l'AFDE, l'Organisation mondiale de la Santé, la *task force* vaccination, nos médecins, nos épidémiologistes disent : « Cette voie-là n'est pas la voie, cela pourrait être une piste, mais ce n'est pas le cas », de la même manière que certains se sont dit : « Mais pour aller plus vite, n'espacerait-on pas les doses, plutôt que 21 jours on ferait peut-être quatre, cinq, six semaines », certains pays l'ont évoqué.

Moi je plaide pour que la Wallonie ne joue pas aux apprentis sorciers et la Belgique non plus. S'il doit y avoir un changement par rapport au processus et aux informations que l'on a de ceux qui produisent les vaccins et ce médicament, alors nous devons le faire en concertation totale avec eux parce que, in fine, c'est la santé des gens qui est en jeu et donc leur couverture vaccinale maximale eu égard aux informations qui sont délivrées.

Le vaccin est efficace dans certaines conditions. Il faut respecter ces conditions.

Donc, s'il devait y avoir un changement, ce serait au niveau de l'Union européenne, avec les producteurs.

Les médecins généralistes, s'il y a eu énormément de contact, vous avez cité un médecin bruxellois, mais pour cette fédération que vous avez citée, on a un opérateur, en tout cas une personne de contact qui est le professeur Delrée. Je pense que vous avez déjà eu l'occasion de le voir en commission spéciale, avec qui l'on a énormément de contact et puis tous les médecins généralistes dans leur ensemble. On a aussi beaucoup formé les médecins généralistes qui travaillent dans les maisons de repos, qui sont médecins coordinateurs. On a travaillé sur des supports à destination des professionnels et on s'est arrangés aussi pour que les formations qui sont dispensées soient accréditées aussi pour les médecins généralistes. C'était une information qu'ils nous demandaient et que nous avons rencontrée en collaboration avec le Fédéral.

La stratégie sur les fonctions essentielles sera proposée par la *task force* vaccination par la *task force* fédérale. Donc on espère avoir des informations et du coup que la Conférence interministérielle puisse statuer sur ces fonctions-là.

On est dans une stratégie qui est incroyablement dynamique, avec chaque jour de nouvelles informations, parfois l'autorisation avancée. On aura sûrement des mauvaises nouvelles, mais pour le moment, on a eu surtout des bonnes nouvelles ces derniers jours et donc félicitons-nous-en.

On doit travailler avec agilité, avec plusieurs opérateurs de la chaîne et chacun est important. Ceux qui doivent nous approvisionner chaque semaine et pour

lesquels c'est évidemment essentiel puisque quand on vaccine le premier groupe, il faut vacciner après 21 jours, donc il faut que l'on ait exactement le même nombre qui arrive.

On doit travailler avec MediStaff qui transporte le médicament. On doit travailler avec les pharmacies hospitalières à qui l'on demande beaucoup d'agilité.

Au début, on avait dit 14 jours avant, vous donnez le nombre de vaccins. Vous imaginez bien que quand on commence le 5 janvier, demander aux personnes d'avoir donné 15 jours avant les informations, elles attendent, elles hésitent, elles regardent les informations, elles attendent encore quelques jours. Donc il faut à chaque fois restreindre les délais et donc les pharmaciens hospitaliers doivent aussi faire preuve de beaucoup d'agilité.

L'AViQ également, avec les services des aînés, personnes handicapées, tous les services de santé mentale qui travaillent, les institutions aussi qui sont finalement les réceptacles finaux, et donc c'est une organisation impressionnante. Chaque fois que l'on peut accélérer, on le fait. On peut se réjouir d'avoir gagné trois semaines dans le secteur des personnes handicapées, un mois et demi pour le personnel, soit exposé dans les hôpitaux, soit les professionnels de la première ligne.

Sur le personnel qui pourra vacciner, on a eu énormément de contact avec les associations d'infirmiers, les médecins aussi et on a énormément de personnes qui se sont mobilisées et qui souhaitent se mobiliser pour vacciner dans des tarifications qui sont discutées en collaboration avec les différentes entités pour avoir un tarif identique que l'on soit en Wallonie, à Bruxelles, ou en Flandre en collaboration avec l'INAMI.

Je note, Monsieur le Député Mugemangango, que vous demandez qu'éventuellement il y ait plus que des médecins et des infirmiers qui vaccinent. Ma priorité, pour le moment, vraiment la vaccination ce sont les médecins et les infirmiers. Je pense que les infirmiers ont demandé que ce soit d'ailleurs une de leurs prérogatives, ils l'ont souhaité, ils l'ont exprimé donc je vais leur donner la priorité.

Si, à un moment, on devait se trouver dans une situation où, malgré toute leur bonne volonté et toute leur mobilisation, cela ne devait pas suffire, de trouver des solutions éventuelles pour les étudiants en médecine. Je pars du principe que je leur fais confiance, que j'entends leur demande qu'ils soient les premiers à vacciner et qu'ils s'organisent. Nous irons dans ce sens.

Concernant le budget, c'est un aspect géré en interfédéral avec l'INAMI, avec une prise en charge à 80-20 : 80 par le Fédéral et 20 par les entités fédérées. Concrètement, le Fédéral a acheté les vaccins, le matériel d'injection. Il s'occupe de financer aussi le transport des vaccins. Les entités fédérées s'occupent de l'organisation de l'administration des vaccins. Là encore, on doit faire preuve d'une agilité incroyable parce que, si l'on devait respecter les règles classiques, ces dispositifs ne seraient pas possibles. On doit donc trouver des solutions innovantes, créatives. Cela se fait en très bonne collaboration entre les différentes entités, c'est à souligner.

On a notamment décidé ce matin, en Conférence interministérielle Santé, de solliciter l'inspecteur des finances fédéral qui va rendre un avis avec les inspecteurs fédéraux des entités fédérées. Ce sera une première d'avoir un avis conjoint des différents inspecteurs de finances, qui permettront de trouver une voie à des financements possibles entre Régions et Fédéral, en dehors de la loi spéciale de financement ou tout en respectant les règles, mais en trouvant des solutions innovantes.

On ne sait pas estimer le coût total, le ministre du Budget wallon me pose aussi souvent cette question. Quand on dit que le vaccin est gratuit, soyons clairs, c'est un coût pour la collectivité qui est énorme, colossal. En même temps, sans vaccin, le prix est colossal aussi et bien plus que le prix du vaccin, de son organisation, de la juste rétribution des prestataires qui sont en cours. Avec modestie, on construit sa route, parfois en marchant, mais on sait où l'on va, et l'on va tous dans le même sens. Je remercie donc celles et ceux qui y contribuent.

Les convocations se feront par différentes voies : il y aura des systèmes de SMS, de mails, de courriers, mais aussi en ligne, parce qu'il y a des personnes éloignées numériquement. On ne va pas exclure des gens qui n'auront pas de GSM ou qui ne savent pas manier les outils informatiques avec agilité.

La question des comorbidités est importante que l'on a relevée en termes de praticabilité. Il y a une question de secret professionnel, donc pratiquement c'est compliqué de dire : « Vous avez entre 45 et 65 ans ». Comment convoque-t-on quelqu'un qui a du diabète ou des problèmes de dialyse ? Comment arrive-t-on à savoir qui sont ces personnes ? Est-ce à nous à organiser la vaccination pour des personnes qui auraient des comorbidités en les convoquant au principe qu'ils auraient quelque chose ? C'est le secret médical complet. De ce point de vue là, la *task force* Vaccination va peut être devoir revoir les choses pour s'assurer que les règles de secret médical soient respectées et que, pour une question de bonne organisation, on puisse alors soit travailler en collaboration avec les médecins généralistes. On cherche des voies pour s'assurer que les personnes les plus fragiles puissent être vaccinées au plus vite, selon la stratégie qui a été définie, mais qui devra être revue sur base des éléments que je vous ai évoqués.

Pour la suite, le professeur Englert viendra normalement le 26 janvier en commission pour le

détailler de manière encore bien plus précise et répondre à l'ensemble de vos questions. C'est vrai que les scientifiques et les épidémiologistes ont dit qu'il fallait atteindre 70 % pour avoir cette fameuse immunité collective, avec des questions derrière : une fois que l'on aura vacciné, comment va-t-on vivre et comment cela va-t-il changer concrètement nos rapports aux autres ?

Septante pour cent, ce chemin qui semblait incroyable il y a encore quelques jours, je peux vous dire que, au vu des enquêtes de satisfaction, au vu du nombre de personnes qui nous écrivent, qui prennent contact avec nous pour dire : « s'il vous plait, vaccinez-nous et vite », c'est un incroyable pas qui a été franchi en matière de confiance à l'égard de ce vaccin.

Donc, je pense que c'est aussi un soulagement pour nous de ne pas devoir avoir un gros travail de conviction à l'égard d'une grande partie de la population. En quelques jours, les choses ont vraiment basculé dans le bon sens.

Je discutais avec certains hôpitaux qui me disaient « vous savez, vous nous avez demandé les chiffres il y a plusieurs jours, semaines en nous demandant de vous dire combien de personnes souhaitent être vaccinées », on aura les chiffres le 15, mais dans certains hôpitaux ils m'ont dit « le personnel chez les médecins, c'est plus de 90 % qui souhaitent être vaccinés ».

Vous allez voir que quand les médecins se font vacciner, c'est aussi l'ensemble de la population qui aura confiance. Je salue Leïla Belkhir qui a aussi fait une vidéo dans tous les hôpitaux sur pourquoi ils se vaccinent que vous pouvez télécharger ou voir sur les réseaux sociaux et qui est un très beau témoignage.

Souvent, les gens nous disent « la personne en qui on a confiance, c'est notre médecin généraliste, notre pharmacien ». Si eux sont convaincus, si eux se vaccinent à plus de 90 %, alors je pense que le chemin de la vaccination et le chemin de la liberté sont en marche.

Au nom de la Wallonie, au nom de la Belgique, on se le dit souvent avec les collègues, on sera plus fort ensemble ; « sterker samen ». C'est comme cela que l'on essaie de travailler avec modestie, mais avec détermination.

M. le Président. – La parole est à M. Mugemangango.

M. Mugemangango (PTB). – Je remercie Madame la Ministre pour toutes les informations que vous nous avez données. On aura encore l'occasion de parler de la stratégie de vaccination.

D'abord, je vais le dire très clairement, je suis convaincu que toutes les personnes impliquées actuellement dans la prise en main de la crise sanitaire sont au travail de manière acharnée que ce soit au niveau du Gouvernement, de votre cabinet, de l'AViQ, mais aussi de tous les soignants qui sont sur le front tous les jours pour combattre cette maladie.

Le second élément, vous l'avez dit, je suis assez convaincu que le vaccin est une solution extrêmement importante dans cette crise sanitaire et c'est bien parce que je suis convaincu de cela et que mon groupe est convaincu de cela que l'on veut vraiment que ça puisse se dérouler correctement et que toutes les questions que les gens se posent et qui sont posées ici puissent avoir des réponses pour générer cette confiance nécessaire à ce que cela fonctionne.

Donc, beaucoup d'éléments ont trouvé un certain nombre de réponses par rapport à ce que vous avez dit. Il y a d'autres éléments sur lesquels je m'interroge toujours.

Par exemple, vous dites, à juste titre, qu'il sera possible de prendre des rendez-vous par rapport aux centres de vaccination. J'ai envie de demander et proposer quand pourra-t-on peut-être avoir un site qui soit mis en ligne pour procéder à ce type de rendez-vous pour anticiper les événements de telle manière à organiser le fait que ces rendez-vous puissent être pris, éventuellement reportés en fonction des changements que vous avez évoqués. C'est un élément.

Le second élément : vous avez évoqué un plan où l'on aura différents centres de vaccination. Il sera important que ce plan soit publié, connu et aussi articulé avec les communes pour que tout un chacun puisse voir concrètement comment cela peut se passer.

J'entends un peu avec surprise ce que vous dites sur les généralistes. M. Orban, que vous avez évoqué, n'est pas le porte-parole de son organisation pour Bruxelles, mais bien pour l'ensemble de son organisation. Vous dites, par ailleurs, être en contact avec un autre médecin, M. Delrée.

Il y a donc des choses qu'il faut peut-être clarifier sur la communication entre le cabinet et le généraliste. J'ai encore eu au téléphone ce matin un généraliste de Namur qui s'est occupé de manière intensive des centres de dépistage. Toutes les questions que j'ai posées dans ma prise de parole sont des questions qu'il se pose.

Là-dessus, il y a apparemment un gros travail de communication à faire pour que les médecins soient réellement impliqués dans ce processus.

Vous n'avez pas dit un mot sur le secteur de l'événementiel, c'est un élément important. Là aussi, j'ai eu la Fédération au téléphone, encore aujourd'hui, qui s'interroge sur le manque de réaction par rapport à la Région d'autant plus qu'apparemment, en Flandre, ils sont déjà en train d'aider à monter les tentes et les structures nécessaires pour avoir ces centres de vaccination.

Transparence des chiffres : je suis content d'entendre que vous voulez aussi organiser cette transparence des chiffres et là aussi il sera intéressant, dans les jours à venir, d'avoir une idée de quand cela sera possible. C'est aussi important pour convaincre les gens.

Ce que vous avez dit sur le secteur infirmier, moi j'entends un double message du secteur infirmier. J'aurais voulu aborder, notamment en commission, la question de la délégation qui est proposée à partir du Gouvernement fédéral. Cela a été refusé comme question parce qu'il s'agit justement d'une compétence fédérale, mais cela aurait été intéressant de l'aborder parce qu'il y a une inquiétude de saturation du personnel qui est fort présente.

Par contre, le secteur dit : «On ne peut pas donner à n'importe qui la possibilité de vacciner». Il faut donc organiser des formations nécessaires pour le faire. Il y a donc là un double message qui est tout à fait compréhensible et sur lequel il faut aussi de la clarté.

Pour en terminer, j'entendais M. Legasse dire que j'étais peut-être de nature pessimiste, mais pas du tout. Je suis optimiste et d'ailleurs, je pense que je suis optimiste sur les questions que mon groupe pose, car j'entends que beaucoup de groupes ont repris un certain nombre de questions qui ont été posées aussi dans cette prise de parole ; ce qui me convainc que ces questions sont importantes ou partagées.

Le second élément, c'est que je pense que l'optimisme se construit sur base de plans concrets. La confiance se construit sur base de plans concrets et transparents et je pense que c'est vraiment urgent. Je ne suis pas le seul convaincu au sein de cette assemblée, mais il est urgent d'organiser ces plans concrets de manière transparente pour que les citoyens puissent avoir confiance dans le processus de vaccination.

Je vous remercie.

M. le Président. – La parole est à M. Demeuse.

M. Demeuse (Ecolo). – Monsieur le Président, Mme la Ministre n'a pas répondu sur l'événementiel et sur Vaccinnet. Je pense qu'elle a certainement des choses à dire.

Pourrait-on donc lui laisser cinq minutes ?

M. le Président. – On va attendre que tout le monde réplique et dans la mesure où c'est utile, je donnerai la parole à Mme la Ministre Morreale.

La parole est à M. Legasse.

M. Legasse (PS). – Je voudrais revenir sur un vocable utilisé par un de mes collègues qui parlait de rassurance.

J'ai le sentiment que nous sommes rassurés. C'est vrai que l'on a parlé aussi d'agilité, parce qu'il faut s'adapter en permanence. J'entends bien que c'est de cela que les différents membres des cabinets et de la cellule font preuve chaque jour, chaque heure. Je suis rassuré d'autant que le 26 janvier, la Commission de la santé aura l'occasion d'entendre M. Englert puisque les contacts ont été pris en ce sens et nous aurons davantage de précisions encore si nécessaire. On en a déjà eu un grand nombre aujourd'hui.

Certes, quand cela va trop vite, les gens sont inquiets, c'est suspect et quand cela va trop lentement, ils se plaignent également. Ici, j'ai le sentiment que l'on a gagné du temps sur l'agenda. C'est ce qui nous a encore été confirmé aujourd'hui. On ne peut que s'en réjouir. Je prendrais pour exemple la maison de retraite de ma commune où effectivement, il y a eu un engouement important. C'est finalement ce qui corrobore finalement les différentes études qui ont été faites ici par les universités. Un engouement tel qu'il n'a pas été possible de rencontrer toutes les demandes de vaccination à la fois du personnel soignant et des résidents.

Les expressions des généralistes sont différentes ou parfois divergentes. Cela mériterait d'avoir peut-être davantage de contacts et de s'assurer que les généralistes seront, le moment venu, sur la même longueur d'onde et seront, eux aussi, rassurés. J'entends bien qu'un des problèmes est lié à l'aspect réfrigération des vaccins et les généralistes ne sont pas équipés actuellement et ils ne le seront pas après-demain. Quand bien même ils auraient un contact, ils seraient à l'unisson d'accord pour procéder, ils ne seront pas équipés après-demain.

Je voudrais aussi – pour revenir un instant sur l'optimisme qui, à mon sens, je me répète, c'est une citation M. Popper est un devoir moral – je n'ai pas entendu de la part de la ministre, ni un pessimisme d'humeur, ni même un optimisme de volonté, mais bien un optimisme orienté résultats. Il me semble que l'on pourra, je l'espère, dans quelques semaines ou quelques mois, se réjouir, non pas qu'il s'agisse d'une course de vitesse ou de fond, mais bien d'un objectif à atteindre, un résultat et vu l'engouement de la population, nous y serons aux 70 %. Nous n'aurons besoin ni CinoVac, ni de Spoutnik, je pense.

On y arrivera avec ceux dont on dispose déjà et qui seront agréés très prochainement.

Je vous remercie.

M. le Président. – La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). – Madame la Ministre, je vous remercie pour vos réponses, mais je reste un peu sur ma faim.

Vous dites que demain, M. Englert va présenter la stratégie de vaccination. S'il y a une stratégie de

vaccination, va-t-elle représenter ce que vous avez présenté aujourd'hui ou y a-t-il d'autres choses que l'on ne peut pas savoir et qui seront présentées demain. Je ne comprends pas bien, car le rôle d'un parlement, c'est quand même, par rapport à un débat qui avait été annoncé, d'avoir l'entièreté du débat.

J'avais demandé que cette semaine, on rencontre M. Englert. On m'a dit : ce n'est pas possible, il est pris. C'est la réponse que j'ai eue. Ce n'est pas votre réponse à vous, mais c'est la réponse que j'ai eue de la part de la majorité. Je suis un peu surpris par cet élément, parce que vous nous donnez des précisions sur ce qui se passe aujourd'hui dans les maisons de repos.

Vous nous rassurez sur les centres d'hébergement pour personnes porteuses d'un handicap ; vous nous rassurez pour ce qui va se faire dans les hôpitaux.

Par contre, pour M. et Mme tout le monde, cela reste flou aujourd'hui.

Vous n'avez pas de réponse aux différentes questions que l'on vous a adressées : qui est prioritaire ? Est-ce tous les 65 ans ou va-t-on commencer par les plus 85, les plus 75, que sais-je ? Pas d'élément.

Sur les critères concernant les personnes à risque – à facteurs dits de morbidité, mais je préfère dire les personnes avec un risque supplémentaire – quelles vont être précisément ces risques ? Comment fait-on ? Et cetera.

Vous dites que ce n'est pas clair, qu'il faudra voir, et cetera. C'est inquiétant, parce que comment peut-on quantifier le nombre de personnes ? Et ces personnes devront-elles faire une démarche ? À ces questions, il n'y a pas de réponse.

Quand on essaie de savoir où cela va se passer, si l'on voit les choses claires pour ce qui concerne les soignants, et cetera, même si deux lieux principaux aujourd'hui, deux vaccinodromes en Wallonie me semble très faible comme nombre de vaccinodromes par rapport aux personnes concernées par la première ligne.

Après, si l'on regarde M. et Mme tout le monde, j'ai noté ce que vous avez dit : « le travail est en pleine intensité ». J'ai contacté quelques amis qui sont bourgmestres dans des communes, aucun d'entre eux n'a aujourd'hui été sollicité par les services de l'AViQ ou par l'équipe de M. Englert, pour réfléchir à des endroits à réserver pour organiser cette vaccination.

Je suis un peu inquiet, et ce flou m'étonne. Quel est le rôle des médecins de famille ? Je n'ai pas entendu de précision. J'ai entendu qu'ils allaient être associés, mais concrètement, que leur demande-t-on ? Aujourd'hui, il y a des personnes qui viennent chez eux et qui leur demandent ce qu'elles vont devoir faire. Je pense que là, il y a des choses sur lesquelles vous devez être plus précise.

Enfin, je me réjouis que vous ayez dit que les médecins, les infirmiers, ce seront eux qui vont vacciner. Je pense que c'est important ; c'est important que l'on le fasse de façon professionnelle sans « bypasser » les compétences que ces personnes ont et pour lesquelles elles sont formées.

C'est important, parce que les personnes qui vont se faire vacciner ont envie d'être mises dans de bonnes mains. Non seulement que le produit que l'on va leur mettre est de qualité et est efficace – c'est l'Agence européenne du médicament qui s'en est occupée – mais que la procédure se fasse bien, avec des personnes qualifiées. Et cela, vous vous êtes engagé, et je m'en réjouis.

Par contre, comment va-t-on mobiliser suffisamment de médecins, d'infirmiers et d'infirmières pour faire une vaccination à hauteur de 25 000 piqûres par jour ? Je n'ai pas de réponse.

En Wallonie, c'est ce qu'il faudra atteindre quand on compte deux vaccinations et un objectif de 70 % pour le mois de septembre. C'est 25 000 vaccinations par jour. Cela nécessite beaucoup d'infirmières et de médecins. Comment va-t-on mobiliser ces personnes ? Aujourd'hui, ce sont des questions qui restent dans le flou.

J'aurais bien aimé que le débat se poursuive, que vous puissiez nous dire : demain, M. Englert va réserver des informations plus précises, peut-être à la presse et pas au Parlement, sur cette généralisation de la vaccination auprès des 65+ et des 45. Ou bien les informations ne sont-elles pas encore disponibles aujourd'hui ? je n'ai pas de réponse à cette question aujourd'hui. Je regrette un peu que sur cette partie du débat, toutes vos réponses aient été malheureusement assez floues.

Autant sur les phases en court 1A et 1B, le personnel médical et les résidents, cela me semble très clair, autant sur la deuxième partie... Je pense que ce sont des questions que se posent de très nombreux concitoyens. Et aujourd'hui, à la clôture de ce débat, nous n'avons pas de réponse, je le regrette.

J'espère qu'elles viendront le plus vite possible, parce qu'il y a urgence, pour nous rassurer, pour rassurer l'ensemble des Wallonnes et des Wallons.

M. le Président. – La parole est à Mme Nikolic.

Mme Nikolic (MR). – Très brièvement, c'est vrai qu'il y avait beaucoup de questions, et il y a eu beaucoup de réponses.

Sur certains aspects, notamment logistiques. Il y a beaucoup de réponses en court de construction qui viendront demain ou après.

C'est vrai que l'on peut le regretter en termes de timing de notre débat, mais c'est comme cela. Moi, j'ai commencé en disant que je serai attentive aux réponses. Je termine en confirmant que je le serai.

Juste à M. Mugemangango, je voudrais répondre que ce n'est pas parce qu'il a parlé le premier qu'il nous a inspiré. On dit souvent que c'est le premier qui a parlé qui a raison. Dans notre assemblée, cela ne se vérifie pas.

M. le Président. – La parole est à M. Heyvaert.

M. Heyvaert (Ecolo). – Je voudrais aussi souligner le contenu des réponses que Mme la Ministre a données, qui étaient beaucoup de réponses aux nombreuses questions.

Je voudrais souligner aussi l'aspect sécurité médicale. On n'est pas des apprentis sorciers. Je pense que si l'on veut garder l'adhésion des citoyens, il faut garder cette optique. On voit que dans d'autres pays où ils ont voulu accélérer peut-être un peu trop vite, ils se retrouvent avec des pénuries de médicaments, où ils se posent la question où ils vont mélanger des médicaments. Je pense que c'est un mauvais signal au citoyen de commencer à faire ce rôle d'apprenti sorcier.

Aussi de la sécurité dans la communication, tant que l'on n'est pas sûr de choses, on ne communique pas. Je pense que c'est aussi important parce que promettre aux citoyens qu'ils vont être vaccinés à tel endroit, à tel moment ; si l'on n'en est pas sûr, je pense qu'il faut rester prudent, parce que sinon on risque de perdre aussi cette adhésion.

Vous parlez des médecins généralistes. Vous les informez. Je pense que, eux, ce qu'ils demandent aussi, c'est qu'ils savent très bien qu'au niveau de la vaccination et de la logistique, cela risque d'être compliqué avec les premiers vaccins. Ce qu'ils demandent, c'est aussi d'être écouté sur les conseils qu'ils peuvent vous donner de la première ligne. Ils savent comment leurs patients réagissent. Ils savent comment cela s'organise au niveau local. Je pense que c'est aussi une double communication qu'il faut faire avec eux.

En termes de stratégie sur les fonctions essentielles qui est, je dirais, l'avant-dernière étape, je voudrais réinsister sur ma proposition d'inclure les 18-25 ans aussi à ce moment-là. N'oublions pas qu'ils souffrent énormément de cette crise. Ils n'en souffrent peut-être pas physiquement, mais en tout cas mentalement. Leur donner une perspective et se dire aussi qu'avoir 18-25 ans est une fonction essentielle dans notre société. C'est peut-être un signal fort que l'on peut leur donner.

Au niveau des comorbidités, je comprends la difficulté d'un point de vue médical, mais n'oubliez pas que l'on a des pharmaciens, des médecins qui connaissent leurs patients. Les pharmaciens savent quels médicaments prennent leurs clients. Je pense que cela peut être intéressant aussi d'aller vers les pharmaciens pour travailler avec eux.

J'espère que je vais vous réentendre sur l'aspect VacciNet parce que je pense que c'est un débat essentiel, même chose si l'on veut garder l'adhésion et que vous puissiez peut-être éclairer les questions que nous avions encore par rapport à cela.

Surtout aussi l'événementiel qui attend aussi des questions et des réponses par rapport à cela.

M. le Président. – La parole est à Mme Sobry.

Mme Sobry (MR). – Il y a quelques questions qui n'ont pas trouvé réponse, mais Mme la Ministre a tout comme nous usé tout le temps de parole qui lui était imparti. Notamment au sujet de la sensibilisation et de la communication, on n'a pas entendu grand-chose, mais vous nous indiquiez que le professeur Englert sera présent pour en discuter. On y sera attentif parce que l'on sait depuis le début de la crise que l'adhésion de la population, on l'a vu avec les gestes barrières, avec le suivi de contacts et ce sera ici aussi le cas avec la vaccination : l'adhésion de la population est primordiale. Il faudra absolument être attentif à cette communication.

Par rapport à l'annonce de la ministre De Sutter qui faisait état du fait que l'on ne tiendrait plus compte de l'âge des personnes, je n'ai pas eu de réponse non plus. Je suppose que la communication se fait entre vous.

Un mot aussi par rapport au rythme de la vaccination. Je vous demandais dans ma prise de parole si la stratégie qui était prévue était immuable ou si l'on pouvait imaginer qu'elle s'accélère. Cela a déjà été le cas et c'est hyper positif.

Vis-à-vis de l'avenir, vous avez raison, nul n'est prophète dans sa région. Typiquement, par rapport au rythme de la vaccination, tout semble quand même indiquer que la capacité de vaccination va aller en augmentant de plus en plus, donc je n'en doute pas, mais j'espère que l'on anticipe cette possibilité d'accélération et surtout tout le défi logistique qui devra inévitablement l'accompagner. Vous avez eu un mot pour les personnes isolées. Elles ne seront pas oubliées, je le sais, mais reste encore à déterminer de façon concrète qui devra se déplacer et comment.

D'où l'importance – à un moment donné, j'espère que cela pourra être le cas avec les prochains vaccins – se tourner vers les médecins de famille et vers les bourgmestres, parce qu'ils constituent vraiment l'échelon le plus proche du citoyen. Cela a tout son sens, encore plus quand on parle des personnes isolées.

Je termine aussi avec un petit mot pour le PTB, comme quoi il nous inspire réellement, mais pas toujours dans le bon sens. Quand vous nous parlez

d'optimisme, ici, vous nous dites que, pour être optimiste, il faut se baser sur du concret si l'on veut donner confiance à la population. J'ai envie de vous demander si l'étude qui est sortie et qui fait état que 77 % de la population a confiance envers la vaccination, ce n'est pas du concret. Ce sont des chiffres. Je pense que justement si l'on se base sur ces chiffres de plus de 70 % qui font état de cette confiance, on a de quoi être résolument optimiste. Quand vous nous dites ici que vous n'êtes pas pessimistes, je pense que dans l'assemblée, il y a deux – vous n'êtes plus trois – parlementaires qui vous croient. Cela, c'est un chiffre qui est bien moins optimiste que celui de 77 %.

M. le Président. – M. Legasse souhaitait réagir à la déclaration de M. Desquesnes sur la raison pour laquelle M. Englert n'était pas venu.

La parole est à M. Legasse.

M. Legasse (PS). – Je ne sais pas sur quelle information M. Desquesnes se base et à quoi il fait référence, mais que ce soit en Conférence des présidents et plus encore lors de la commission d'hier, on a bien agendé les travaux. Il a même été prévu de voir M. Englert plutôt que ce qui avait été imaginé initialement ou proposé par moi-même. C'est bien le 26 janvier prochain que nous voyons M. Englert et que nous aurons tout le loisir d'évoquer, d'échanger avec lui sur la stratégie de vaccination.

M. le Président. – La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). – Je voulais juste maintenir le fait que je confirme ce que j'ai dit et nous aurons l'occasion de nous expliquer en aparté.

M. le Président. – Nous avons évoqué cela effectivement en Conférence des présidents, mais vous en parlerez ultérieurement.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le Président. – Je vous informe que le projet de motion déposé en conclusion de l'interpellation de M. Antoine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur les conséquences économiques pour la Wallonie de la décision relative à l'instauration d'une taxation kilométrique et d'un péage à Bruxelles par MM. Antoine et Bastin (Doc. 398 (2020-2021) N° 1) est retiré par ses auteurs.

Par conséquent, le projet de motion pure et simple de Mme Laruelle, MM. Bierin et Fontaine (Doc. 399 (2020-2021) N° 1) est également retiré.

PROJET DE DÉCRET PORTANT ASSENTIMENT À L'ACCORD DE COOPÉRATION DU 28 DÉCEMBRE 2018 ENTRE L'ÉTAT FÉDÉRAL, LA COMMUNAUTÉ FLAMANDE, LA RÉGION WALLONNE, LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE ET LA COMMUNAUTÉ GERMANOPHONE PORTANT SUR LA COLLABORATION ENTRE SERVICES D'INSPECTION DANS LE CADRE DE LA COMPÉTENCE EN MATIÈRE DE PRESTATIONS FAMILIALES (DOC. 365 (2020-2021) N° 1 ET 2)

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen du projet de décret portant assentiment à l'Accord de coopération du 28 décembre 2018 entre l'État fédéral, la Communauté flamande, la Région wallonne, la Commission communautaire commune et la Communauté germanophone portant sur la collaboration entre services d'inspection dans le cadre de la compétence en matière de prestations familiales (Doc. 365 (2020-2021) N° 1 et 2).

Discussion générale

M. le Président. – Je vous propose de prendre comme base de la discussion générale le texte adopté par la Commission de la fonction publique, du tourisme et du patrimoine.

Je déclare la discussion générale ouverte.

Je rappelle que les députés qui ne sont pas physiquement présents dans l'assemblée peuvent déposer des amendements par voie électronique en utilisant l'adresse amendement@parlement-wallonie.be.

Un rapport a été déposé par M. Di Mattia sous le n° 365 (2020-2021) N° 2 qui, sauf expression contraire, se réfère à son rapport écrit.

La parole est à Mme Bernard.

Mme Bernard (PTB). – Très brièvement, le groupe PTB va soutenir cet accord de coopération, parce qu'il est effectivement nécessaire pour la bonne marche des choses.

Simplement, je voudrais une nouvelle fois rappeler que les allocations familiales étant régionalisées, cela pose tout une série de problèmes qui nécessitent justement ces accords de coopération. Cela souligne les difficultés de cette lasagne institutionnelle à laquelle on est confronté. Par exemple, en matière d'allocation familiale, quand on doit vérifier des dossiers d'éventuelles fraudes, on doit parfois aller chez des parents qui sont domiciliés dans des régions différentes et dont les règlements en matière d'allocations familiales ne sont pas les mêmes. C'est source d'incompréhension pour les citoyens.

Dans le cadre de cette discussion, je voulais juste rappeler cette position de notre part.

Pour le reste, nous allons bien sûr voter pour ce décret.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre De Bue.

Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière. – Je ne vais pas être très longue parce que le débat a été effectivement très court en commission.

Je voudrais juste saluer l'unanimité de tous les commissaires et je connais la position de Mme Bernard et du PTB en particulier à ce sujet.

Je voudrais vraiment souligner que suite à la sixième réforme de l'État, la Wallonie a pris ses responsabilités, elle a mis en place un dispositif qui fonctionne et tout est mis en œuvre pour que le service citoyen soit efficace et comme vous le voyez, c'est un dossier qui ne suscite pas beaucoup de débats et heureusement.

C'est la preuve que la Wallonie a été à la hauteur de ce rendez-vous.

(Applaudissements)

M. le Président. – Je me tourne vers Mme Bernard si elle veut répliquer. Non.

Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Examen des articles

M. le Président. – Je vous propose de passer à l'examen des articles du projet de décret portant assentiment à l'Accord de coopération du 28 décembre 2018 entre l'État fédéral, la Communauté flamande, la Région wallonne, la Commission communautaire commune et la Communauté germanophone portant sur la collaboration entre services d'inspection dans le cadre de la compétence en matière de prestations familiales (Doc. 365 (2020-2021) N° 1 et 2).

Nous commençons par l'examen de l'article premier.

« **Article premier**

Le présent décret règle en vertu de l'article 138 de la Constitution une matière visée à l'article 128 de celle-ci. »

- Pas d'objection ?
- L'article premier est adopté.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 2.

« **Art. 2**

Assentiment est donné à l'accord de coopération du 28 décembre 2018 entre l'État fédéral, la Communauté flamande, la Région wallonne, la Commission communautaire commune et la Communauté germanophone portant sur la collaboration entre services d'inspection dans le cadre de la compétence en matière de prestations familiales. »

- Pas d'objection ?
- L'article 2 est adopté.

Nous voterons ultérieurement sur l'ensemble du projet de décret.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION DEMANDANT AU GOUVERNEMENT WALLON DE MODIFIER LES ARTICLES 3, 4 ET 5 DE L'ARRÊTÉ DU GOUVERNEMENT WALLON DU 12 NOVEMBRE 2020 RELATIF À L'OCTROI D'UNE INTERVENTION FINANCIÈRE DANS LE CADRE DE LA CRISE DU CORONAVIRUS COVID-19 ET LES ARTICLES 3 ET 5 DE L'ARRÊTÉ DU GOUVERNEMENT WALLON DU 12 NOVEMBRE 2020 RELATIF À L'OCTROI D'UNE INTERVENTION SPÉCIFIQUE EN FAVEUR DES ÉTABLISSEMENTS FERMÉS PAR DÉCISION DANS LE CADRE DE LA CRISE DU CORONAVIRUS COVID-19 AFIN DE RENDRE CES AIDES ACCESSIBLES AUX NOUVELLES ENTREPRISES, DÉPOSÉE PAR M. MUGEMANGANGO, MME BERNARD ET M. LIRADELFO (DOC. 361 (2020-2021) N° 1 ET 2)

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de résolution demandant au Gouvernement wallon de modifier les articles 3, 4 et 5 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 12 novembre 2020 relatif à l'octroi d'une intervention financière dans le cadre de la crise du coronavirus Covid-19 et les articles 3 et 5 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 12 novembre 2020 relatif à l'octroi d'une intervention spécifique en faveur des établissements fermés par décision dans le cadre de la crise du coronavirus Covid-19 afin de rendre ces aides accessibles aux nouvelles entreprises, déposée par M. Mugemangango, Mme Bernard et M. Liradelfo (Doc. 361 (2020-2021) N° 1 et 2).

Discussion générale

M. le Président. – Je déclare la discussion générale ouverte.

Je rappelle que les députés qui ne sont pas physiquement présents dans l'assemblée peuvent déposer des amendements par voie électronique en utilisant l'adresse amendement@parlement-wallonie.be.

Un rapport a été déposé par M. Hardy sous le n° 361 (2020-2021) N° 2 qui, sauf expression contraire, se réfère à son rapport écrit.

La parole est à M. Liradelfo.

M. Liradelfo (PTB). – Chers collègues, on a malheureusement régulièrement l'occasion d'en discuter dans ce Parlement et nous sommes au milieu d'une crise économique sans précédent.

Cette crise frappe particulièrement les indépendants. La décision unilatérale du Gouvernement fédéral de prolonger les mesures covid d'un mois nous rappelle aussi que les choses ne sont pas terminées, que le retour à la normale est loin d'être là et elle nous rappelle aussi tout simplement que la possibilité d'une réouverture pour les indépendants n'est pas proche.

Je crois que le constat est partagé ici par l'ensemble des membres de cette assemblée. D'ailleurs le Gouvernement wallon a pris plusieurs mesures exceptionnelles en soutien aux indépendants, plus d'un milliard d'euros, cinq volets d'aides. Ces mesures étaient indispensables et nous les avons d'ailleurs soutenues.

Nous savons aussi que tous les indépendants ne sont pas égaux face à cette crise. Certains sont plus touchés que d'autres.

Nous voulons parler aujourd'hui des nouveaux indépendants, celles et ceux qui se sont retrouvés finalement à devoir ouvrir ou se lancer après le premier juillet. Eux n'ont pas eu le temps de se construire une clientèle fidèle, ils n'ont pas eu le temps de mettre de l'argent de côté, au contraire. Leur argent, ils l'ont investi, leurs économies ont généralement été investies dans leur projet.

On ne parle pas ici de situations marginales parce que, contrairement à ce que l'on pourrait croire, le bureau Graydon a bien noté, qu'en juillet et août, il y a eu une nette augmentation de personnes qui se sont lancées, de nouveaux indépendants.

Il s'agit tout simplement de personnes qui ont attendu pour ne pas se lancer en plein milieu du confinement, mais ils ne pouvaient plus, à un moment donné, attendre éternellement. Ils avaient investi dans leur projet, certains ont des emprunts, certains n'ayant plus de revenus ont dû se tourner vers leurs proches.

Évidemment, dès que la situation s'est éclaircie, juillet-août, ils n'avaient pas d'autre choix que de se lancer.

Ces travailleurs qui se sont lancés, ce ne sont pas des gens qui débarquent de nulle part, on parle de femmes et d'hommes qui en fait ont un projet depuis parfois deux ans, qui ont pris le temps de laisser maturer leur projet. Certains d'entre eux ont suivi des parcours à l'autocréation d'emploi comme les SAACE, Job'In, Azimut, ALPI.

Ce ne sont pas des projets qui débarquent, ce ne sont pas des gens qui se disent, du jour au lendemain, en pleine pandémie : « je vais lancer mon entreprise », ce sont des projets qui sont là depuis bien longtemps et à un moment donné, entre les deux vagues, il faut qu'ils se lancent.

Puis il y a la deuxième vague, avec ses fermetures et ses difficultés. Pourtant, ces nouveaux indépendants, ces *starters*, comme on les appelle, vous ne leur avez pas donné accès au quatrième volet d'aides. Il y a certes un accès au sixième volet, mais qui n'est pas suffisant pour couvrir toutes les charges. Au vu de la situation actuelle, il nous semble assez évident qu'il s'agissait d'une erreur, car du coup l'aide publique n'arrive pas à une partie de ceux qui en ont bien besoin, car ils sont les plus fragiles.

Voilà pourquoi, avec le PTB, nous avons décidé de déposer une résolution pour que les nouveaux indépendants aient droit à cette aide et puissent demander le quatrième volet d'aides.

Nous avons voulu être constructifs et nous avons tenu compte des critiques de la majorité pendant la commission. Voilà pourquoi nous avons déposé des amendements sur notre texte pour les intégrer. Nous demandons maintenant à la majorité de rectifier le tir pour donner à cette nouvelle génération d'indépendants les aides indispensables à leur survie.

M. le Président. – La parole est à M. Fontaine.

M. Fontaine (PS). – Je serai bref, étant entendu que les débats ont été nourris en commission. On l'a déjà dit et je le répète, on peut toujours faire mieux, on peut toujours faire plus, je le dis à l'attention des collègues dans leur ensemble.

Le PTB nous demande ici de modifier les conditions d'éligibilité en matière de délais qui permettent l'obtention d'une aide de la Région wallonne. Concernant les délais d'éligibilité, le principe est le même depuis le début des indemnités, à savoir limiter l'accès à l'indemnité aux entreprises créées à la date d'entrée en vigueur de l'arrêté fédéral sur lequel se base ce dispositif. Il nous semble que supprimer la référence à cette date et aller au-delà de celle-ci, comme vous le proposez, pourrait revenir à créer un effet d'abus.

Vous demandez également de supprimer l'alinéa qui conditionne l'aide à la création d'une unité d'établissement en Région wallonne. Il nous semble, au niveau du PS, que sur ce point précis la localisation en

Région wallonne est une condition essentielle pour bénéficier de ces aides.

L'objectif du PTB est également, via cette proposition de résolution, de prolonger le délai d'introduction des demandes. On peut pourtant supposer que les entreprises ont été attentives au large délai imparti – je dis bien « large délai imparti » – au vu des difficultés financières qu'elles traversent et compte tenu des moyens de communication qui ont été mis en place.

Permettez-moi de relever également l'incohérence de vos propos selon l'origine du texte à la base de la discussion. Avec le décret Coup de pouce, le dispositif était celui d'une aide aux petites et moyennes entreprises et votre proposition a été celle d'une abstention. Permettez-moi, au nom de mon groupe, de me poser la question : n'était-ce pas, à ce moment-là, l'occasion pour le PTB de montrer qu'il soutient les petites et moyennes entreprises, comme il prétend l'affirmer ? Comme souvent, il y a le discours Facebook du PTB, puis les actes qui ne sont pas toujours en adéquation, nous l'avons déjà signalé à plusieurs reprises.

Enfin, votre proposition vise à inciter d'une certaine manière des entrepreneurs, quels qu'ils soient, jeunes ou nouveaux créateurs, à créer des structures qui vont dépendre, directement et dès leur création, presque entièrement voire totalement ou très fortement, de l'argent public. Placer ces entreprises sous perfusion dès leur création n'est pas la meilleure solution à nos yeux pour démarrer une activité pérenne.

Pour toutes ces raisons, nous ne pourrons pas accueillir favorablement votre proposition de résolution.

M. le Président. – La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). – Chers collègues, nous avons lu la proposition de résolution du PTB et j'avoue que nous ne la comprenons pas, parce que Dieu sait si nous avons critiqué l'action du Gouvernement wallon pendant la première crise, d'absence de soutien par rapport aux entreprises qui étaient récentes et qui ne pouvaient pas prouver qu'il y avait une diminution d'activité ou un certain nombre d'éléments. Autant, pour la deuxième vague, les indemnités 4, 5 et 6, les *starters*, en tout cas celles qui existaient avant que les mesures soient prises, y compris quelques jours avant, sont bien comprises par le mécanisme mis en place par le Gouvernement wallon. On a un peu de mal à comprendre l'objectif de la résolution.

M. le Président. – La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

Mme Cassart-Mailleux. – Les développements de la proposition de résolution du PTB font référence à un récent rapport du SPF Économie, selon lequel ce sont les plus petites structures qui ne disposent pas d'une trésorerie suffisante qui sont les plus impactées par la crise sanitaire. Oui, c'est vrai, nous partageons ce constat.

Je tiens à vous rappeler que c'est précisément une de ces raisons pour laquelle le Gouvernement wallon, sur proposition du ministre Borsus, a déposé en décembre 2020 un projet de décret sur le prêt « Coup de Pouce », un mécanisme qui entend justement booster la solvabilité et la trésorerie des petites structures et des microentreprises.

Ce midi, lorsque le ministre a répondu à ma question d'actualité, il a justement dit que la SOWALFIN expliquait que les résultats étaient positifs : il y avait eu plus de 30 demandes. Ce décret est réellement un succès, et va trouver des solutions pour les entreprises. Ce système a porté ses fruits.

En décembre dernier pourtant, alors que c'était le moment de montrer que le PTB soutenait réellement les petites structures, le PTB s'est abstenu à deux reprises sur le projet, tant en commission qu'en séance plénière. Rappelons que les autres autres groupes parlementaires dont le groupe MR voterait favorablement ce sujet.

À côté de cela, vous venez avec cette proposition de résolution ; vous soutenez que le Gouvernement n'a pas fait assez pour les *starters*. Nous ne pouvons pas laisser sous-entendre, comme le fait le PTB, que les jeunes indépendants sont totalement exclus des mesures de soutien.

Pour exemple, pour les indemnités prévues dans le cadre de la vague 4, les *starters* peuvent prétendre jusqu'au 31 janvier 2021 à un soutien wallon, pour autant que l'entreprise a été créée avant le 1er juillet 2020. Plusieurs adaptations ont été ensuite apportées, pour aider l'ensemble des différents secteurs. Il y avait la possibilité notamment de faire valoir les quatre trimestres pour le calcul de la perte du chiffre d'affaires, au lieu du troisième trimestre pour la situation, ou le troisième trimestre qui ne perdait pas éligibilité.

Le 26 novembre, les mesures de soutien ont également été étendues aux secteurs non essentiels fermés depuis le 2 novembre. Je ne vais pas refaire l'historique des mesures prises par le Gouvernement, ni même revenir sur les choses qui ont été mises en place pour aider les jeunes indépendants à se lancer. Ce n'est pas l'idée ici.

Mais il est légitime qu'un certain nombre de critères cadrent l'accès aux indemnités octroyées aux secteurs qui souffrent de la crise qui est d'abord sanitaire, rappelons-le. Dans les volets 4 et 5 des indemnités, ces critères sont cohérents, logiques et pertinents.

Le ministre a encore laissé une ouverture hier en commission sur le fait qu'il était en pleine réflexion sur l'organisation du prolongement des indemnités. Vous

comprendrez que le groupe MR ne votera pas cette résolution, et la trouve légèrement populiste.

M. le Président. – La parole est à M. Bierin.

M. Bierin (Ecolo). – J'abonde dans le sens de ma collègue qui vient de prendre la parole. Une fois de plus, le PTB essaie de faire du bruit, de créer une polémique un peu stérile, alors que l'on a toutes et tous – le Gouvernement en premier lieu – bien d'autres choses à gérer durant cette période.

M. le Ministre Borsus l'a expliqué en commission : si une personne qui a créé une activité après le 1er juillet 2020 ne peut pas bénéficier des aides de la quatrième vague, le secteur HORECA est par contre éligible à la cinquième vague, les secteurs développement d'une activité, appelés de façon assez malheureuse et peu pertinente non essentielle – mais c'est l'appellation utilisée communément – fermés à partir du 2 novembre sont éligibles aux aides de la sixième vague, parce que la date de création maximale retenue est la fin du mois d'octobre 2020.

A priori, il n'y a personne qui est exclu des aides. Les *starters* ne sont pas exclus des aides, y compris celles et ceux qui ont créé leur activité durant l'été et le début de l'automne. Et les deux premières demandes de la résolution paraissent inutiles.

Votre troisième demande est également sans fondement, parce que l'arrêté prévoit déjà depuis l'arrêté modificatif du 11 décembre que la demande puisse être introduire jusqu'au 31 janvier.

Votons rapidement contre cette résolution inutile, et passons à la suite de l'ordre du jour.

M. le Président. – Plus personne ne demandant la parole, des amendements ont été proposés après approbation du rapport par MM. Liradelfo, Mugemangango, Mme Vandevoorde, Madame Lekane, et M. Hermant (Doc. 331 (2020-2021 n° 3) amendement.

Les amendements ont été déposés sur le portail des parlementaires.

La parole est à M. Liradelfo.

M. Liradelfo (PTB). – Rapidement, ce que j'entends ici est faux. Quand on dit que le PTB fait du populisme, dit que le Gouvernement n'a pas aidé, c'est faux. On n'a jamais dit qu'il n'y avait pas eu d'aide.

Monsieur Fontaine, je veux bien le réciter avec vous, ce volet d'aides. Je ne vais pas le copier 100 fois, mais on peut continuer à le réciter cela. Mais ce n'est pas non plus en citant, à chaque fois que l'on vient avec des propositions, énumérer ce qui a été fait, et citer des montants que les personnes qui ne sont pas aidées le seront. Donc, dans les faits, cela ne changera rien.

J'ai entendu aussi effet d'aubaine.

M. Fontaine (PS). – Vous ne m'avez pas écouté parce que je n'ai énuméré rien du tout.

M. Liradelfo (PTB). – Si je peux terminer. J'ai entendu effet d'aubaine. J'entends aussi qu'il y a beaucoup d'a priori. J'ai l'impression que les indépendants vont frauder. C'est beaucoup ce que l'on sous-entend ici. Cela créerait un effet d'aubaine. On mettrait les indépendants sous perfusion.

Or, dès leur commencement, mais les entreprises n'ont pas commencé le 2 juillet ou le 3 juillet. On parle en fait de projets qui vivent depuis deux ans. On parle de personnes qui ont dû postposer leurs projets.

Ici, ce n'est pas de les mettre sous perfusion. Quand j'entends Ecolo qui parle de mettre sous perfusion les indépendants, je ne les entends pas beaucoup parler des grandes entreprises…

M. Bierin (Ecolo). – Je n'ai absolument pas dit cela, Monsieur Liradelfo.

M. Liradelfo (PTB). – … qui sont sous perfusion depuis des années avec de l'argent public. Là, on s'inquiète moins ce que l'on fait de l'argent public.

M. Bierin (Ecolo). – Je vous invite à relire le compte rendu, mais je n'ai absolument pas dit cela, Monsieur Liradelfo.

M. Liradelfo (PTB). – Je vous invite à réécouter ce que vous avez dit en commission. Vous avez dit que cela n'avait pas beaucoup de sens de maintenir les entreprises avec de l'argent public dès leur création.

Il ne s'agit pas de cela. Ici, l'idée n'est pas de dire que rien n'a été fait. Il y a eu un filet qui a été mis. Il y a eu un filet de protection. Ici, il y a des trous et, nous, on vient avec des propositions pour combler ces trous. Ce n'est pas en énumérant et récitant tout que ces gens-là vont être aidés.

L'idée n'est pas de dire que rien n'a été fait. L'idée, c'est aussi d'apporter des solutions à des personnes qui aujourd'hui n'en ont pas.

Il va y avoir des mesures qui vont devoir être prises dans le futur. Malheureusement, on voit bien que l'on s'enfonce dans la crise et, en commission, le ministre Borsus a laissé sous-entendre qu'il y aurait d'autres aides. Cela veut dire aussi que la majorité doit avoir l'humilité de voir ce qui n'a pas fonctionné pour améliorer les aides dans le futur.

M. le Président. – Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Je vous propose de voter ultérieurement sur les amendements et l'ensemble de la proposition de résolution.

PROPOSITION DE DÉCRET MODIFIANT LES ARTICLES 1ER, 2 ET 3 DU DÉCRET DU 1ER OCTOBRE 2020 ORGANISANT JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2020 LA TENUE DES RÉUNIONS DES ORGANES DES INTERCOMMUNALES, DES SOCIÉTÉS À PARTICIPATION PUBLIQUE LOCALE SIGNIFICATIVE, DES ASSOCIATIONS DE POUVOIRS PUBLICS VISÉES À L'ARTICLE 118 DE LA LOI DU 8 JUILLET 1976 ORGANIQUE DES CENTRES PUBLICS D'ACTION SOCIALE, DES SOCIÉTÉS DE LOGEMENT DE SERVICE PUBLIC, DES ASBL COMMUNALES OU PROVINCIALES, DES RÉGIES COMMUNALES OU PROVINCIALES AUTONOMES, D'ASSOCIATIONS DE PROJET OU DE TOUT AUTRE ORGANISME SUPRA-LOCAL AYANT PRIS LA FORME D'UNE SOCIÉTÉ OU D'UNE ASSOCIATION, DÉPOSÉE PAR M. FRÉDÉRIC, MME GALANT, MM. HAZÉE, MUGEMANGANGO ET DISPA (DOC. 404 (2020-2021) N° 1 ET 2)

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de décret modifiant les articles 1er, 2 et 3 du décret du 1er octobre 2020 organisant jusqu'au 31 décembre 2020 la tenue des réunions des organes des intercommunales, des sociétés à participation publique locale significative, des associations de pouvoirs publics visées à l'article 118 de la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale, des sociétés de logement de service public, des ASBL communales ou provinciales, des régies communales ou provinciales autonomes, d'associations de projet ou de tout autre organisme supra-local ayant pris la forme d'une société ou d'une association, déposée par M. Frédéric, Mme Galant, MM. Hazée, Mugemangango et Dispa (Doc. 404 (2020-2021) N° 1 et 2).

L'ordre du jour appelle l'examen, sous le bénéfice de l'urgence, de la proposition de décret modifiant les articles 1er, 2 et 3 du décret du 1er octobre 2020 organisant jusqu'au 31 décembre 2020 la tenue des réunions des organes des intercommunales, des sociétés à participation publique locale significative, des associations de pouvoirs publics visées à l'article 118 de la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale, des sociétés de logement de service public, des ASBL communales ou provinciales, des régies communales ou provinciales autonomes, d'associations de projet ou de tout autre organisme supra-local ayant pris la forme d'une société ou d'une association, déposée par M. Frédéric, Mme Galant, MM. Hazée, Mugemangango et Dispa (Doc. 404 (2020-2021) N° 1 et 2).

Discussion générale

M. le Président. – Je vous propose de prendre comme base de la discussion générale le texte adopté par la Commission du logement et des pouvoirs locaux qui a été déposé sur le portail des parlementaires.

Je déclare la discussion générale ouverte.

Je rappelle que les députés qui ne sont pas physiquement présents dans l'assemblée peuvent déposer des amendements par voie électronique en utilisant l'adresse amendement@parlement-wallonie.be.

La parole est à M. Lomba, pour un rapport oral.

M. Lomba (PS). – Mesdames, Messieurs, votre Commission du logement et des pouvoirs locaux a examiné la proposition de décret modifiant les articles 1er, 2 et 3 du décret du 1er octobre 2020 organisant jusqu'au 31 décembre 2020 la tenue des réunions des organes des intercommunales, des sociétés à participation publique locale significative, des associations de pouvoirs publics visées à l'article 118 de la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale, des sociétés de logement de service public, des ASBL communales ou provinciales, des régies communales ou provinciales autonomes, d'associations de projet ou de tout autre organisme supra-local ayant pris la forme d'une société ou d'une association, déposée par M. Frédéric, Mme Galant, MM. Hazée, Mugemangango et Dispa.

La procédure, en date du 11 janvier 2021, M. Frédéric, Mme Galant, MM. Hazée, Mugemangango et Dispa ont déposé une proposition de décret modifiant les articles 1er, 2 et 3 du décret du 1er octobre 2020 organisant jusqu'au 31 décembre 2020 la tenue des réunions des organes des intercommunales, des sociétés à participation publique locale significative, des associations de pouvoirs publics visées à l'article 118 de la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale, des sociétés de logement de service public, des ASBL communales ou provinciales, des régies communales ou provinciales autonomes, d'associations de projet ou de tout autre organisme supra-local ayant pris la forme d'une société ou d'une association (Doc. 404 (2020-2021) – N° 1).

Elle a été prise en considération et envoyée en Commission du logement et des pouvoirs locaux, le 13 janvier 2021.

L'urgence a été accordée par la séance plénière pour un examen et un vote en commission et en séance plénière le même jour.

S'en est suivi un exposé de M. Frédéric, coauteur de la proposition de décret. M. Frédéric rappelle que jusqu'au 31 décembre 2020 les assemblées générales ainsi que les organes collégiaux et d'administration des organismes paralocaux pouvaient tenir leurs réunions

par visioconférence au même titre que les séances des conseils communaux, provinciaux et de l'action sociale.

Il souligne que depuis le 1er janvier 2021, alors qu'aucun assouplissement des règles sanitaires n'a été décidé et que les conseils communaux, provinciaux et de l'action sociale peuvent se tenir par visioconférence jusqu'au 31 mars 2021, ces organes sont tenus de se réunir physiquement en contradiction avec les règles sanitaires.

Il relève que la loi du 20 décembre 2020 portant des dispositions diverses temporaires et structurelles en matière de justice dans le cadre de la lutte contre la propagation du coronavirus covid-19 a modifié le Code des sociétés et des associations et permet aux assemblées générales des sociétés de se tenir à distance.

Il lui semble donc souhaitable, dans ce contexte sanitaire, de mettre sur un pied d'égalité les gestionnaires communaux et de permettre aux instances paracommunales et paraprovinciales de se réunir à distance jusqu'au 31 mars 2021.

Lors de la discussion générale, aucune remarque n'a été formulée.

Pour l'examen et le vote des articles, les articles 1 à 4 n'ont fait l'objet d'aucun commentaire.

Les articles 1 à 4 ont été adoptés à l'unanimité des membres.

À l'unanimité des membres, la Commission du logement et des pouvoirs locaux recommande l'adoption de la proposition de décret par l'assemblée plénière.

À l'unanimité des membres, il a été décidé de faire confiance au Président et au Rapporteur pour l'élaboration du rapport.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. le Président. – Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Examen des articles

M. le Président. – Je vous propose de passer à l'examen des articles de la proposition de décret modifiant les articles 1er, 2 et 3 du décret du 1er octobre 2020 organisant jusqu'au 31 décembre 2020 la tenue des réunions des organes des intercommunales, des sociétés à participation publique locale significative, des associations de pouvoirs publics visées à l'article 118 de la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale, des sociétés de logement de service public, des ASBL communales ou provinciales, des régies communales ou provinciales autonomes, d'associations de projet ou de tout autre organisme supra-local ayant pris la forme d'une société ou d'une association, déposée par M. Frédéric, Mme Galant, MM. Hazée, Mugemangango et Dispa (Doc. 404 (2020-2021) N° 1 et 2).

Nous commençons par l'examen de l'article premier.

« **Article premier**

Dans l'article 1er, §1er, du décret du 1er octobre 2020 organisant jusqu'au 31 décembre 2020 la tenue des réunions des organes des intercommunales, des sociétés à participation publique locale significative, des associations de pouvoirs publics visées à l'article 118 de la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale, des sociétés de logement de service public, des ASBL communales ou provinciales, des régies communales ou provinciales autonomes, d'associations de projet ou de tout autre organisme supra-local ayant pris la forme d'une société ou d'une association, les mots « 31 décembre 2020 » sont remplacés par les mots « 31 mars 2021 ». »

- Pas d'objection ?
- L'article premier est adopté.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 2.

« **Art. 2**

Dans l'article 2 du même décret, les mots « 31 décembre 2020 » sont remplacés par les mots « 31 mars 2021 ». »

- Pas d'objection ?
- L'article 2 est adopté.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 3.

« **Art. 3**

Dans l'article 3 du même décret, les mots « 31 décembre 2020 » sont remplacés par les mots « 31 mars 2021 ». »

- Pas d'objection ?
- L'article 3 est adopté.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 4.

« **Art. 4**

Le présent décret produit ses effets le 1er janvier 2021. »

- Pas d'objection ?
- L'article 4 est adopté.

Nous voterons ultérieurement sur l'ensemble de la proposition de décret.

PROPOSITION DE DÉCRET MODIFIANT LES ARTICLES 1ER, 2 ET 3 DU DÉCRET DU 1ER OCTOBRE 2020 ORGANISANT JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2020 LA TENUE DES RÉUNIONS DES ORGANES DES INTERCOMMUNALES, DES SOCIÉTÉS À PARTICIPATION PUBLIQUE LOCALE SIGNIFICATIVE, DES ASSOCIATIONS DE POUVOIRS PUBLICS VISÉES À L'ARTICLE 118 DE LA LOI DU 8 JUILLET 1976 ORGANIQUE DES CENTRES PUBLICS D'ACTION SOCIALE, DES SOCIÉTÉS DE LOGEMENT DE SERVICE PUBLIC, DES ASBL COMMUNALES OU PROVINCIALES, DES RÉGIES COMMUNALES OU PROVINCIALES AUTONOMES, D'ASSOCIATIONS DE PROJET OU DE TOUT AUTRE ORGANISME SUPRALOCAL AYANT PRIS LA FORME D'UNE SOCIÉTÉ OU D'UNE ASSOCIATION (DOC. 404 (2020-2021) N° 1 ET 2)

Vote nominatif

M. le Président. – Nous allons voter sur l'ensemble de la proposition de décret modifiant les articles 1er, 2 et 3 du décret du 1er octobre 2020 organisant jusqu'au 31 décembre 2020 la tenue des réunions des organes des intercommunales, des sociétés à participation publique locale significative, des associations de pouvoirs publics visées à l'article 118 de la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale, des sociétés de logement de service public, des ASBL communales ou provinciales, des régies communales ou provinciales autonomes, d'associations de projet ou de tout autre organisme supralocal ayant pris la forme d'une société ou d'une association (Doc. 404 (2020-2021) N° 1 et 2).

Le vote est organisé conformément à l'article 80.4, dernier alinéa, du règlement.

Il intervient via le système de vote électronique habituel pour les députés présents au Parlement.

Les députés qui ne sont pas présents physiquement au Parlement et qui ont demandé à voter par voie électronique peuvent voter via le système électronique de vote par internet à double authentification.

- Il est procédé au vote nominatif.

Le vote commence.

Tout le monde a-t-il voté ?

Le vote est provisoirement clôturé.

Le Greffier va procéder aux opérations de dépouillement.

Voici le résultat :

- Ont voté oui :

Mmes et MM. Agache, Ahallouch, Antoine, Bastin, Bellot, Bernard, Beugnies, Bierin, Cassart-Mailleux, Clersy, Collin, Cornillie, Courard, de Coster-Bauchau, Delporte, Demeuse, Desquesnes, Devin, Di Mattia, Disabato, Dispa, Douette, Dupont, Durenne, Evrard, Florent, Fontaine, Frédéric, Gahouchi, Galant, Gardier, Goffinet, Greoli, Grovonius, Hardy, Hazée, Hermant, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Kelleter, Laffut, Laruelle, Legasse, Lekane, Lenzini, Léonard, Lepine, Liradelfo, Lomba, Luperto, Marcourt, Maroy, Matagne, Mathieux, Mauel, Mugemangango, Pavet, Pécriaux, Roberty, Sahli, Schyns, Sobry, Tzanetatos, Vandevoorde, Vandorpe, Wahl, Witsel.

Quelqu'un souhaite-t-il rectifier son vote ?

Un député qui a voté à distance peut rectifier son vote en adressant un courriel à l'adresse greffier@parlement-wallonie.be dans un délai d'une minute.

Le vote est clôturé.

Voici le résultat du vote :

68 membres prennent part au vote.
68 membres répondent oui.

En conséquence, la proposition de décret est adoptée.

La parole est à Mme Cremasco.

Mme Cremasco (Ecolo). – Juste pour vous dire que mon vote n'a pas été pris en considération ou bien que j'ai mal appuyé.

M. le Président. – Nous allons le prendre en considération. Je suppose que vous votiez positivement, que vous n'êtes pas la seule à vous démarquer.

Mme Cremasco (Ecolo). – Oui, bien sûr, je suis pour.

M. le Président. – Je vous remercie de bien vouloir le confirmer.

PROJETS DE MOTION DÉPOSÉS EN CONCLUSION DE L'INTERPELLATION DE M. NEMES À M. HENRY, MINISTRE DU CLIMAT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MOBILITÉ, SUR LA TAXE KILOMÉTRIQUE BRUXELLOISE ET DE L'INTERPELLATION DE M. MATAGNE À M. HENRY, MINISTRE DU CLIMAT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MOBILITÉ, SUR L'INTOLÉRABLE TAXE SUR LES NAVETTEURS ANNONCÉE LE 3 DÉCEMBRE 2020 PAR LE GOUVERNEMENT BRUXELLOIS PAR MM. MATAGNE ET DESQUESNES (DOC. 389 (2020-2021) N° 1), PAR MM. NEMES ET HERMANT (DOC. 390 (2020-2021) N° 1) ET PAR MM. FLORENT, LEGASSE, MME MATHIEUX ET M. FONTAINE (DOC. 391 (2020-2021) N° 1)

Vote nominatif

M. le Président. – Nous allons voter sur les projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. Nemes à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité, sur la taxe kilométrique bruxelloise et de l'interpellation de M. Matagne à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité, sur l'intolérable taxe sur les navetteurs annoncée le 3 décembre 2020 par le Gouvernement bruxellois.

La première motion motivée de MM. Matagne et Desquesnes a été imprimée et distribuée sous le document n° 389 (2020-2021) N° 1.

La deuxième motion motivée de MM. Nemes et Hermant a été imprimée et distribuée sous le document n° 390 (2020-2021) N° 1.

La troisième motion pure et simple de MM. Florent, Legasse, Mme Mathieux et M. Fontaine a été imprimée et distribuée sous le document n° 391 (2020-2021) N° 1.

Conformément aux dispositions de l'article 142.4 du règlement, priorité est donnée au vote sur la motion pure et simple déposée par MM. Florent, Legasse, Mme Mathieux et M. Fontaine.

Je rappelle que les députés qui ne sont pas physiquement présents dans l'assemblée peuvent déposer des amendements par voie électronique en utilisant l'adresse amendement@parlement-wallonie.be.

La parole est à M. Matagne, auteur principal du premier projet de motion motivée.

M. Matagne (cdH). – Chers collègues, c'est un sujet qui est déjà venu sur la table et ce n'est pas la première motion que nous déposons à ce propos. C'est un sujet qui me fait bondir tellement Bruxelles se montre insistante, voire insultante par rapport aux Wallons et aux Wallonnes. Je trouve cela inacceptable et je ne suis manifestement pas le seul, plusieurs d'entre nous le trouvent également, y compris certains de nos ministres, le ministre Crucke, le ministre Borsus, y compris M. Magnette qui s'est exprimé pas plus tard que samedi dernier dans la presse.

(Réaction de M. Frédéric)

Qui a enterré cette taxe et qui, dans la foulée, le ministre-président bruxellois a tout de suite ressuscité cette taxe en annonçant qu'elle ferait bien partie de cette législature, la preuve, 93 millions d'euros sont inscrits en recettes au budget bruxellois 2021. C'est pourquoi, chers collègues, je reviens avec une nouvelle motion qui demande quoi ? Qui demande à Bruxelles, qui rappelle à Bruxelles que nous enclencherons une procédure en conflit d'intérêts si la situation l'exige, qui demande aux Bruxellois de venir présenter leur projet et d'accompagner une étude objectivée sur ce que leur rapportent les navetteurs à Bruxelles et enfin que le Gouvernement wallon aille jusqu'au bout de sa logique. Le ministre Henry a promis qu'il défendrait les Wallonnes et les Wallons. J'espère qu'il tiendra sa promesse.

Plusieurs d'entre vous, en commission, m'ont signalé que cela ne servait à rien de revenir avec plusieurs motions à ce sujet. Je pense, pour ma part, que tant que la menace plane, nous ne devons pas baisser la garde. C'est pourquoi je reviens avec cette nouvelle motion.

M. le Président. – La parole est à M. Florent, auteur principal de la motion pure et simple.

M. Florent (Ecolo). – Je cède la parole à M. Whal, si vous me le permettez.

M. Wahl (MR). – Monsieur le Président, extrêmement brièvement, nous avons déjà adopté, au sein de cette enceinte, une motion à l'unanimité pour attirer le Gouvernement et chaque groupe a pu faire valoir ses sensibilités.

Cela ne sert à rien de revenir toutes les semaines ou tous les 15 jours avec une proposition similaire. Cela déforce au contraire la crédibilité des décisions et des motions prises par notre Parlement.

La motion pure et simple ici, s'il y a bien un cas où elle se justifie, c'est l'hypothèse que nous vivons aujourd'hui, la motion a été connue, le Gouvernement bruxellois, je pense qu'il l'a entendue ou alors je ne sais pas ce qu'il faut. Le problème, nous le savons, est pris en charge par le Gouvernement et les discussions voulues et les concertations voulues auront lieu.

M. le Président. – La parole est à M. Hermant.

M. Hermant (PTB). – Imaginez-vous, j'ai entendu dire ce lundi dans ce Parlement que tous les partis étaient opposés à ce projet de taxe kilométrique en projet à Bruxelles.

En fait, il est impossible d'arriver à cette conclusion quand nous écoutons les uns et les autres, en particulier les partis de la majorité.

Au PS, M. Magnette affirmait ce samedi : « La taxe au kilomètre à Bruxelles, pas avant 2024 », mais le même jour, M. Vervoort, au PS également, Ministre-Président de la Région bruxelloise, déclare que : « La taxe kilométrique sera bien déposée cette année : près de 93 millions d'euros de recettes pour cette taxe sont d'ailleurs prévu au budget 2021 ». Il est clair qu'un des deux ne dit pas la vérité.

(Réactions dans l'assemblée)

Une clarté mérite d'être faite dans ce Parlement.

(Réaction d'un intervenant)

Il n'y a pas qu'au PS que c'est la confusion ; au MR, il y a aussi des contradictions. Je sais que cela vous énerve, mais il y a aussi confusion au MR. Willy Borsus jugeait scandaleuse cette taxe kilométrique en décembre dernier, mais en 2014 le MR prenait clairement position, via le livre de Didier Reynders *Bruxelles pour tous* pour cette taxe kilométrique.

Chez Ecolo, c'est encore plus fort puisque le ministre Henry est pour, il suffisait de voir sa déclaration le 14 octobre 2020, dans laquelle il se dit plutôt favorable. Tandis que, le 24 septembre 2019, le même Philippe Henry se positionnait contre l'instauration de cette taxe kilométrique en Wallonie.

Certains diront que c'est une différence d'opinion entre Bruxellois et Wallons, mais en fait, au sein même de notre majorité wallonne PS-MR-Ecolo, cette taxe kilométrique est en discussion. Dans les cartons du Gouvernement wallon, on trouve ce projet de taxe kilométrique également. Dans le cadre du Plan de relance Get up Wallonia, on trouve aussi ce projet de taxation kilométrique.

Un groupe de travail dédié à l'environnement s'occupe d'analyser la mise en place d'une taxe kilométrique wallonne. Cette action serait même prioritaire pour le Gouvernement. Par ces actes, le Gouvernement wallon se prononce donc pour une taxe kilométrique et il y a là toute une clarté qui doit être faite.

Par la motion que présente le PTB aujourd'hui, nous demandons que ce Parlement se positionne contre cette taxe asociale à Bruxelles, mais aussi en Wallonie. Pour que la position soit la plus claire possible, nous demandons que le vote ait lieu sur cette motion.

Je vous remercie.

M. le Président. – Le vote est organisé conformément à l'article 80.4, dernier alinéa, du règlement.

Il intervient via le système de vote électronique habituel pour les députés présents au Parlement.

Les députés qui ne sont pas présents physiquement au Parlement et qui ont demandé à pouvoir voter par voie électronique peuvent voter via le système électronique de vote par internet à double authentification.

-Il est procédé au vote nominatif.

Le vote commence.

Tout le monde a-t-il voté ?

Le vote est provisoirement clôturé.

Le Greffier va procéder aux opérations de dépouillement.

Voici le résultat :

- Ont voté oui :
Mmes et MM. Agache, Ahallouch, Bellot, Bierin, Cassart-Mailleux, Clersy, Cornillie, Courard, Cremasco, de Coster-Bauchau, Delporte, Demeuse, Devin, Di Mattia, Disabato, Douette, Durenne, Evrard, Florent, Fontaine, Frédéric, Gahouchi, Galant, Gardier, Grovonius, Hardy, Hazée, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Kelleter, Laffut, Laruelle, Legasse, Lenzini, Léonard, Lepine, Lomba, Luperto, Marcourt, Maroy, Mathieux, Pécriaux, Roberty, Ryckmans, Sahli, Sobry, Tzanetatos, Wahl, Witsel.

- Ont voté non :
Mmes et MM. Antoine, Bastin, Bernard, Beugnies, Collin, Desquesnes, Dispa, Dupont, Goffinet, Greoli, Hermant, Lekane, Liradelfo, Matagne, Mugemangango, Pavet, Schyns, Vandorpe.
Quelqu'un souhaite-t-il rectifier son vote ?

Un député qui a voté à distance peut rectifier son vote en adressant un courriel à l'adresse greffier@parlement-wallonie.be dans un délai d'une minute.

Le vote est clôturé.

Voici le résultat du vote :

68 membres prennent part au vote.
50 membres répondent oui.
18 membres répondent non.

En conséquence, le projet de motion est adopté. Il en sera donné connaissance au Gouvernement.

PROJETS DE MOTION DÉPOSÉS EN CONCLUSION DE L'INTERPELLATION DE M. NEMES À M. HENRY, MINISTRE DU CLIMAT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MOBILITÉ, SUR LES TÉMOIGNAGES D'AGRESSION, DE HARCÈLEMENT ET DE DISCRIMINATION AU SEIN DE LA SOCIÉTÉ WALLONNE DE FINANCEMENT COMPLÉMENTAIRE DES INFRASTRUCTURES (SOFICO) PAR MM. NEMES ET HERMANT (DOC. 392 (2020-2021) N° 1) ET PAR MM. FLORENT, FONTAINE ET WAHL (DOC. 393 (2020-2021) N° 1)

Vote nominatif

M. le Président. – Nous allons voter sur les projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. Nemes à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité, sur les témoignages d'agression, de harcèlement et de discrimination au sein de la Société wallonne de financement complémentaire des infrastructures (SOFICO).

La première motion motivée de MM. Nemes et Hermant a été imprimée et distribuée sous le document n° 392 (2020-2021) N° 1.

La seconde motion pure et simple de MM. Florent, Fontaine et Wahl a été imprimée et distribuée sous le document n° 393 (2020-2021) N° 1.

Conformément aux dispositions de l'article 142.4 du règlement, priorité est donnée au vote sur la motion pure et simple déposée par MM. Florent, Fontaine et Wahl.

Je rappelle que les députés qui ne sont pas physiquement présents dans l'assemblée peuvent déposer des amendements par voie électronique en utilisant l'adresse amendement@parlement-wallonie.be.

La parole est à M. Florent, auteur principal du projet de motion pure et simple.

M. Florent (Ecolo). – D'abord bien centrer la motion. La motion dont il est question, contrairement à ce que l'interpellation peut faire croire, il s'agit simplement de demander davantage d'informations concernant les dépassements au sein de la SOFICO par rapport à des budgets et des chantiers qui n'avaient pas été budgétés par le précédent ministre en charge des infrastructures.

En commission du 14 décembre, et de la manière la plus transparente et la plus complète possible, le ministre Henry a donné l'ensemble des réponses aux différentes questions légitimes, soit dit en passant, des députés.

Bien entendu, si des questions complémentaires devaient être posées, la commission est là et le ministre se tient à sa disposition pour y répondre. Il n'y a pas lieu de demander davantage de réponse ou d'explications. L'ensemble des réponses ont été demandées par rapport aux questions posées, d'où la pure et simple.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. le Président. – La parole est à M. Hermant.

M. Hermant (PTB). – En mars, la gestion de la SOFICO était épinglée. M. le Ministre Henry dénonçait alors l'engagement de 180 millions d'euros à des fins électoralistes par M. Di Antonio, son prédécesseur.

Nous remercions alors le ministre pour sa transparence mais pour le PTB, presqu'un an plus tard, il n'y a toujours aucune transparence sur les responsabilités malgré que le rapport de 2019 de la SOFICO soit sorti.

La chaîne de responsabilités doit être établie. Aujourd'hui, cette chaîne de responsabilités n'est toujours pas claire. Il n'y a eu aucune information sur qui a pris les décisions qui ont amené ces dépenses de fonds publics pourtant la mise en œuvre de principes de bonne gouvernance les plus rigoureux est mentionnée dans le rapport.

Pour le PTB, lorsque 180 millions d'euros sont engagés, il doit être possible d'exiger le plus grand niveau de transparence possible d'autant plus quand il est clair qu'un ministre utilise 180 millions d'euros des caisses de la SOFICO à des fins électoralistes.

C'est pourquoi nous avons déposé une motion pour demander au Gouvernement de procurer au Parlement un rapport détaillé sur les circonstances et les actes du précédent Gouvernement et de M. Di Antonio dans le cadre des chantiers routiers qui auraient été lancés à des fins électoralistes sans que l'argent ne soit disponible et pointé par M. le Ministre Henry.

Ce rapport ayant pour but de mettre en lumière et de manière transparente tous les éléments de cette affaire.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. le Président. – La parole est à M. Matagne.

M. Matagne (cdH). – Simplement, comme nous avions pu l'indiquer lors des débats en commission, nous serons attentifs à la mise en œuvre des mesures annoncées par le ministre afin de restaurer le climat social au sein de la SOFICO et garantir que le personnel retrouve des conditions de travail apaisée.

Le renouvellement du management sera une étape clé et nous y serons attentifs également.

Merci, Monsieur le Ministre.

(Applaudissements)

M. le Président. – Quelqu'un d'autre demande-t-il la parole ? Je ne vois pas de demande d'intervention.

M. le Ministre vient de me dire qu'il ne souhaitait pas non plus intervenir. Ah ! Pardon ! J'ai mal compris !

La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité. – Très brièvement, c'est juste pour signaler que j'étais un peu surpris que l'objet de la motion ne correspond pas du tout à son titre ; d'où l'impression que l'on parle de sujets complètements différents. En fait, ce qui est défendu quant au contenu de la motion par le PTB a effectivement été traité en long et en large dans les débats budgétaires et il n'y a pas de souci à y revenir à d'autres moment, mais cela ne correspond pas du tout à l'actualité plus récente évoquée dans le titre.

M. le Président. – Le vote est organisé conformément à l'article 80.4, dernier alinéa, du règlement.

Il intervient via le système de vote électronique habituel pour les députés présents au Parlement.

Les députés qui ne sont pas présents physiquement au Parlement et qui ont demandé à pouvoir voter par voie électronique peuvent voter via le système électronique de vote par internet à double authentification.

- Il est procédé au vote nominatif.

Le vote commence.

Tout le monde a-t-il voté ?

Le vote est provisoirement clôturé.

Le Greffier va procéder aux opérations de dépouillement.

Voici le résultat :

- Ont voté oui :

Mmes et MM. Agache, Ahallouch, Antoine, Bastin, Bellot, Bierin, Cassart-Mailleux, Clersy, Collin, Cornillie, Courard, Cremasco, de Coster-Bauchau, Delporte, Demeuse, Desquesnes, Devin, Di Mattia, Disabato, Dispa, Dodrimont, Douette, Durenne, Evrard, Florent, Fontaine, Frédéric, Gahouchi, Galant, Gardier, Goffinet, Greoli, Grovonius, Hardy, Hazée, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Kelleter, Laffut, Laruelle, Legasse, Lenzini, Léonard, Lepine, Lomba, Luperto, Marcourt, Maroy, Matagne, Mathieux, Mauel, Pécriaux, Sahli, Schyns, Sobry, Tzanetatos, Vandorpe, Wahl, Witsel.

- Ont voté non :

Mmes et MM. Bernard, Beugnies, Dupont, Hermant, Lekane, Liradelfo, Mugemangango, Pavet, Vandevoorde.

Quelqu'un souhaite-t-il rectifier son vote ?

Un député qui a voté à distance peut rectifier son vote en adressant un courriel à l'adresse greffier@parlement-wallonie.be dans un délai d'une minute.

Le vote est clôturé.

Voici le résultat du vote :

69 membres prennent part au vote.
60 membres répondent oui.
9 membres répondent non.

En conséquence, le projet de motion est adopté. Il en sera donné connaissance au Gouvernement.

PROJETS DE MOTION DÉPOSÉS EN CONCLUSION DE L'INTERPELLATION DE M. NEMES À M. HENRY, MINISTRE DU CLIMAT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MOBILITÉ, SUR LES OBJECTIFS CLIMATIQUES NON CONTRAIGNANTS DE LA WALLONIE VIS-À-VIS DE L'EUROPE PAR MM. NEMES ET HERMANT (DOC. 394 (2020-2021) N° 1) ET PAR MM. FLORENT ET WAHL (DOC. 395 (2020-2021) N° 1)

Vote nominatif

M. le Président. – Nous allons voter sur les projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. Nemes à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité, sur les objectifs climatiques non contraignants de la Wallonie vis-à-vis de l'Europe.

La première motion motivée de MM. Nemes et Hermant a été imprimée et distribuée sous le document n° 394 (2020-2021) N° 1.

La seconde motion pure et simple de MM. Florent et Wahl a été imprimée et distribuée sous le document n° 395 (2020-2021) N° 1.

Conformément aux dispositions de l'article 142.4 du règlement, priorité est donnée au vote sur la motion pure et simple déposée par MM. Florent et Wahl.

Je rappelle que les députés qui ne sont pas physiquement présents dans l'assemblée peuvent déposer des amendements par voie électronique en utilisant l'adresse amendement@parlement-wallonie.be.

La parole est à M. Florent, auteur principal du projet de motion pure et simple.

M. Florent (Ecolo). – Chers collègues, la motion du PTB demande en réalité de rendre les objectifs climatiques contraignants pour les entreprises wallonnes qui dépendent du système ETS. On peut les contenter rapidement, c'est déjà le cas. Elles sont déjà soumises à des objectifs qui sont contraignants dans le système européen du marché du carbone.

De manière plus générale, la voie de la taxation directe aurait sans doute été plus efficace, mais ce n'est pas le choix qui a été opéré au niveau européen au début des années 2000, mais bien le choix du *cap and trade* qui a été choisi, donc le système ETS.

Le niveau pertinent pour relancer de débat n'est pas le niveau wallon, mais bien le niveau européen.

Quel serait l'enjeu de la Wallonie en réalité ? Ce serait surtout d'assurer que le système soit le plus efficace et le plus intègre possible. Des améliorations ont déjà eu lieu ces dernières années, notamment la mise en place d'une réserve de stabilité.

D'autres ont été annoncées lors de la commission par le ministre. Je ne doute donc pas que le PTB soutiendra ces améliorations. En l'état, il n'y a pas lieu dans changer le système.

Merci.

M. le Président. – La parole est à M. Hermant.

M. Hermant (PTB). – Le problème climatique concerne tout le monde, mais il y a un problème avec ce système ETS, c'est-à-dire le fameux système de marché du carbone, le marché des émissions de CO2.

Il y a surtout un problème avec l'attitude de la Wallonie par rapport aux grandes entreprises polluantes qui sont reprises dans ce système. Je m'explique : selon le secteur d'activité, les entreprises se retrouvent ou non dans ce système de marché du carbone. On dit donc qu'il y a des entreprises ETS et des entreprises non-ETS. Les entreprises ETS sont les plus polluantes, soyons clairs.

En Belgique, cinq entreprises polluent quasiment autant que tous les ménages réunis. À elles seules, elles sont responsables d'un cinquième des émissions de gaz à effet de serre dans notre pays. Ces cinq entreprises relèvent toutes du système ETS.

Pourtant, en Wallonie, vous avez décidé de traiter différemment ces entreprises. Les objectifs climatiques wallons ne sont contraignants que pour ce qui est hors système ETS. On pourrait accepter cette position si le marché du carbone permettait de réduire drastiquement les émissions de CO2, mais c'est tout le contraire. Il est en fait la poule aux œufs d'or des super pollueurs.

Je cite le bureau d'études néerlandaises CE Delft : « Les entreprises ETS ne paient pas, elles sont payées ».

Pour le PTB, il est inacceptable de parler de taxe kilométrique pour punir les gens alors qu'une multinationale d'acier comme Tata Steel s'est fait 1,5 milliard d'euros de profit sur la revente de leur permis de polluer obtenu gratuitement. Il y a là quelque chose qui ne va pas.

Ce n'est pas un cadeau pour récompenser une entreprise pour un effort qu'elle aurait fait en matière de climat, car au niveau européen les émissions du groupe Tata Steel n'ont pas diminué. Tata Steel est même devenu plus polluant.

D'après le directeur politique du Carbon Market Watch, si rien n'est fait, les États européens perdront plus de 165 milliards d'euros à cause du marché du carbone au profit des grandes entreprises polluantes.

Il est clair que nous n'arriverons pas à notre objectif de réduire 55 % des émissions de gaz à effet de serre en 2030 par rapport à 1999 si le Gouvernement wallon s'entête à ne pas prendre de mesure pour contraindre les plus gros pollueurs à baisser leurs émissions de gaz à effet de serre.

Pour le PTB, il est donc indispensable de rendre contraignants les objectifs pour les entreprises ETS aussi. Pourquoi le serait-il pour les gens et pas pour les grandes multinationales polluantes ? C'est le sens de cette motion. Je vous remercie.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité. – Je dois dire à M. Hermant que ce qu'il dit est juste faux. C'est-à-dire que l'on peut avoir l'opinion que vous avez sur le système ETS et on peut mener ce débat au niveau européen. Et comme d'ailleurs M. Florent l'a dit, il peut y avoir d'autres options. C'est un débat qui date de longtemps et qui est en place. Aujourd'hui, la Wallonie n'a strictement aucune marge par rapport à son application sur son territoire.

La totalité du système est définie par le niveau européen de manière harmonisée sur l'ensemble de l'Europe. Les catégories d'entreprise concernée, la manière de le mettre en œuvre est totalement définie par le niveau européen. Quand vous dites : la Wallonie fait ceci, fait cela, c'est faux. C'est simplement le système européen qui s'applique en Wallonie.

Deuxième chose, je voudrais attirer votre attention dans l'objectif de la Wallonie pour cette législature et jusqu'à 2030. Nous avons adopté un objectif très ambitieux qu'il faudra d'ailleurs concrétiser. Cela va devoir se travailler dans les prochains mois dans le plan d'action. Un objectif de 55 % de réduction en 2030 par rapport à 1999, cet objectif-là, lui, concerne bien l'ensemble des émissions sur le territoire, donc en ce compris les entreprises ETS. J'attire votre attention là-

dessus puisque ce n'est pas du tout anodin comme objectif de la Région.

M. le Président. – Quelqu'un souhaite-t-il répliquer ?

Je ne vois pas de demande d'intervention.

Le vote est organisé conformément à l'article 80.4, dernier alinéa, du règlement.

Il intervient via le système de vote électronique habituel pour les députés présents au Parlement.

Les députés qui ne sont pas présents physiquement au Parlement et qui ont demandé à pouvoir voter par voie électronique peuvent voter via le système électronique de vote par internet à double authentification.

- Il est procédé au vote nominatif.

Le vote commence.

Tout le monde a-t-il voté ?

Le vote est provisoirement clôturé.

Le Greffier va procéder aux opérations de dépouillement.

Voici le résultat :

- Ont voté oui :
Mmes et MM. Agache, Ahallouch, Antoine, Bastin, Bellot, Bierin, Cassart-Mailleux, Clersy, Collin, Cornillie, Courard, Cremasco, de Coster-Bauchau, Delporte, Demeuse, Desquesnes, Devin, Di Mattia, Disabato, Dodrimont, Douette, Durenne, Evrard, Florent, Fontaine, Frédéric, Gahouchi, Galant, Gardier, Goffinet, Greoli, Grovonius, Hardy, Hazée, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Kelleter, Laffut, Laruelle, Legasse, Lenzini, Léonard, Lepine, Lomba, Luperto, Marcourt, Maroy, Matagne, Mathieux, Mauel, Pécriaux, Roberty, Ryckmans, Sahli, Schyns, Sobry, Tzanetatos, Vandorpe, Wahl, Witsel.

- Ont voté non :
Mmes et MM. Bernard, Beugnies, Dupont, Hermant, Lekane, Liradelfo, Mugemangango, Pavet, Vandevoorde.

- S'est abstenu :
M. Dispa.

Quelqu'un souhaite-t-il rectifier son vote ?

Un député qui a voté à distance peut rectifier son vote en adressant un courriel à l'adresse greffier@parlement-wallonie.be dans un délai d'une minute.

Le vote est clôturé.

Voici le résultat du vote :

71 membres prennent part au vote.
61 membres répondent oui.
9 membres répondent non.
1 membre s'abstient.

En conséquence, le projet de motion est adopté. Il en sera donné connaissance au Gouvernement.

PROJET DE MOTION DÉPOSÉ EN CONCLUSION DE L'INTERPELLATION DE M. FLORENT À MME TELLIER, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR LES ASSISES DE LA FORÊT PAR MM. FLORENT, FONTAINE ET EVRARD (DOC. 396 (2020-2021) N° 1)

Vote nominatif

M. le Président. – Nous allons voter sur le projet de motion déposé en conclusion de l'interpellation de M. Florent à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur les Assises de la Forêt par MM. Florent, Fontaine et Evrard (Doc. 396 (2020-2021) N° 1).

La parole est à M. Florent, auteur principal du projet de motion.

M. Florent (Ecolo). – Chers collègues, je présente à votre attention et aussi à votre vote la motion que nous portons, MM. Evrard, Fontaine et moi-même, concernant l'initiative des Assises de la forêt.

La ministre Tellier a, en effet, annoncé cette initiative, qui doit se tenir cette année, et qui est en réalité un large échange autour de l'avenir de la forêt, avec les parties prenantes et avec tous les citoyens qui le souhaitent, un processus ouvert. Notre commission s'est emparée de cet enjeu pour plusieurs raisons.

La première raison, je ne vous apprends rien, concerne la forêt wallonne qui est en souffrance, notamment en raison du réchauffement climatique. Un seul chiffre, et je ne vais pas m'étendre dans les détails : 60 % des forêts wallonnes sont constituées en fait de quatre essences principales, le douglas, le hêtre, le chêne et l'épicéa. Ces quatre essences sont menacées directement par le réchauffement climatique, c'est vous dire l'enjeu de régénérescence qu'il y a sur les forêts.

Par ailleurs – et là, je ne vous apprends rien non plus –, les usages de la forêt ont évolué et se développent. Cela fait pas mal d'années d'ailleurs que l'on se rend compte que les forêts ne sont plus réservées aux forestiers, aux gardes-chasse et aux chasseurs. Énormément de familles, de promeneurs, de vététistes, d'usagers, cueilleurs vont dans la forêt.

Dans le contexte actuel – vous l'avez bien vu dernièrement dans la presse –, on se rend compte qu'il y a un réel engouement avec, parfois, même quasi un embouteillage sur certaines entrées de bois, de forêts.

Je pense que c'est globalement très positif : nos concitoyens se rendent compte aussi de la richesse du patrimoine naturel, du patrimoine de la forêt qu'ils ont à proximité. Je rappelle également que la forêt wallonne, c'est 33 % de la superficie de notre Région wallonne.

Il y a donc également, au-delà de l'usage, de l'enjeu de la régénération, un enjeu économique important. C'est une filière bois qu'il est important également de développer et de défendre dans le respect des ressources.

Je rappelle également le contexte de la fusion de l'Office économique wallon du bois et de l'ASBL RND, qui sont deux structures qui travaillent sur des problématiques un peu différentes, mais qui se rejoignent sur la gestion de la filière bois. C'est une fusion qui a été annoncée par le ministre Borsus et qui entre effectivement dans ce contexte.

Enfin, il y a ce que nous souhaitons, c'est-à-dire la relocalisation de la plus-value de cette filière bois en Wallonie, un enjeu excessivement important pour les entreprises wallonnes, puis, aussi, pour faire face à l'exportation un peu massive parfois des meilleures grumes de nos forêts.

Je voudrais également souligner que, dans la motion, il y a également une préoccupation pour le DNF. Dans certains cantonnements, il est en sous-effectifs, il y a une difficulté à remplir les cadres et des emplois restent vacants pendant de longs mois. Je rappelle que ces femmes et ces hommes de terrain sont essentiels dans la vision et la volonté de la Région wallonne à propos de la forêt.

Enfin, nous voulons également que ces Assises de la forêt permettent de se réfléchir sur les orientations que notre Région entend poursuivre et entend amplifier par rapport à la forêt. Il y a la question des primes à la régénération. La ministre Tellier a prévu 3 millions d'euros pour une prime à la régénération des forêts pour faire face notamment à la crise des scolytes, mais pas uniquement. Cette prime concerne à la fois les propriétaires privés et publics. Donc, il y a toute la question de l'orientation de cette prime, de sa pérennisation aussi à l'avenir.

Puis, il y a aussi, c'était également inscrit dans cette motion, la définition...

M. le Président. – Merci de conclure.

M. Florent (Ecolo). – ... du programme forestier régional. C'est donc un enjeu qui se veut à la fois global, « 360° », et qui est important pour l'avenir de nos forêts.

M. le Président. – La parole est à M. Fontaine.

M. Fontaine (PS). – Après les informations et la défense de la motivation de mon collègue M. Florent qui a abordé les différents sujets : économique et approche de la nature. Je reviendrai au nom de mon groupe sur la fonction sociorécréative qui a été abordée rapidement. Nous avons interpellé à plusieurs reprises la ministre, qui nous a informés de la création d'un groupe de travail concertant de nombreux acteurs, comme mon collègue vient de le dire : fédérations d'usagers, le cabinet de la ministre, celui de la ministre du Tourisme, des administrations associées comme le CGT et le DNF.

Pour notre groupe, il est crucial d'aboutir le plus rapidement possible avec des recommandations concrètes sur le balisage et d'autres réformes de la forêt, nous l'avons signalé précisément dans les différentes commissions et dans les différentes questions orales.

On vous propose donc, via une motivation de cette motion, d'étudier la possibilité de mettre à disposition des jeux de données ouvertes à destination d'applications numériques, de cartographies publiques de la forêt contenant des informations utiles aux usagers : sentiers, reproduction de la faune sauvage, chasse, pour ne pas perturber le fragile équilibre forestier. Mme la Ministre disait apprécier cette idée en commission et nous nous en réjouissons.

Enfin, j'en terminerai avec l'idée de la création d'un Fonds des calamités forestières, qui a été évoquée hier en Commission de l'environnement. Les catastrophes forestières deviennent donc structurelles et il est temps d'y remédier sérieusement. Il est impératif de trouver l'équilibre nécessaire afin d'allier les différentes fonctions de la forêt, à savoir les fonctions économiques, récréatives et surtout les fonctions écologiques de la forêt. Les demandes au Gouvernement y participeront, mais il restera encore pas mal de travail afin de parvenir à nos objectifs, notamment indiquer dans la DPR.

M. le Président. – La parole est à M. Evrard.

M. Evrard (MR). – Cette motion scanne les enjeux de demain dans le cadre de la forêt et dans le cadre de sa multifonctionnalité. Au MR, on est preneur et attentif à différents volets de cette multifonctionnalité.

On l'a rappelé, à travers les crises que nous vivons actuellement, l'heure est à des choix importants pour cette forêt wallonne et une de nos préoccupations majeures qui a animé nos débats est la question de l'approvisionnement, notamment des filières bois que ce soit en matière de bois d'œuvre ou en matière de bois énergie.

Derrière cette préoccupation se pose la question cruciale des méthodes de production.

On soutient, en tous les cas, cette volonté, cette dynamique de la part de la ministre de mettre en place des Assises forestières à travers une volonté ambitieuse puisque l'objectif est de définir le programme régional forestier qui est un programme d'avenir important, à la condition – et nous avons insisté en commission – que ces débats et que cette question soient abordés sans tabou, sans dogmatisme, sans idée préconçue. Cela passe évidemment par la consultation ou, en tout cas, la possibilité d'entendre de multiples acteurs à travers leurs différences de sensibilité.

Je dois dire que la ministre nous a rassurés puisque, pour employer ses termes, elle parlait d'un « scope large au niveau des intervenants et des organismes à consulter ».

Elle nous a aussi rassurés, puisque je vois que la ministre du Tourisme est là, d'associer ses collègues à cette réflexion, que ce soit en matière touristique et économique, qui sont deux fonctions fondamentales de la forêt.

On soutiendra également la demande au regard des services administratifs du DNF et il faut souligner notre attention toute particulière à ce projet novateur qui est le projet Nassonia qui constitue véritablement un laboratoire à ciel ouvert et gigantesque de 1 645 hectares.

C'est un projet qui doit s'inscrire dans une dynamique écotouristique, c'est-à-dire, permettre l'ouverture au public, mais aussi allier le bois de qualité et là, Monsieur collin, nous voulons être extrêmement attentif à travers la fondation d'avoir un *return* au niveau du Parlement pour pouvoir jeter les bonnes bases de la forêt de demain et tirer les bonnes conclusions en ce qui concerne ce projet. Je vous remercie.

M. le Président. – La parole est à M. Matagne.

M. Matagne (cdH). – Simplement pour remercier les auteurs de ce projet de motion.

Notre forêt est confrontée à de nombreux défis, cela a été dit, et de nombreux outils existent : le Code forestier, le projet Nassonia.

Notre groupe entend enrichir cette réflexion et apporter des propositions. Pas plus tard qu'hier, en Commission environnement, notre excellent collègue, René Collin, a pu présenter une proposition de décret afin de doter notre Région d'un cadastre structurel de soutien à la replantation et à la régénération de nos forêts.

Le point de départ de cet échange était l'annonce, par la ministre, de l'organisation des Assises de la forêt dans les prochaines semaines, démarche qui s'inscrit dans la continuité des ateliers de la biodiversité qui étaient à l'initiative du même homme, l'excellent collègue René Collin.

D'importants enseignements et des recommandations avaient déjà pu être formulés. Nous émettons donc le souhait que les assises annoncées s'inspirent de ce qui a déjà été fait afin de ne pas perdre un temps précieux.

Une petite interrogation, chers collègues : pourquoi passer par une motion puisqu'il s'agit d'une volonté de la majorité ? Cherchez-vous à baliser le travail de la ministre ? C'est une question et je suis sûr que vous aurez une réponse à m'apporter. Je vous remercie d'avance.

M. le Président. – Le vote est organisé conformément à l'article 80.4, dernier alinéa, du règlement.

Il intervient via le système de vote électronique habituel pour les députés présents au Parlement.

Les députés qui ne sont pas présents physiquement au Parlement et qui ont demandé à pouvoir voter par voie électronique peuvent voter via le système électronique de vote par internet à double authentification.

- Il est procédé au vote nominatif.

Le vote commence.

Tout le monde a-t-il voté ?

Le vote est provisoirement clôturé.

Le Greffier va procéder aux opérations de dépouillement.

Voici le résultat :

- Ont voté oui :

Mmes et MM. Agache, Ahallouch, Antoine, Bastin, Bellot, Bernard, Beugnies, Bierin, Cassart-Mailleux, Clersy, Collin, Cornillie, Courard, Cremasco, de Coster-Bauchau, Delporte, Demeuse, Desquesnes, Devin, Di Mattia, Disabato, Dispa, Dodrimont, Douette, Dupont, Durenne, Evrard, Florent, Fontaine, Frédéric, Gahouchi, Galant, Gardier, Goffinet, Greoli, Grovonius, Hardy, Hazée, Hermant, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Kelleter, Laffut, Laruelle, Legasse, Lekane, Lenzini, Léonard, Lepine, Liradelfo, Lomba, Luperto, Marcourt, Maroy, Matagne, Mathieux, Mauel, Mugemangango, Pavet, Pécriaux, Roberty, Ryckmans, Sahli, Schyns, Sobry, Tzanetatos, Vandevoorde, Vandorpe, Wahl, Witsel.

Quelqu'un souhaite-t-il rectifier son vote ?

Un député qui a voté à distance peut rectifier son vote en adressant un courriel à l'adresse greffier@parlement-wallonie.be dans un délai d'une minute.

Le vote est clôturé.

Voici le résultat du vote :

71 membres prennent part au vote.
71 membres répondent oui.
En conséquence, le projet de motion est adopté. Il en sera donné connaissance au Gouvernement.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION DEMANDANT AU GOUVERNEMENT WALLON DE MODIFIER LES ARTICLES 3, 4 ET 5 DE L'ARRÊTÉ DU GOUVERNEMENT WALLON DU 12 NOVEMBRE 2020 RELATIF À L'OCTROI D'UNE INTERVENTION FINANCIÈRE DANS LE CADRE DE LA CRISE DU CORONAVIRUS COVID-19 ET LES ARTICLES 3 ET 5 DE L'ARRÊTÉ DU GOUVERNEMENT WALLON DU 12 NOVEMBRE 2020 RELATIF À L'OCTROI D'UNE INTERVENTION SPÉCIFIQUE EN FAVEUR DES ÉTABLISSEMENTS FERMÉS PAR DÉCISION DANS LE CADRE DE LA CRISE DU CORONAVIRUS COVID-19 AFIN DE RENDRE CES AIDES ACCESSIBLES AUX NOUVELLES ENTREPRISES, DÉPOSÉE PAR M. MUGEMANGANGO, MME BERNARD ET M. LIRADELFO (DOC. 361 (2020-2021) N° 1 ET 2)

Votes nominatifs

M. le Président. – Nous allons voter sur l'amendement proposé, après approbation du rapport, par MM. Liradelfo, Mugemangango, Mmes Vandevoorde, Pavet, Lekane et M. Hermant à la proposition de résolution demandant au Gouvernement wallon de modifier les articles 3, 4 et 5 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 12 novembre 2020 relatif à l'octroi d'une intervention financière dans le cadre de la crise du coronavirus Covid-19 et les articles 3 et 5 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 12 novembre 2020 relatif à l'octroi d'une intervention spécifique en faveur des établissements fermés par décision dans le cadre de la crise du coronavirus Covid-19 afin de rendre ces aides accessibles aux nouvelles entreprises, déposée par M. Mugemangango, Mme Bernard et M. Liradelfo (Doc. 361 (2020-2021) N° 3 – amendement n° 1).

Le vote est organisé conformément à l'article 80.4, dernier alinéa, du règlement.

Il intervient via le système de vote électronique habituel pour les députés présents au Parlement.

Les députés qui ne sont pas présents physiquement au Parlement et qui ont demandé à pouvoir voter par voie électronique peuvent voter via le système électronique de vote par internet à double authentification.

- Il est procédé au vote nominatif.

Le vote commence.

Tout le monde a-t-il voté ?

Le vote est provisoirement clôturé.

Le Greffier va procéder aux opérations de dépouillement.

Voici le résultat :

- Ont voté oui :
Mmes et MM. Bernard, Beugnies, Dupont, Durenne, Hermant, Lekane, Liradelfo, Mugemangango, Pavet, Vandevoorde.

- Ont voté non :
Mmes et MM. Agache, Ahallouch, Antoine, Bastin, Bellot, Bierin, Cassart-Mailleux, Clersy, Collin, Cornillie, Courard, Cremasco, de Coster-Bauchau, Delporte, Demeuse, Desquesnes, Devin, Di Mattia, Disabato, Dispa, Dodrimont, Douette, Evrard, Florent, Fontaine, Frédéric, Gahouchi, Galant, Gardier, Goffinet, Greoli, Grovonius, Hardy, Hazée, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Kelleter, Laffut, Laruelle, Legasse, Lenzini, Léonard, Lepine, Lomba, Luperto, Marcourt, Maroy, Matagne, Mathieux, Mauel, Pécriaux, Roberty, Ryckmans, Sahli, Schyns, Sobry, Tzanetatos, Vandorpe, Wahl, Witsel.
Quelqu'un souhaite-t-il rectifier son vote ?

Un député qui a voté à distance peut rectifier son vote en adressant un courriel à l'adresse greffier@parlement-wallonie.be dans un délai d'une minute.

Le vote est clôturé.

Voici le résultat du vote :

71 membres prennent part au vote.
10 membres répondent oui.
61 membres répondent non.

En conséquence, l'amendement n'est pas adopté.

Nous allons voter sur l'amendement proposé, après approbation du rapport, par MM. Liradelfo, Mugemangango, Mmes Vandevoorde, Pavet, Lekane et M. Hermant à la proposition de résolution demandant au Gouvernement wallon de modifier les articles 3, 4 et 5 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 12 novembre 2020 relatif à l'octroi d'une intervention financière dans le cadre de la crise du coronavirus Covid-19 et les articles 3 et 5 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 12 novembre 2020 relatif à l'octroi d'une intervention spécifique en faveur des établissements fermés par décision dans le cadre de la crise du coronavirus Covid-19 afin de rendre ces aides accessibles aux nouvelles entreprises, déposée par M. Mugemangango,

Mme Bernard et M. Liradelfo (Doc. 361 (2020-2021) N° 3 – amendement n° 2).

Le vote est organisé conformément à l'article 80.4, dernier alinéa, du règlement.

Il intervient via le système de vote électronique habituel pour les députés présents au Parlement.

Les députés qui ne sont pas présents physiquement au Parlement et qui ont demandé à pouvoir voter par voie électronique peuvent voter via le système électronique de vote par internet à double authentification.

- Il est procédé au vote nominatif.

Le vote commence.

Tout le monde a-t-il voté ?

Le vote est provisoirement clôturé.

Le Greffier va procéder aux opérations de dépouillement.

Voici le résultat :

- Ont voté oui :
Mmes et MM. Bernard, Beugnies, Dupont, Hermant, Lekane, Liradelfo, Mugemangango, Pavet, Vandevoorde.

- Ont voté non :
Mmes et MM. Agache, Ahallouch, Antoine, Bastin, Bellot, Bierin, Cassart-Mailleux, Clersy, Collin, Cornillie, Courard, Cremasco, de Coster-Bauchau, Delporte, Demeuse, Desquesnes, Devin, Di Mattia, Disabato, Dispa, Dodrimont, Douette, Durenne, Evrard, Florent, Fontaine, Frédéric, Gahouchi, Galant, Gardier, Goffinet, Greoli, Grovonius, Hardy, Hazée, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Kelleter, Laffut, Laruelle, Legasse, Lenzini, Léonard, Lepine, Lomba, Luperto, Marcourt, Maroy, Matagne, Mathieux, Mauel, Pécriaux, Roberty, Ryckmans, Sahli, Schyns, Sobry, Tzanetatos, Vandorpe, Wahl, Witsel.

Quelqu'un souhaite-t-il rectifier son vote ?

Un député qui a voté à distance peut rectifier son vote en adressant un courriel à l'adresse greffier@parlement-wallonie.be dans un délai d'une minute.

Le vote est clôturé.

Voici le résultat du vote :

71 membres prennent part au vote.
9 membres répondent oui.
62 membres répondent non.

En conséquence, l'amendement n'est pas adopté.

Vote sur l'ensemble

M. le Président. – Nous allons voter sur l'ensemble de la proposition de résolution (amendée) demandant au Gouvernement wallon de modifier les articles 3, 4 et 5 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 12 novembre 2020 relatif à l'octroi d'une intervention financière dans le cadre de la crise du coronavirus Covid-19 et les articles 3 et 5 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 12 novembre 2020 relatif à l'octroi d'une intervention spécifique en faveur des établissements fermés par décision dans le cadre de la crise du coronavirus Covid-19 afin de rendre ces aides accessibles aux nouvelles entreprises, déposée par M. Mugemangango, Mme Bernard et M. Liradelfo (Doc. 361 (2020-2021) N° 1 à 3).

Le vote est organisé conformément à l'article 80.4, dernier alinéa, du règlement.

Il intervient via le système de vote électronique habituel pour les députés présents au Parlement.

Les députés qui ne sont pas présents physiquement au Parlement et qui ont demandé à pouvoir voter par voie électronique peuvent voter via le système électronique de vote par internet à double authentification.

- Il est procédé au vote nominatif.

Le vote commence.

Tout le monde a-t-il voté ?

Le vote est provisoirement clôturé.

Le Greffier va procéder aux opérations de dépouillement.

Voici le résultat :

- Ont voté oui :
Mmes et MM. Bernard, Beugnies, Dupont, Hermant, Lekane, Liradelfo, Mugemangango, Pavet, Vandevoorde.

- Ont voté non :
Mmes et MM. Agache, Ahallouch, Antoine, Bastin, Bellot, Bierin, Cassart-Mailleux, Clersy, Collin, Cornillie, Courard, Cremasco, de Coster-Bauchau, Delporte, Demeuse, Desquesnes, Devin, Di Mattia, Disabato, Dispa, Dodrimont, Douette, Durenne, Evrard, Florent, Fontaine, Frédéric, Gahouchi, Galant, Gardier, Goffinet, Greoli, Grovonius, Hardy, Hazée, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Kelleter, Laffut, Laruelle, Legasse, Lenzini, Léonard, Lepine, Lomba, Luperto, Marcourt, Maroy, Matagne, Mathieux, Mauel, Pécriaux, Roberty, Ryckmans, Sahli, Schyns, Sobry, Tzanetatos, Vandorpe, Wahl, Witsel.

Quelqu'un souhaite-t-il rectifier son vote ?

Un député qui a voté à distance peut rectifier son vote en adressant un courriel à l'adresse greffier@parlement-wallonie.be dans un délai d'une minute.

Le vote est clôturé.

Voici le résultat du vote :

71 membres prennent part au vote.
9 membres répondent oui.
62 membres répondent non.

En conséquence, la proposition de résolution n'est pas adoptée.

PROJET DE DÉCRET PORTANT ASSENTIMENT À L'ACCORD DE COOPÉRATION DU 28 DÉCEMBRE 2018 ENTRE L'ÉTAT FÉDÉRAL, LA COMMUNAUTÉ FLAMANDE, LA RÉGION WALLONNE, LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE ET LA COMMUNAUTÉ GERMANOPHONE PORTANT SUR LA COLLABORATION ENTRE SERVICES D'INSPECTION DANS LE CADRE DE LA COMPÉTENCE EN MATIÈRE DE PRESTATIONS FAMILIALES
(DOC. 365 (2020-2021) N° 1 ET 2)

Vote nominatif

M. le Président. – Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret portant assentiment à l'Accord de coopération du 28 décembre 2018 entre l'État fédéral, la Communauté flamande, la Région wallonne, la Commission communautaire commune et la Communauté germanophone portant sur la collaboration entre services d'inspection dans le cadre de la compétence en matière de prestations familiales (Doc. 365 (2020-2021) N° 1 et 2).

Ce vote se déroulera dans les conditions prévues à l'article 50, alinéa 2, de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles, c'est-à-dire sans recueillir le suffrage de Mmes Kelleter et Mauel.

Le vote est organisé conformément à l'article 80.4, dernier alinéa, du règlement.

Il intervient via le système de vote électronique habituel pour les députés présents au Parlement.

Les députés qui ne sont pas présents physiquement au Parlement et qui ont demandé à pouvoir voter par voie électronique peuvent voter via le système électronique de vote par internet à double authentification.

- Il est procédé au vote nominatif.

Le vote commence.

Tout le monde a-t-il voté ?

Le vote est provisoirement clôturé.

Le Greffier va procéder aux opérations de dépouillement.

Voici le résultat :

- Ont voté oui :
Mmes et MM. Agache, Ahallouch, Antoine, Bastin, Bellot, Bernard, Beugnies, Bierin, Cassart-Mailleux, Clersy, Collin, Cornillie, Courard, Cremasco, de Coster-Bauchau, Delporte, Demeuse, Desquesnes, Devin, Di Mattia, Disabato, Dispa, Dodrimont, Douette, Dupont, Durenne, Evrard, Florent, Fontaine, Frédéric, Gahouchi, Galant, Gardier, Goffinet, Greoli, Grovonius, Hardy, Hazée, Hermant, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Laffut, Laruelle, Legasse, Lekane, Lenzini, Léonard, Lepine, Liradelfo, Lomba, Luperto, Marcourt, Maroy, Matagne, Mathieux, Mugemangango, Pavet, Pécriaux, Roberty, Ryckmans, Sahli, Schyns, Sobry, Tzanetatos, Vandevoorde, Vandorpe, Wahl, Witsel.

Quelqu'un souhaite-t-il rectifier son vote ?

Un député qui a voté à distance peut rectifier son vote en adressant un courriel à l'adresse greffier@parlement-wallonie.be dans un délai d'une minute.

Le vote est clôturé.

Voici le résultat du vote :

69 membres prennent part au vote.
69 membres répondent oui.

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du Gouvernement.

Mme Durenne m'informe qu'elle aurait voulu voter contre l'amendement n° 361/3/1. Il en sera fait mention au compte rendu.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

Le Parlement s'ajourne jusqu'à convocation ultérieure.

La séance est levée.

- La séance est levée à 20 heures 56 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

Mme Alice Bernard, PTB
M. Olivier Bierin, Ecolo
M. Willy Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences
Mme Caroline Cassart-Mailleux, MR
M. Hervé Cornillie, MR
Mme Veronica Cremasco, Ecolo
M. Jean-Luc Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives
Mme Valérie De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière
M. Rodrigue Demeuse, Ecolo
M. François Desquesnes, cdH
M. Elio Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon
M. Manu Disabato, Ecolo
M. Yves Evrard, MR
M. Jean-Philippe Florent, Ecolo
M. Eddy Fontaine, PS
M. Maxime Hardy, PS
M. Philippe Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité
M. Antoine Hermant, PTB
M. Laurent Heyvaert, Ecolo
M. Nicolas Janssen, MR
M. Dimitri Legasse, PS
M. Julien Liradelfo, PTB
M. Éric Lomba, PS
M. Jean-Claude Marcourt, Président
M. Julien Matagne, cdH
Mme Christine Mauel, MR
Mme Christie Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes
M. Germain Mugemangango, PTB
Mme Diana Nikolic, MR
Mme Sabine Roberty, PS
Mme Hélène Ryckmans, Ecolo
M. Mourad Sahli, PS
Mme Marie-Martine Schyns, cdH
Mme Rachel Sobry, MR
Mme Céline Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal
M. Jean-Paul Wahl, MR

INDEX DES MATIÈRES

- Agression, harcèlement et discrimination
- Aides aux communes en faveur du climat
- Assises de la forêt
- Auto-écoles
- Brexit
- Centres d'examens de permis de conduire
- Chantage à l'emploi
- Collaboration entre services d'inspection
- Comité de concertation
- Compétence en matière de prestations familiales
- Crise sanitaire de la covid-19
- Crowdlending
- Cyberattaques de laboratoires
- Eaux usées
- Entreprise Solvay
- Fermeture des frontières
- Hydrogène
- Intervention financière dans le cadre de la crise du coronavirus covid-19
- Lutte contre la déforestation
- Monitoring de l'épidémie
- Objectifs climatiques non-contraignants de la Wallonie vis-à-vis de l'Europe
- Parc éolien wallon
- Parcours commercial
- Plan pour la reprise et la résilience
- Plan wallon pour le commerce de proximité
- Prêt Coup de poing
- Prêt Coup de pouce
- Questions d’actualité
- Questions urgentes
- Rapport du World Wildlife Fund (WWF)
- Réduction des déplacements à l'étranger
- Réseau express régional (RER) wallon
- Ryanair
- Société wallonne de financement complémentaire des infrastructures (SOFICO)
- Taxe kilométrique bruxelloise
- Vaccination contre la covid-19

ABRÉVIATIONS COURANTES

ADEME	Agence de la transition écologique (anciennement Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) (France)
AG	assemblée générale
APD	Autorité de protection des données
ASBL	association sans but lucratif
AViQ	Agence pour une vie de qualité
AVJ	Aide à la vie journalière (ASBL)
AWEx	Agence wallonne à l'exportation et aux investissements étrangers
BNB	Banque nationale de Belgique
BSCA	Brussels South Charleroi Airport (SA) (aéroport de Charleroi Bruxelles-Sud)
CE	Conseil d'État
CE	Conseil d'entreprise
CET	centre d'enfouissement technique
CETA	Comprehensive Economic and Trade Agreement (Accord économique et commercial global)
CGSP	Centrale générale des services publics (FGTB)
CGT	Commissariat général au tourisme
CIM	conférence interministérielle
CO2	dioxyde de carbone
COP	Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques
covid	coronavirus disease (maladie à coronavirus)
covid-19	coronavirus disease 2019 (maladie à coronavirus 2019)
DNF	Département de la nature et des forêts
DPR	Déclaration de politique régionale
ETS	Emission Trading Scheme (Système communautaire d'échange de quotas d'émission)
ETS	entreprise(s) titres-services
EU	European Union (Union européenne)
Euratom	Communauté européenne de l'énergie atomique
FAST	Fluidité, accessibilité, santé/sécurité et transfert modal (plan)
FedEx	entreprise et compagnie aérienne spécialisée dans le transport international de fret
FFP2	filtering facepiece (pièce faciale filtrante)
FMI	Fonds monétaire international
GSM	global system for mobile communications (norme numérique de seconde génération pour la téléphonie mobile)
HORECA	Hôtellerie, restauration et cafés
IFAPME	Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises
INAMI	Institut national d'assurance maladie-invalidité
Infrabel	société anonyme de droit public en charge de l'infrastructure ferroviaire
Interreg	programme opérationnel transfrontalier de coopération territoriale européenne
IWEPS	Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique
JT	Journal télévisé
MR	maison de repos
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	organisation non gouvernementale
PIB	produit intérieur brut
PLF	passenger locator form (formulaire de localisation des passagers)
PME	petite(s) et moyenne(s) entreprise(s)
PMS	psycho-médico-social (centre)
RER	Réseau express régional
RGPD	Règlement général sur la protection des données
RND	Ressources naturelles développement (ASBL)
SA	société anonyme

SAACE	structure d'accompagnement à l'autocréation d'emploi
SMS	short message service (service de messages courts, texto)
SNCB	Société nationale des chemins de fer belges
SOFICO	Société wallonne de financement complémentaire des infrastructures
SOFINEX	Société wallonne de financement de l'exportation et de l'internationalisation des entreprises wallonnes
SOWALFIN	Société wallonne de financement et de garantie des petites et moyennes entreprises
SPF	service public fédéral
SPGE	Société publique de gestion de l'eau (SA)
SPRL	société privée à responsabilité limitée
SPW	service(s) public(s) de Wallonie
SSMG	Société scientifique de médecine générale
TIMSS	Trends in International Mathematics and Science Study (Tendances de l'étude internationale des mathématiques et des sciences) (enquête)
UE	Union européenne
ULB	Université libre de Bruxelles
WWF	World Wildlife Fund (Fonds mondial pour la nature)